

Plérin (Côtes d'Armor), Centre Hélio-Marin

Bâtiments associés à la *pars rustica* de la villa gallo-romaine de Port-Aurel

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique



sous la direction de

Bastien Simier

avec la collaboration de

**Brice Ephrem
Michel Besnard
Marina Biron
Vérane Brisotto
Océane Charpentier
Françoise Labaune-Jean
Anne-Sophie Paranthoën
Véronique Zech-Matterne**

Inrap Grand Ouest
Avril 2018

Plérin (Côtes d'Armor), Centre Hélio-Marin

Bâtiments associés à la *pars rustica* de la villa gallo-romaine de Port-Aurel

sous la direction de

Bastien Simier

avec la collaboration de

**Brice Éphrem
Michel Besnard
Marina Biron
Vérane Brisotto
Océane Charpentier
Françoise Labaune-Jean
Anne-Sophie Paranthoën
Véronique Zech-Matterne**

Sommaire

I.	Données administratives, techniques et scientifiques
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
10	Localisation de l'opération
11	Implantation cadastrale
12	Arrêté de prescription contenant le cahier des charges
19	Arrêté de désignation
20	Projet d'intervention approuvé ou autorisé par le préfet de la région
II.	Résultats
25	1. Présentation de l'intervention
25	1.1 Contexte d'intervention
25	1.2 L'environnement archéologique
28	1.3 Le contexte géographique, géologique et topographique
30	1.4 Le contexte urbanistique
34	1.5 Les conditions d'intervention
34	1.6 Méthode et stratégie d'intervention
37	2. Description des vestiges
38	2.1 les vestiges du IIe-IIIe s. de n. è. : séquence 3
42	2.2.1 Le bâtiment
44	2.2.2 Les structures associées au bâtiment
57	2.2.3 Les niveaux autour du bâtiment
59	2.2.4 Conclusion séquence 3
60	2.2 Les vestiges antérieurs au IIe ou IIIe s. de n. è. : séquence 2
66	2.3 Les vestiges les plus anciens : séquence 1
68	2.4 les vestiges retrouvés lors du suivi de travaux
70	3. Conclusion
74	4. Perspectives
75	Bibliographie
76	Diagramme stratigraphique

III.**Études annexes**

78	1.	L'ichtyofaune en lien avec le « séchoir/fumoir »
80	2.	Étude carpologique d'une structure de combustion associée à la pars rustica de la villa romaine de Port-Aurel à Plérin, dans les Côtes d'Armor
80	2.1	Contexte et importance de la découverte
80	2.2	Résultats
84	2.3	Discussion
85	2.4	Conclusion
86		Bibliographie
88	3.	Étude du mobilier céramique et métallique
88	3.1	Le mobilier en céramique
89	3.2	Le mobilier non céramique
97	3.3	Conclusion
98		Inventaire du mobilier céramique et métallique
99		Bibliographie
100	4.	Le mobilier lithique
102	5.	Étude des pêcheries de la pointe du Roselier
104	5.1	La pêcherie du Roselier n°1
106	5.2	L'installation n°2
108	5.3	Des piquets en bois
110	5.4	Un alignement inédit
110	5.5	Conclusion
111		Bibliographie

IV.**Rapport de fouille de 1853****V.****Annexes**

142	Revue de presse
-----	------------------------

143	Inventaire des unités stratigraphiques
-----	---



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes d'Armor (22)

Commune
Plérin

Adresse ou lieu-dit
Centre Hélio-marin
17 rue du Docteur Violette

Codes

code INSEE
22 187

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x: 277832,51
y: 684259,36
z: entre 9 et 11,5 m NGF

Références cadastrales

Commune
Plérin

Année
2017

section(s)
AH

parcelle(s)
672, 188

Propriétaire du terrain

Centre Hélio-Marin

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2017-066

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2017-184

Numéro de l'opération
Patriarche n° 22 187 0009

Numéro Inrap de l'opération
D 118 770

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Centre Hélio-Marin

Nature de l'aménagement

Reconstruction du mur de
soutènement de la falaise

Opérateur d'archéologie

Inrap Gand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Bastien Simier, Inrap

Surfaces

Emprise maximale prescrite
300 m²

Surface sondée
300 m²
+ 300 m² lors du suivi de travaux

Dates d'intervention sur le terrain

Diagnostic
du 24/07 au 4/08/2017

post-fouille
Hiver 2017

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
 - Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Chalcolithique
 - Protohistoire
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Age du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
 - Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- ^{nb} Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- ...

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinevez, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Yves Tinevez, SRA	Conservateur en charge du projet	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Bailleu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Frédérique Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	Mise en place et suivi de l'opération

Maîtrise d'ouvrage et financeur d'opération

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Centre Hélio-Marin	Propriétaire du terrain	Responsable du dossier

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christophe Beaussire, Ets BEAUSSIRE	Directeur entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Ingénieur d'étude	Responsable de l'opération
Anne-Sophie Paranthoën, Inrap	Technicienne	Fouille, relevés et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bastien Simier, Inrap	Ingénieur d'étude	Responsable scientifique / DAO, PAO
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Étude de la céramique antique et de l'Instrumentum
Michel Besnard, Inrap	Topographe	Réalisation des plans
Vérane Brisotto Inrap	Spécialiste lithique	Étude du mobilier lithique
Marina Biron, Inrap	Spécialiste conservation du mobilier métallique	Stabilisation et nettoyage du mobilier métallique
Brice Ephrem, Ausonius	Ichtyologue	Tamissage et étude ichtyologique
Véronique Zech-Matterne, CRAVO	Carpologue	Étude carpologique
Océane Charpentier, Université de Rennes 2	Spécialiste pêcheries	Étude des pêcheries

Notice scientifique

L'opération de diagnostic archéologique, réalisée en août 2017 sur le centre Hélio-Marin de Plérin, a permis d'étudier les vestiges de bâtiments antiques associés à la *villa* gallo-romaine de Port-Aurel fouillée en 1852-1853 par J. Geslin de Bourgogne. Le site, qui se situe géographiquement sur le trait de côte, en marge de plage de Saint-Laurent, occupe un emplacement privilégié à l'abri des vents. Il bénéficie également d'un magnifique panorama sur la baie de Saint-Brieuc et sur la Pointe du Roselier.

Le diagnostic archéologique a été effectué préalablement à la reconstruction d'un mur soutenant la falaise, partiellement détruite en 2009 suite au passage de la tempête Xynthia. Lors de ce dramatique évènement climatique, le centre avait été inondé et l'eau dévalant du versant avait provoqué l'effondrement partiel du mur soutenant la falaise. Derrière la partie effondrée, deux murs d'un bâtiment d'époque romaine étaient alors apparus. Afin d'étudier ces vestiges menacés par les travaux de reconstruction, un diagnostic archéologique a été décidé par le Service Régional de l'Archéologie et confié à l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives).

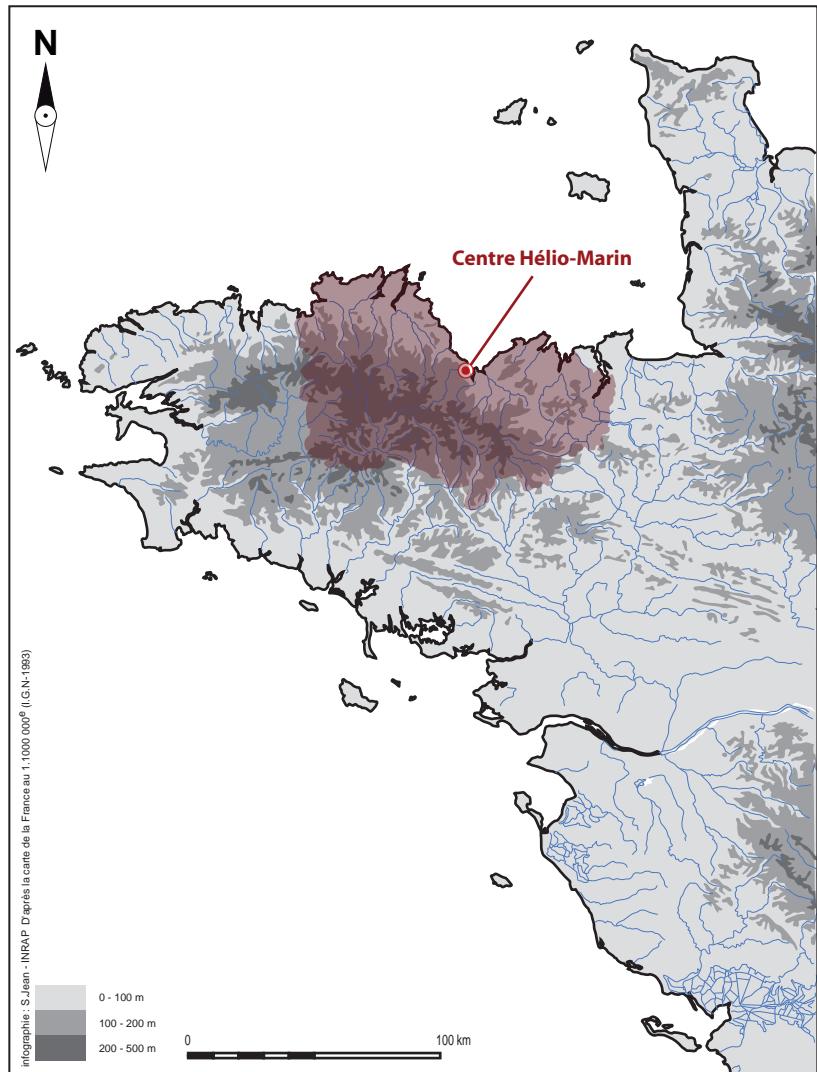
La zone concernée par l'intervention archéologique, d'une superficie de 400 m², a livré les vestiges d'un bâtiment agricole bien conservé, dans lequel un séchoir/fumoir et plusieurs aménagements agraires ont été mis en évidence. Ces éléments quasi inconnus dans des sites littoraux apportent de précieuses informations sur l'organisation et le fonctionnement des *villae* côtières. Si la *villa* de Port-Aurel est située au contact de la plage et a probablement exploité les ressources marines, elle a également cultivé le versant.

Sous ces bâtiments, un mur et l'amorce d'un second édifice, probablement à vocation agricole, ont également été dégagés. Ces vestiges permettent de mieux comprendre l'évolution des espaces environnant la *villa* de Port-Aurel entre le I^{er} et le IV^e s. de n. è et les dynamiques d'anthropisation du versant surplombant la plage de Saint-Laurent.

État du site

À l'issue de l'opération, le terrain a été laissé en l'état de fin de fouille.

Localisation de l'opération

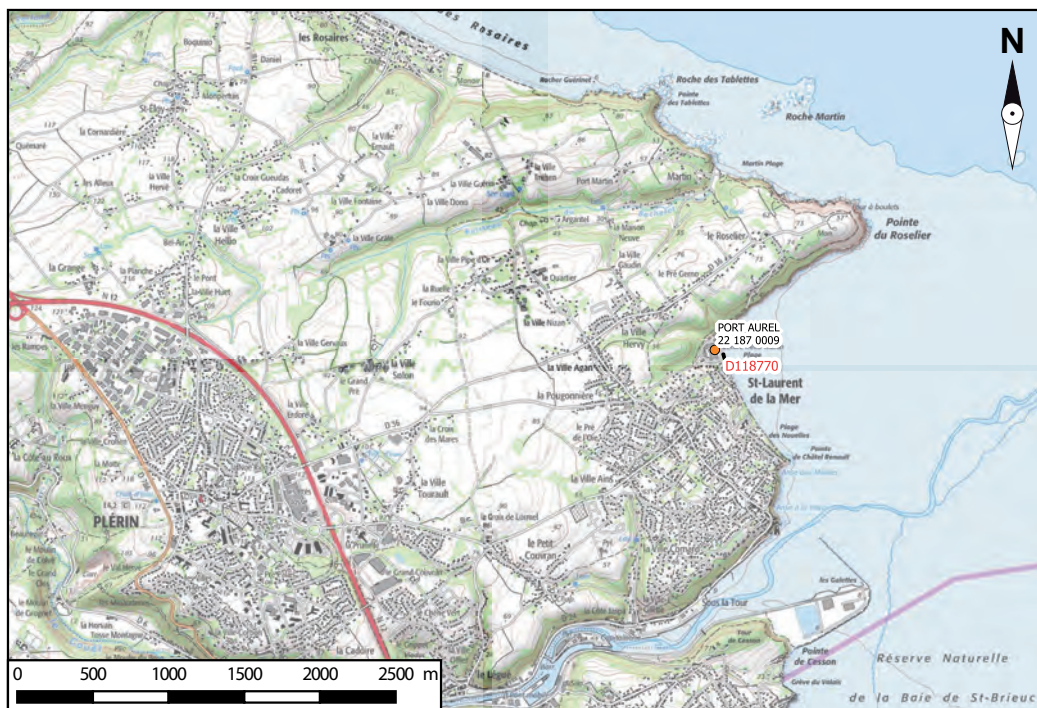


**Bretagne
Centre Hélio-Marin
Plérin**

17 rue du Docteur Violette

Section(s) et parcelle(s):
AH 672, 188

Coord. Lambert 93 CC48 IGN 69:
X : 277832,51
Y : 6842599,36
Z : entre 11,5 et 9 m NGF



Implantation cadastrale

Département : COTES D'ARMOR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Saint-Brieuc 4 rue Abbé Garnier BP 2254 22022 22022 St Brieuc Cedex 1 tél. 02.96.01.42.42 -fax cdf.saint-brieuc@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : PLERIN		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : AH Feuille : 000 AH 01		
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 13/11/2017 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances		



Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 7 mars 2017

COURRIEL
1459
13 MARS 2017
M. MENEZ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Yves TINEVEZ
Poste : 02 99 84.59.00
jean-yves.tinevez@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Plérin (22)
Ref : arrêtés n° 2017-066
PJ : 1 copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur le directeur
Centre Hélio Marin
17 rue du docteur Violette
BP 330
22193 PLERIN cedex.

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne, le cas échéant après validation par la CIRA, dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie



COURRIER REÇU
1459
13 MARS 2017
13/03/2017 15:16

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2017-066 portant prescription de diagnostic archéologique

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature,

VU, la saisine par courrier en date du 28 février 2017 par Monsieur le Directeur du Centre Hélio Marin de Plérin demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Plérin, 17 rue du Docteur Violette (22), reçue le 3 mars 2017 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les travaux de terrassement à réaliser sont localisés sur l'emprise d'un site archéologique antique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
 Département : Côtes d'Armor
 Commune : PLERIN
 Lieu-dit : Centre Helio Marin, 17, rue du Docteur Violette
 Cadastre : section : AH parcelles : 672, 188.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Le Directeur du Centre Hélio Marin, 17, rue du Docteur Violette, BP 330, 22193 Plérin cedex et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 7 mars 2017

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : Centre Hélio Marin
Inrap

copie à : Mairie de Plérin
Préfecture des Côtes d'Armor

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2017-066****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Côtes d'Armor		
commune :	PLERIN		
lieu-dit :	Centre Hélios Marin		
cadastre : section :	AH	parcelles :	672, 188
propriétaire :			
pétitionnaire :	Monsieur Le Directeur du Centre Hélios Marin, 17, rue du Docteur Violette, BP 330, 22193 Plérin cedex		

Emprise du diagnostic archéologique : 300 m²**Principes méthodologiques :**

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en milieu rural devront être mis en œuvre et adaptés au contexte géomorphologique de bord de falaise marine : décapage au godet lisse mécanique des remblais jusqu'au niveau de conservation des vestiges, nettoyage et relevés des niveaux d'occupation, sondages d'évaluation du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et , une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le secteur de Port-Aurel sur le littoral de la commune de Plérin est connu pour être occupé par un vaste établissement gallo-romain (Entité archéologique n° 22 187 0009) dont une partie, et notamment le bâtiment thermal, a été fouillée au XIXe siècle sous la direction de Geslin de Bourgogne (J. Geslin de

Bourgogne, Rapport sur le monument gallo-romain de Port-Aurel en Plérin, *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, Tome 1, 1852-1853, p. 285-305).

Ce secteur est actuellement occupé par le Centre Hélio Marin de Plérin, et, en 2010, une large portion du mur de soutènement des terres en front de mer au dessus de la plage de Saint-Laurent s'est effondrée lors d'une tempête hivernale, emportant une partie de la falaise. Dans la coupe de la falaise, apparaissent, sur une trentaine de mètres de longueur environ, des vestiges de substructions, un empierrement horizontal avec fragments de tuiles antiques et deux fondations de murs, d'environ 0,80 m de profondeur, orientés est-ouest perpendiculairement au front de falaise.

Le projet de reconstruction du mur de soutènement nécessite un décaissement des terres qui portera atteinte aux vestiges apparents et l'évaluation archéologique de l'assiette du projet d'aménagement s'avère nécessaire. L'opération archéologique comportera un décapage mécanique des remblais superficiels jusqu'au niveau d'apparition des vestiges antiques. Ces derniers feront l'objet d'un décapage fin manuel des sols et maçonneries et de sondages exploratoires.

Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

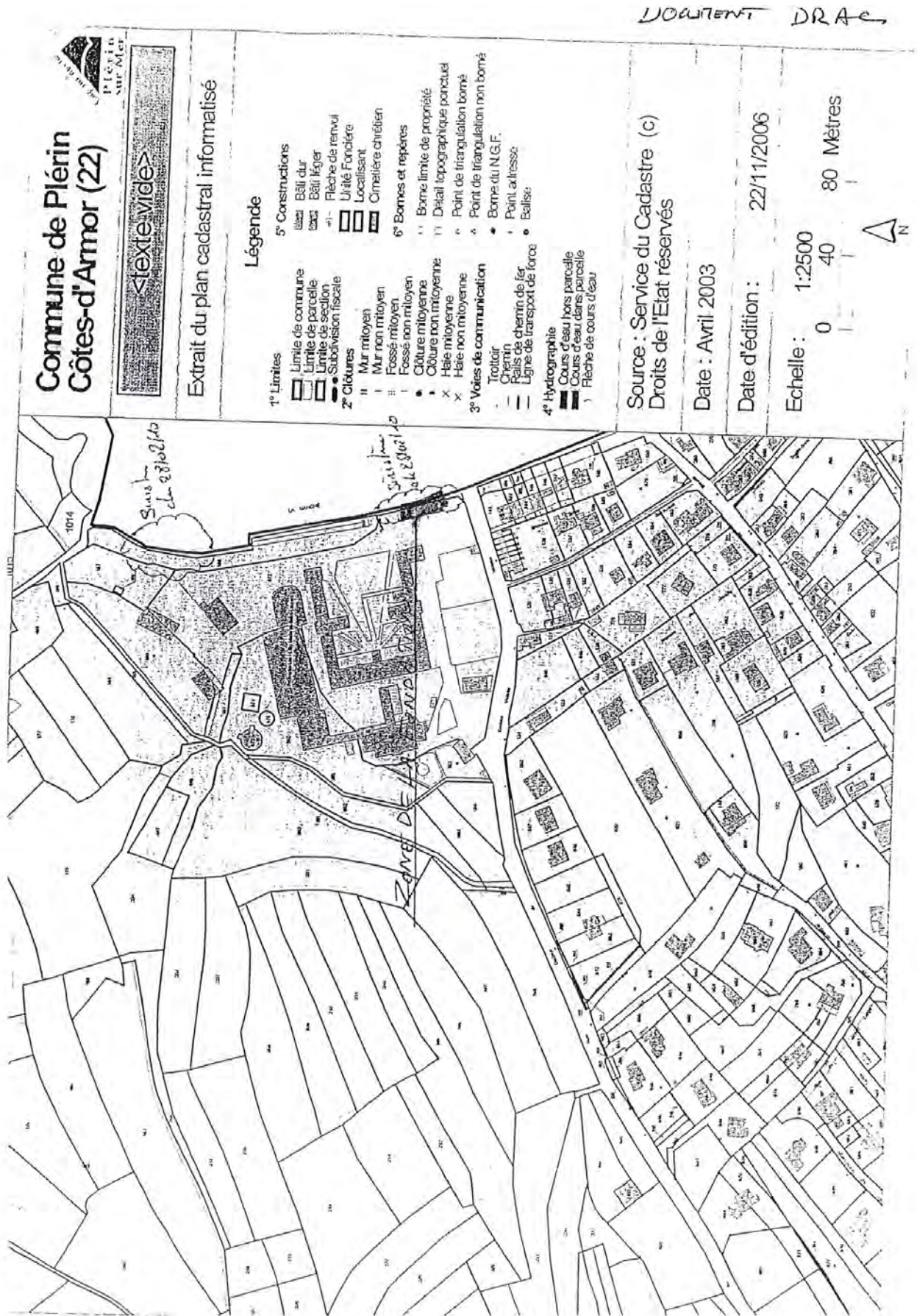
Les sondages seront replacés sur un plan général du secteur et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies. Les vestiges mis au jour devront être mis en contexte avec les recherches et les découvertes anciennes réalisées sur le site. Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

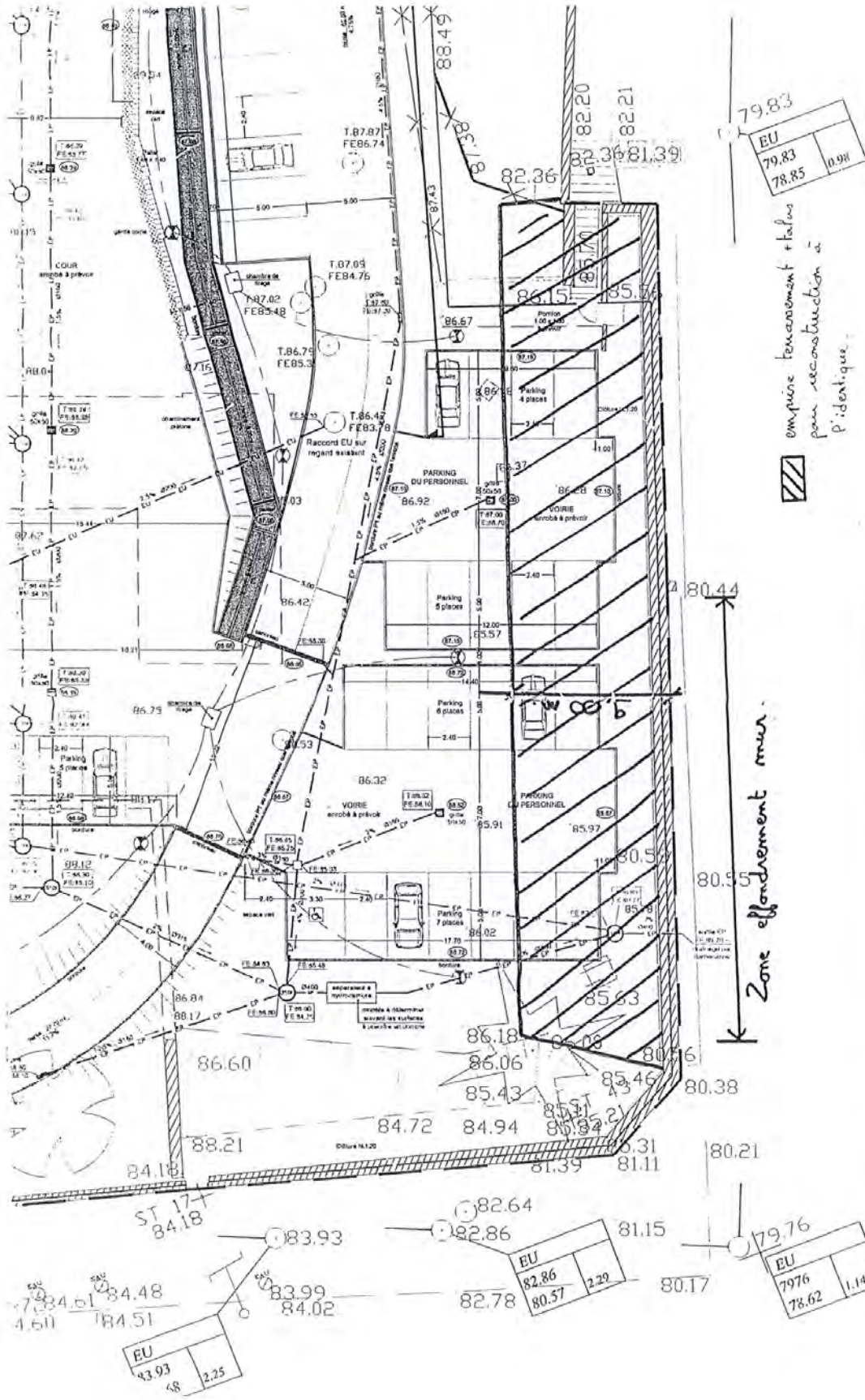
Fait à Rennes, le 7 mars 2017

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie





Centre Hélio-marin - Plérin
 Plan de sauvetement - Front de mer
 Reconstruction du mur à la hauteur initiale.

SELARL DUBOIS Jean Paul
 5 Impasse des Courtils
 Saint Laurent de la Mer
 22190 PLÉRIN

Arrêté de désignation



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2017-184
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2017-066

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2017-066 du 7 mars 2017 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Plérin, centre hélio marin (22) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Bastien Simier, Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Plérin.

Fait à Rennes, le 14 juin 2017

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP
B. Simier
copie à : mairie de Plérin

COURRIER
3570
21 Juin 2017
Mars 2017

Projet de diagnostic

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2017/1404

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 136 380 0818 8

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
« PLERIN (22), CENTRE HELIO-MARIN »

Opération : D118770 – Arrêté n° 2017-066

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 02/06/17

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 13 mars 2017 portant sur le diagnostic dénommé « PLERIN (22), CENTRE HELIO-MARIN » sur la commune de Plérin dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

P.J. : projet de diagnostic

Michel BAILLIEU



Diagnostic archéologique D118770
PLERIN (22), CENTRE HELIO-MARIN

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Plérin				
Lieu-dit	LIEU-DIT NON RENSEIGNE				
Cadastre	Plérin : Section AH, Parcelles 672,188				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2017-066	13-03-2017	300 m ²	-	02/06/17
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2017-066, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Bastien Simier

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Après décapage préalable des vestiges assuré par les service de la DRAC Bretagne, le diagnostic consistera au nettoyage et relevés des niveaux d'occupation. Des sondages complémentaire permettrons d'évaluer finement l'état de conservation des vestiges. Le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	3 jours	2 jours	Une pelle à chenilles	6 jours	3 jours
Technicien	2 jours		Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**


Moyens humains	Terrain	Etude	Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Responsable Opération	4 jours	4 jours	Une pelle à chenilles	2 jours	1 jour
Technicien	4 jours	1 jour			
Dessinateur		4 jours			
Spécialiste (Céramologue)		5 jours			
Topographe	1 jour	1 jour			

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	Juillet 2017

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

II. Résultats

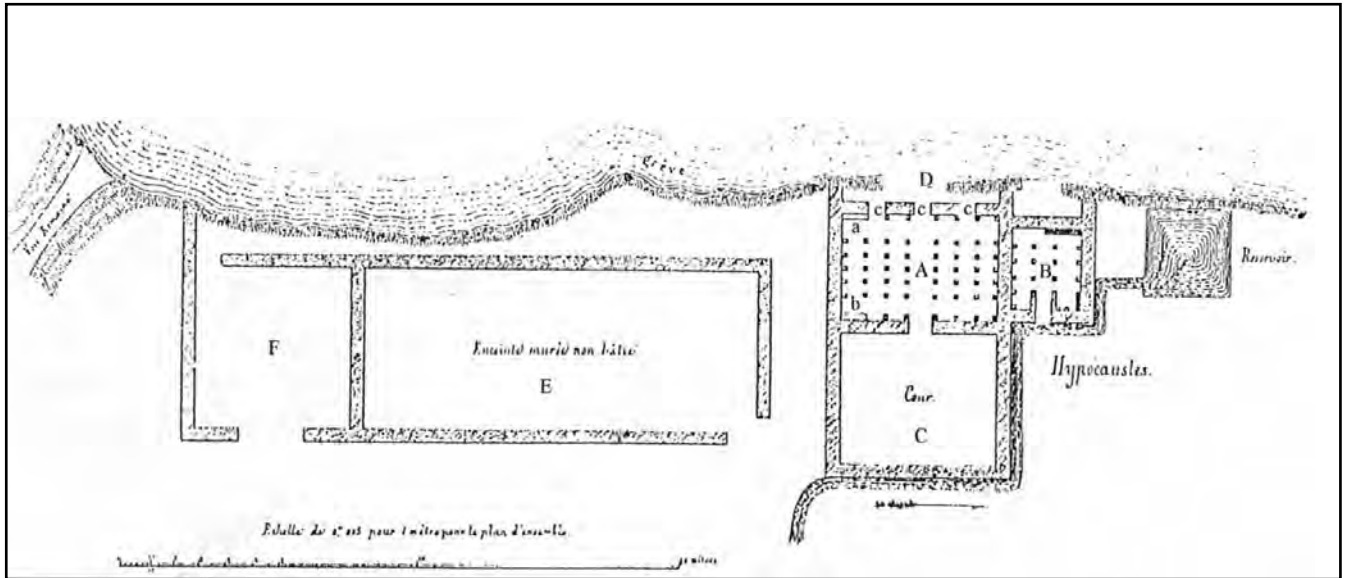
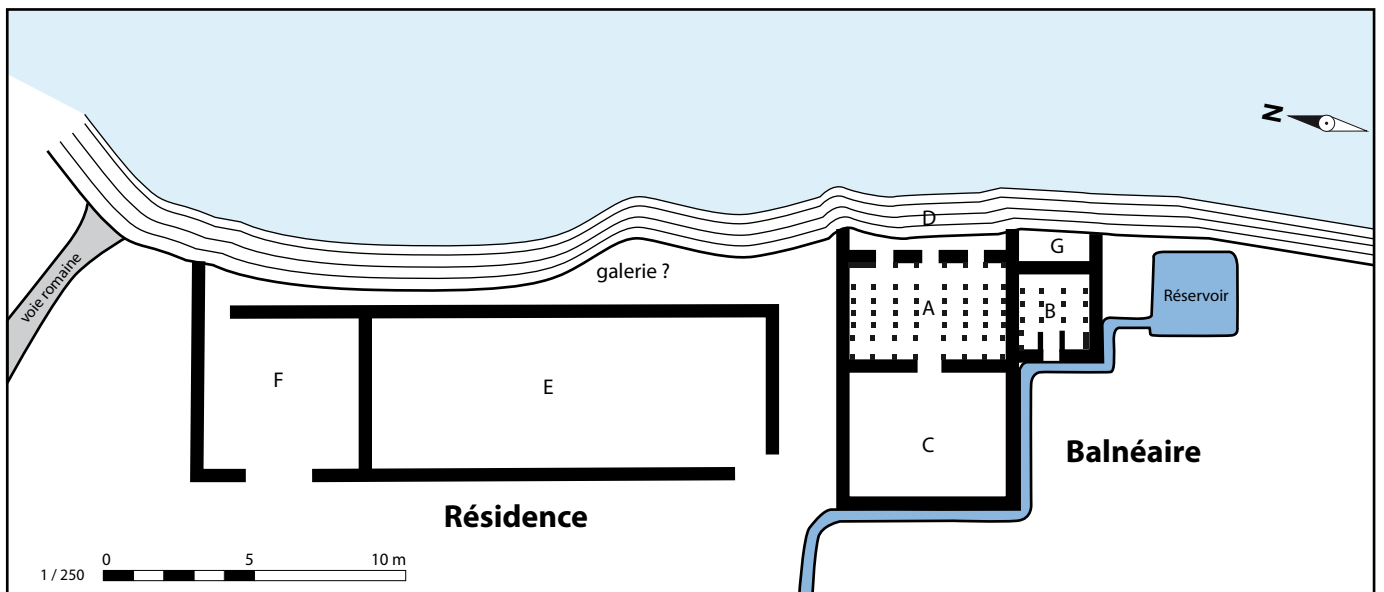


Fig. 1 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : plan des vestiges découverts en 1852-1853
 © M. de Fréminville.



Résidence

- E - Pièce résidentielle
- F - Pièce résidentielle

Balnéaire

- A - CALDARIUM (pièce chaude)
- B - SOLIUM (baignoire chaude) ou LACONICUM (étuve)
- C - PRAEFURNIUM (chaufferie)
- D - TEPIDARIUM (pièce tiède)
- G - Pièce de service ou FRIGIDARIUM (pièce froide)

Fig. 2 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : plan des vestiges découverts en 1852-1853 (mis à jour)
 et nouvelle proposition d'interprétation des pièces © M. de Fréminville, B. Simier (Inrap).

1. Présentation de l'intervention

1.1 Contexte d'intervention

L'opération de diagnostic archéologique effectuée au centre Hélio-Marin de Plérin (22) en août 2017 a été réalisée préalablement à la reconstruction du mur soutenant la falaise, situé le long de la plage de Saint-Laurent au niveau de l'anse de Port Aurelle (parcelle AH 188 et 672). Cet ouvrage, qui s'étire le long du trait de côte et soutient les terrains sur lesquels s'implantent le centre Hélio-Marin a été fortement endommagé en 2009 suite au passage de la tempête Xynthia. Lors de ce dramatique évènement climatique les eaux de pluie se sont déversées torrentiellement depuis le versant en inondant les bâtiments du centre. Elles se sont ensuite confrontées au mur soutenant la falaise qui a fait l'effet d'un barrage. Sous la pression de l'eau l'ouvrage a fini par céder entraînant l'effondrement de la maçonnerie sur plusieurs mètres.

Après cet épisode, la falaise qui a été mise à nue a révélé deux maçonneries ainsi que des niveaux de blocs de micashistes mélangés à de nombreuses tuiles d'époque romaine. Ces vestiges, non référencés sur la carte archéologique, ont alors intrigué plusieurs passants qui ont averti le Service Régional de l'Archéologie (SRA). Après un constat visuel du conservateur en charge du département (J.-Y. Tinevez), une prescription archéologique a été émise portant sur un arrêté de diagnostic (n° 2017-066) dont la réalisation a été confiée à L'Inrap (arrêté de désignation n° 2017-184).

1.2 L'environnement archéologique

Les terrains surplombant l'anse de Port Aurelle, ont fait l'objet entre 1852 et 1853 d'investigations archéologiques réalisées par J. Geslin de Bourgogne (fig. 1 et 2). Les résultats ont été publiés dans les Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord (Geslin 1953, cf. rapport en annexe). Lors de cette campagne deux bâtiments appartenant à une *villa* gallo-romaine ont pu être dégagés sur les parcelles de la section AI, n° 141, 142, 144, 145, 577, 578, 595 et 596 (numéros parcellaires actuels, cadastre 2018). Ces deux constructions situées à l'aplomb de la falaise étaient partiellement détruites, dans leur partie septentrionale, par l'érosion de la falaise. Malgré ce phénomène de régression du trait de côte, les vestiges sont apparus bien conservés et les fouilleurs de l'époque ont pu mettre au jour des maçonneries, dont l'élévation était parfois supérieure à plus de 1 m. Ce bon état de conservation était surtout valable pour le bâtiment méridional, dont une partie des pièces était profondément ancrée dans le sol afin d'accueillir un système d'hypocauste. La découverte de ces pièces chauffées et la présence d'un bassin attendant permettent de lui conférer une fonction de bain. Il serait composé d'au moins 5 salles : une chaufferie (C), trois pièces chauffées par le sol ; dont un *caldarium* (A), un *tepidarium* (B), un probable *solium* ou *laconicum* (D) ; et une pièce non chauffée (G) qui peut être interprétée comme une pièce de service ou un élément du *frigidarium* (fig. 1). Le bassin, ou réservoir, aménagé à l'extérieur était alimenté par un conduit parementé provenant du versant et longeant le bâtiment à l'aplomb des maçonneries. Il manque à cet édifice thermal la pièce du *frigidarium* et son bassin et éventuellement un vestiaire (*apodyterium*) détruits par l'érosion de la falaise. Ces pièces devaient se trouver dans le prolongement de la pièce D (fig. 3).

Si l'interprétation comme *balneum* (bain) de ce bâtiment est clairement attestée, il n'en est pas de même pour l'autre construction située au nord. Construite selon un plan quadrangulaire de 21,75 m de longueur sur 6,30 m de largeur, le bâtiment se compose de deux pièces (F et E) probablement précédées à l'est par d'autres salles détruites par l'érosion. Cet édifice, moins bien conservé en apparence que le *balneum* avait été décrit par J. Geslin de Bourgogne comme des murs encadrant des espaces ouverts. Il avait alors été interprété comme un « *parc à gibier ou à volaille* ». Cette hypothèse apparaît à la lumière de connaissances actuelles comme peu probable et il est désormais possible d'interpréter cet ensemble comme les vestiges du corps résidentiel de la *villa*. Il présente en effet les dimensions et l'organisation standard de ce type de bâtiment. Les deux pièces mises au jour en 1852 (E et F) formeraient alors deux salles résidentielles probablement précédées à l'est par une galerie dont seul le mur latéral nord est conservé. Si une telle hypothèse n'avait pas été émise en 1852 c'est que comparé à l'édifice thermal, qui possèdent des salles sur hypocauste, l'aile résidentielle apparaissait comme beaucoup plus arasée. Pourtant, aux vues des descriptions faites à l'époque le *balneum* était lui aussi très arasé puisque l'édifice ne conservait pas ses niveaux de sols. Seules subsistaient les salles excavées (hypocauste, chaufferie, bassin).

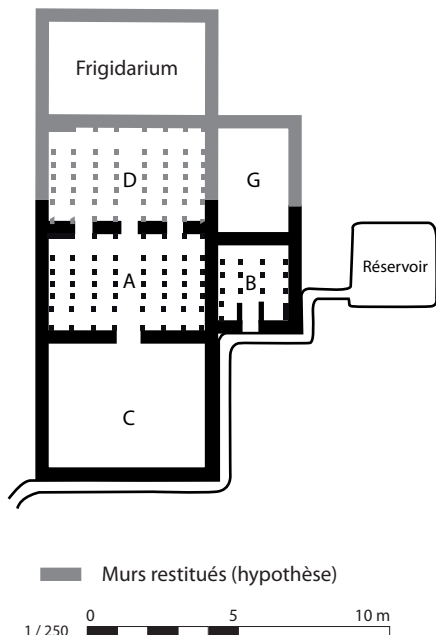


Fig. 3 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin proposition de restitution des pièces de l'édifice thermal détruites par l'érosion de la falaise © B. Simier, Inrap.

Ainsi, les vestiges mis au jour en 1852 correspondent à la *pars urbana* d'une *villa*, de petite dimension, construite selon un plan standard pour la région et équipée d'un *balneum*.

Le mobilier recueilli lors de cette fouille est varié, J. Geslin de Bourgogne mentionne la présence de tuiles, de céramiques, d'enduits peints, d'objets métalliques (fer et alliages cuivreux), de nombreux coquillages, de la faune et des restes de poisson. Ces éléments ainsi que la découverte de deux monnaies, une de *Tétricus*, l'autre de *Salonine*, épouse de l'empereur *Galien*, permettent d'évaluer une durée de fonctionnement de la *villa* jusqu'au III^e s. La date de construction est quant à elle inconnue.

La *villa* s'implante dans un environnement archéologique riche avec notamment la présence toute proche d'un *oppidum* gaulois aménagé à l'extrémité de La Pointe du Roselier (fig. 4 et 5). Cet éperon rocheux qui domine la baie de Saint-Brieuc est barré au sud-ouest par un puissant rempart dont subsistent encore le fossé et l'imposant talus. Si ce site majeur est actuellement conservé, il n'a pas pour le moment fait l'objet d'exploration archéologique et aucun indice d'époque romaine n'y a été signalé. L'*oppidum* est donc probablement à l'abandon durant la période de fonctionnement de la *villa* de Port-Aurel Plus à l'est, à l'entrée de l'estuaire du Gouët, le plateau de la Tour de Cesson pourrait également être occupé à l'époque gallo-romaine comme le suggère J. Geslin de Bourgogne. Toutefois, aucun vestige de cette période n'est attesté sur ce promontoire rocheux qui domine le port du Légué.

La carte archéologique (source patriarche/DRAC Bretagne, fig. 4), mentionne la présence d'autres sites antiques plus à l'est et une voie romaine, dont le tracé, identifié entre Trémuson et Plérin semble se diriger vers la pointe du Roselier. Il pourrait alors desservir à la fois l'*oppidum* et les différents établissements antiques du secteur, notamment la *villa* de Port-Aurel.

Fig. 4 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
carte archéologique © (Source Patriarche),
B. Simier, Inrap.

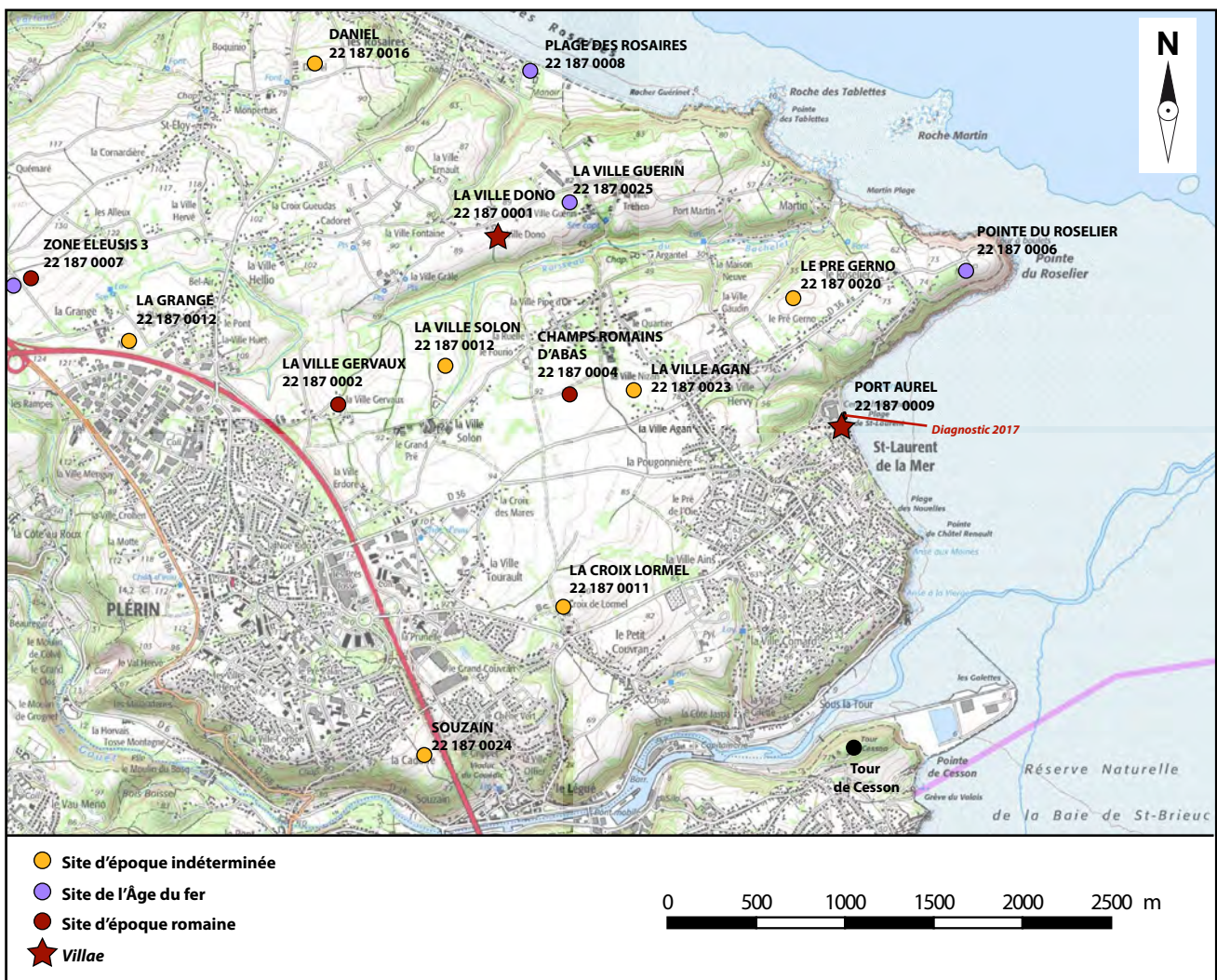




Fig. 5 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue de la zone de fouille avec en arrière plan
La Pointe du Roselier © B. Simier, Inrap.

D'autres sites appartenant à différentes périodes sont également référencés dans ce secteur. Pour la période romaine il faut signaler la présence d'une occupation antique sur une parcelle située au sommet du plateau dominant l'anse de Port Aurelle au lieu-dit évocateur : « Champs Romains d'Abas » (n° patriarche : 22 187 0004). Plus au nord, au lieu-dit la « Ville Dono » (n° patriarche : 22 187 0001) un gisement de tuile associé à un parcellaire identifié par prospection aérienne (Bizien 2011), sont interprétés comme les vestiges d'une *villa*. Cette dernière est distante de 2,2 km de la *villa* de Port-Aurel. Enfin, un dernier gisement de *tegulae*, découvert au XIX^e s., est à signaler proche du bourg de Plérin au lieu-dit la « Ville Gervaux » (n° patriarche : 22 187 0023).

À proximité de ces différents sites antiques plusieurs enclos d'époques indéterminées, identifiés en prospection aérienne (Bizien 2011), sont à signaler au « Pré Gerno » (n° patriarche : 22 187 0200), à la « Ville Agan » (n° patriarche : 22 187 0002), à la « Ville Solon » (n° patriarche : 22 187 0013) et à la « Croix Lormel » (n° patriarche : 22 187 0011). Ces quatre sites non datés pourraient correspondre à des établissements ruraux d'époques gauloise et/ou antique.

Au niveau de la grève, le long de La Pointe du Roselier, plusieurs alignements de pierre formant de véritables murets sont visibles à marée basse. Ils correspondent à d'anciennes pêcheries dont les aménagements sont partiellement détruits et ensablés. Ces vestiges sont dans l'ensemble mal datés, mais pourraient potentiellement remonter à des périodes anciennes et être en lien avec l'occupation antique de la *villa* ou gauloise de l'oppidum. Ils feront l'objet dans le cadre de ce rapport d'une étude présentée en annexe (cf. annexe).

Les vestiges mis au jour dans le cadre de ce diagnostic s'insèrent dans ce paysage anthropisé au contact immédiat avec la *villa*. Ils sont néanmoins séparés de cette dernière par un chemin, très encaissé, aménagé dans un couloir sédimentaire, et dont l'origine pourrait, d'après J. Geslin de Bourgogne, remonter à la période romaine. Il serait en effet nommé « Chemin des romains » à cette époque (Geslin de Bourgogne 1853, p. 288). Ce nom n'est toutefois attesté que par l'archéologue qui propose de prolonger cette voie à travers les grèves en direction d'Erquy, qui serait alors accessible à pied sec à marée basse. Nous ne débâterons pas sur cette hypothèse de tracé dans le cadre de ce rapport qui n'a d'ailleurs pas été retenu dans la carte du réseau viaire antique de Bretagne réalisée par le Service Régional de l'Archéologie (SRA).

Au sujet de l'ancienneté du chemin qui longe la *villa*, et qui correspond aujourd'hui à la rue du Docteur Violette, aucune information archéologique ne permet de lui attribuer une origine antique. Seule l'implantation topographique de ce chemin, qui reprend le tracé d'un ancien couloir sédimentaire, permet de supposer l'existence d'un axe de circulation ancien (cf. contexte géologique).

1.3 Le contexte géographique, géologique et topographique

La villa de Port-Aurel, s'installe au niveau de l'anse éponyme de Port Aurelle (toponyme actuel), située au fond de la baie de Saint-Brieuc (fig. 6 et 7). Elle est protégée à l'ouest par La Pointe du Roselier et à l'est par La Pointe de Châtel Renault qui marque l'entrée de l'estuaire du Gouët. Entre ces deux promontoires rocheux, s'étend une longue plage séparée en deux parties par un cordon rocheux naturel, appelé « Entre les Ports ». À l'est la plage des Nouelles, à l'est la plage de Saint-Laurent le long de laquelle est installée la villa. J. Geslin de Bourgogne mentionne que cette séparation naturelle a été exploitée pour diviser l'espace d'échouage en deux zones, l'une destinée au bateau de commerce, l'autre aux bateaux de pêche :

« La tradition a conservé le souvenir des longues années où les plus forts navires de cette baie s'armaient à Cesson (plage des Nouelles), tandis que les bateaux de pêche et le marché aux poissons se tenaient à Port-Aurel ; et, aujourd'hui même, le rocher qui les sépare porte le nom de Entre-les-Ports » (Geslin de Bourgogne 1853, p. 290).

Les plages de Saint-Laurent et des Nouelles, de par leur positionnement en fond de baie sont fortement marquées par l'action des marées. Lors des gros coefficients, la mer vient se heurter contre les falaises provoquant une érosion lente, mais régulière de l'affleurement sédimentaire. Au contraire lors de la basse mer, l'eau se retire de plusieurs centaines de mètres et atteint son minimum au niveau de La Pointe du Roselier à plus de 1,3 km du trait de côte.

Le mouvement des marées fait de la plage de Saint-Laurent un espace privilégié pour la pêche à pied. C'est également le lieu idéal pour l'implantation de pêcherie, dont les vestiges, nous l'avons évoqué sont très présents le long de la Pointe du Roselier.

Fig. 6 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue aérienne du centre Hélio-Marin avec au premier plan le diagnostic. Le centre se situe sur la partie inférieure d'un versant entre deux couloirs sédimentaires © Inrap.



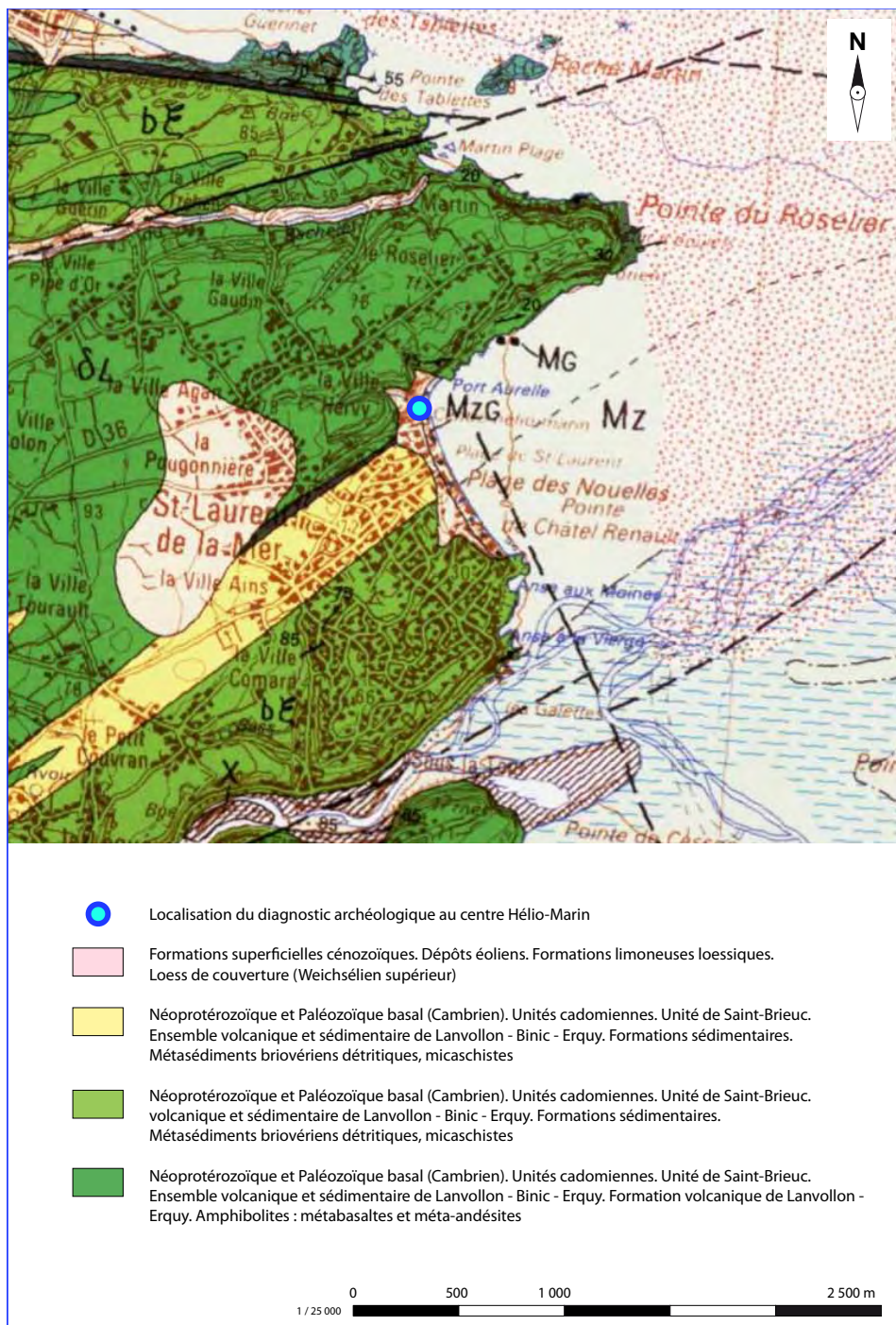


Fig. 7 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marine
 vue de la zone de fouille avec en arrière plan
 La Pointe du Roselier © B. Simier, Inrap.

Sur le plan géologique, le centre Hélio-Marine est installé sur un sous-sol composé de formations superficielles datées du Cénozoïque (fig. 7). Ces limons loessiques, issus de dépôts éoliens (Weichsélien supérieur), se développent le long de la plage de Saint-Laurent et des Nouelles en marge de l'unité cadomienne de Saint-Brieuc. Cette dernière qui correspond à l'ensemble volcanique et sédimentaire de Lanvollon-Binic-Erquy se compose de micaschistes, de metabasaltes et de méta-andésites.

Le topographie dans cette partie de la baie offre un paysage accidenté aux reliefs prononcés alternant falaises, criques, pointes et plages. Le centre Hélio-Marine occupe la base d'un couloir naturel d'écoulement sédimentaire au dénivelé très marqué qui s'insère entre les deux falaises rocheuses de la Pointe du Roselier et de La Pointe de Châtel Renault.

Le terrain concerné par le diagnostic, situé en limite du trait de côté, est installé sur un replat au sommet d'une falaise limoneuse qui culmine, lors de notre intervention, à 5 m au-dessus de la plage.

1.4 Le contexte urbanistique

Le terrain sur lequel s'implante le centre Hélio-Marin a été fortement bouleversé par les nombreux travaux de terrassement qui ont modifié la topographie originelle du site. La création du mur de soutènement de la falaise qui semble, d'après les cartes postales anciennes, antérieure à la construction du préventorium de Saint-Laurent en 1923, avait probablement pour objectif de maintenir une petite plateforme naturelle dont l'existence, nous le verrons, a pu être attestée lors de la fouille (la flèche rouge sur les cartes postales indique l'emplacement du diagnostic, **fig. 8 à 15**). Ce promontoire sera par la suite rehaussé d'environ 1,5 m par l'apport de remblais.

L'anthropisation du littoral au niveau de la plage de Saint-Laurent, et notamment le renforcement du trait de côte par des murs brise-lames, commence dans la deuxième moitié du XIX^e s. après le passage de J. Geslin de Bourgogne. En effet, l'archéologue ne mentionne pas dans son récit de murs modernes aménagés le long de la plage, il évoque plutôt l'érosion des falaises qui révèle l'existence de vestiges :

« Si vous suivez la grève depuis la côte du Roselier (Ros-el-er, rocher de l'Aigle) jusqu'à la Pointe-à-l'Aigle, vous serez frappés du grand nombre de briques qui couvrent cette plage, et d'une ligne de béton, de plusieurs mètres de longueur, qui s'étend à 2 m. 30 c. dans la falaise argileuse au-dessus de la grève actuelle » (Geslin de Bourgogne 1853, p. 286).

Il en va de même pour l'habitat qui semble absent. Une observation des cartes postales du début du XX^e s. montre que les habitations sont rares et probablement de construction postérieure à la fouille de 1852-1853. Certaines maisons, qui apparaissent sur les cartes postales du début du XX^e s. et sont toujours visibles de nos jours, sont aménagées à l'emplacement de la *villa*. Les bâtiments découverts par J. Geslin de Bourgogne sont aujourd'hui totalement détruits ou partiellement conservés dans les jardins des maisons situées sur les parcelles AI 141, 142, 144, 145, 577, 578, 595 et 596.

À la fin du XIX^e s. et au début du XX^e s., le développement des bains de mer entraîne une première urbanisation de la grève de Saint-Laurent via un ensemble de cabanons aménagés le long de la falaise. Ces constructions, dont certaines sont encore visibles, sont installées sur un perré qui protège la base des falaises contre l'érosion et sur lequel est aménagé un chemin de promenade. L'urbanisation s'intensifie ensuite durant tout le XX^e s. et l'habitat va peu à peu occuper l'ensemble du versant surplombant la plage de Saint-Laurent et des Nouelles. Seuls la Pointe du Roselier et le sommet du plateau au-dessus du centre restent peu urbanisés.

Actuellement, l'urbanisation du versant surplombant la grève de Saint-Laurent est ralentie par les lois de protection du littoral qui limitent le nombre de terrains constructibles.

La recrudescence des tempêtes entraîne chaque année une érosion des falaises qui sont petit à petit renforcées par des injections de bétons ou par la construction de murs de protection.



Fig. 8 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
carte postale du milieu du XX^e s.
© B. Simier, Inrap.



Fig. 9 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
carte postale du début du XX^e s. avant la
construction du preventorium
© Service Régional de l'inventaire de
Bretagne



Fig. 10 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
carte postale du début du XX^e s. avant la
construction du preventorium
© Service Régional de l'inventaire de
Bretagne



Fig. 11 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
carte postale du début du XX^e s. avant la
construction du preventorium
© Service Régional de l'inventaire de
Bretagne

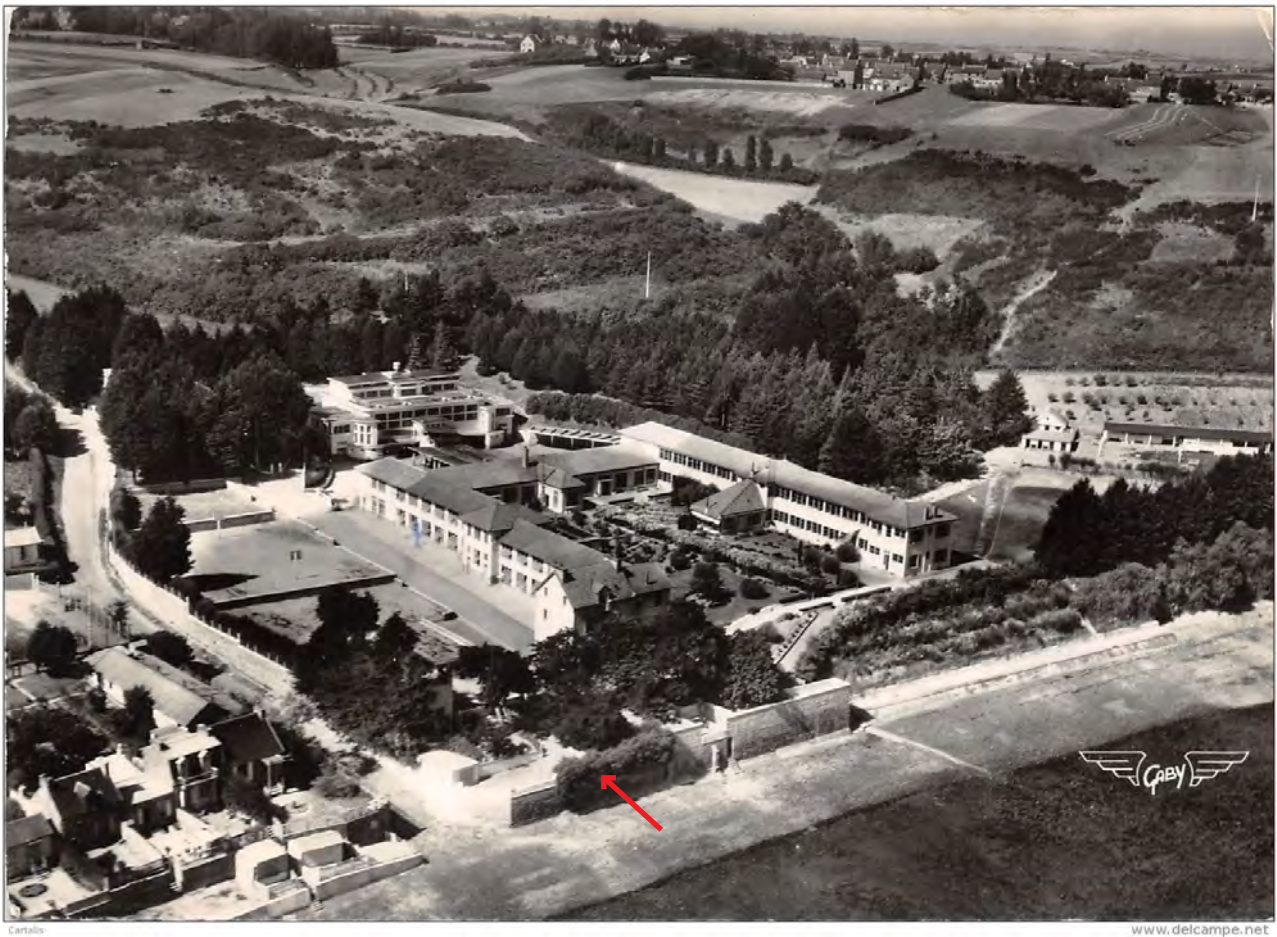


Fig. 12 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : carte postale des années 1950

© Service Régional de l'inventaire de Bretagne



Fig. 13 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : carte postale du milieu du XX^e s.

© Service Régional de l'inventaire de Bretagne



Fig. 14 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : carte postale du milieu du XX^e s.

© Service Régional de l'inventaire de Bretagne



Fig. 15 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : carte postale du milieu du XX^e s.

© Service Régional de l'inventaire de Bretagne

1.5 Les conditions d'intervention

Après près de 8 années de négociation, l'assurance a pris en charge la reconstruction du mur endommagé lors de la tempête Xynthia et un calendrier de travaux a alors été rapidement mis en place. Afin d'intervenir dans les plus brefs délais et de permettre une libération des terrains avant les grandes marées, le diagnostic archéologique a été réalisé en août sous la prescription du Service Régional de l'Archéologie (SRA, arrêté n° 2017-066). Cette opération, confiée à l'Inrap (arrêté de désignation n° 2017-184) concernait une surface restreinte de 400 m² qui devait être intégralement étudiée dans le cadre de ce diagnostic (fig. 17 et 18). Le décapage réalisé le 29 juin à l'aide de moyens mécaniques (pelles de 20 t., fig. 16) mis à disposition par le maître d'ouvrage a été réalisé sous le contrôle du conservateur en charge du département (J.-Y. Tinevez, DRAC/SRA Bretagne) et du responsable du diagnostic (B. Simier, Inrap). La fouille a quant à elle été effectuée entre le 24 juillet et le 4 août 2018.

Le temps de fouille, initialement prévue à 1 semaine a été prolongé d'une semaine supplémentaire afin de traiter l'ensemble des vestiges. La découverte d'un mur de terrasse et d'un second bâtiment antique à la fin de la fouille nous a conduit à demander un suivi de travaux lors du terrassement mécanique des zones situées autour de l'emprise initialement prévue. En effet, les travaux de terrassement liés à la démolition d'une partie du mur et de sa reconstruction entraînaient la destruction de niveaux dans lesquels potentiellement d'autres vestiges d'époque romaine pouvaient être conservés.

Cette seconde opération, réalisée à la demande du responsable du diagnostic et avec l'accord du Service Régional de l'Archéologie et du maître d'ouvrage a été effectuée sur une journée le 6 septembre 2018. Le suivi de travaux a permis le décapage partiel d'une zone d'environ 300 m² située au nord de l'emprise initiale (fig. 17).



Fig. 16 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
le décapage © J.-Y. Tinevez DRACSRA.

1.6 Méthode et stratégie d'intervention

Après la phase de décapage, qui a consisté à terrasser les remblais modernes qui recouvraient sur près de 1,50 m d'épaisseur les niveaux archéologiques, la surface décapée a été recouverte par une bâche géotextile. Ce recouvrement a permis de protéger le décapage des intempéries durant le mois de juillet. Il a ensuite été retiré en août lors de la phase de fouille.

L'exploration manuelle des vestiges a été réalisée par une équipe de deux archéologues pendant deux semaines. L'étude a démarré par un nettoyage manuel de la surface décapée afin de mettre en évidence le niveau d'apparition des vestiges. Il s'est poursuivi par des sondages manuels à l'intérieur du bâtiment qui ont révélé le bon état de conservation du bâtiment. Afin d'étudier en détail l'intérieur de cet édifice, une partie des remblais a été terrassée à la main, mais devant l'ampleur de la tâche et après plusieurs sondages l'emploi d'un engin mécanique (pelle mécanique de 5,5 t.) s'est avéré nécessaire pour accélérer la fouille.



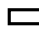


-  - Batiments d'époque romaine découverts en 1852
-  - Zone de fouille (août 2017)
-  - Sondage réalisé lors du suivi de travaux (septembre 2017)



Fig. 17 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marine : positionnement de la villa et des zones concernées par le diagnostic sur la photographie satellitaire © Source Géobretagne, B. Simier, Inrap.



Fig. 18 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marine vue du premier nettoyage. Les vestiges apparaissent sous 1,50 m de remblais modernes © Inrap.

Une fois le bâtiment antique et ses aménagements dégagés, nous avons eu la surprise de mettre au jour des maçonneries antérieures. Il a alors été nécessaire de démonter intégralement le bâtiment afin d'étudier les constructions plus anciennes. Cette opération, contrainte par la durée de l'opération a été réalisée mécaniquement.

Le dégagement des niveaux anciens a été contraint par la faible superficie de la zone de fouille et par la présence de la falaise. La circulation et la zone d'action de la pelle mécanique étaient donc très limitée. Il en va de même pour le stockage des déblais.

Le suivi de travaux, réalisé dans un second temps, a été assuré par le responsable d'opération. La surface étudiée qui correspond à une bande d'environ 30 m, le long du mur de soutènement, a été terrassée en partie supérieure au godet à dent par une pelle de 30 tonnes (fig. 17 et 19). Lorsque l'engin atteignait les niveaux archéologiques, le travail de dégagement a pu être réalisé plus finement à l'aide d'un godet de curage sous le contrôle de l'archéologue. La surface a été décapée en plusieurs étapes par petite surface (entre 10 et 20 m²). Après chaque décapage, une observation archéologique rapide était réalisée puis la surface recouverte par les déblais du décapage suivant. Ainsi, il n'a pas été possible de conserver décapé l'ensemble de la zone. Malgré cette contrainte technique, nous avons pu observer l'intégralité de la zone située au nord de l'emprise initiale de fouille et qui sera terrassée lors de réfection du mur.

L'enregistrement des données a été effectué en Unités Stratigraphiques (US.) avec des numéros commençant à 1000. Les sondages sont quant à eux numérotés de 1 à X. Chaque structure a fait l'objet d'une description détaillée, de relevés en plan et en coupe au 1/20^e et d'une couverture photographique. Le géoréférencement des vestiges a été assuré par la cellule topographique de l'Inrap à l'aide d'un GPS.

La post-fouille a été dirigée par le responsable de l'opération (Bastien Simier, Inrap). L'étude du mobilier céramique et de l'instrumentum a été confiée à Françoise Labaune-Jean (Inrap). L'étude numismatique a été réalisée par Paul-André Besombes (DRAC/SRA Bretagne). L'étude du mobilier lithique confiée à Vérane Brisotto (Inrap). Les prélèvements ont été partagés entre le CRAVO et Véronique Mattered pour l'étude carpologique et à Brice Ephrem (Ausonius) pour l'ichthyofaune. La stabilisation et la restauration du mobilier métallique ont été confiées à Marina Biron (Inrap). Enfin, une étude sur la présence de pêcherie le long de la Pointe du Roselier a été réalisée par Océane Charpentier, étudiante en Master 2 (Université de Rennes 2).



Fig. 19 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue du décapage mécanique réalisé lors
du suivi de travaux © B. Simier, Inrap.

2. Description des vestiges

Le décapage mécanique des remblais modernes a permis le dégagement d'un niveau argileux brun (us. 1000, fig. 28), correspondant à un ancien niveau de terre végétale, à la cote altimétrique de 9,80 m NGF. Cette terre recouvrait sur 5 à 20 cm les vestiges antiques.

Sous ces limons sont apparues les maçonneries d'un bâtiment quadrangulaire associé à des niveaux de démolition et environné de remblais anthropisés (fig. 20 à 25). Le nettoyage manuel de surface a permis de caractériser ce bâtiment et une partie des structures qui l'entouraient. Nous avons alors constaté le bon état de conservation des vestiges et la présence de niveaux archéologiques sur une épaisseur de 0,50 m. Cette stratigraphie a pu être clairement observée dans la coupe de la falaise qui a fait l'objet d'un nettoyage et d'un relevé. L'étude stratigraphique a également permis d'observer la formation géologique sur laquelle s'implantent les vestiges.

Le substrat est composé dans ce secteur de limons lœssiques de deux natures : un limon graveleux composé d'argile mélangée à de petits galets, compacts et stables, qui forment une butte sur laquelle est aménagé le bâtiment antique ; et un limon très argileux, beaucoup plus instable, qui recouvre le limon graveleux (fig. 28).

L'organisation des dépôts lœssiques présents sous les niveaux archéologiques permet de mieux comprendre la topographie du site à l'époque romaine et d'expliquer pourquoi le bâtiment a été installé dans ce secteur. La butte formée par le limon graveleux délimite une plateforme bordée au nord et au sud par d'anciens couloirs sédimentaires colmatés par un limon sédimentaire très argileux. Cette plateforme présente alors une surface stable et saine favorable à l'implantation d'un bâtiment. Au contraire le substrat argileux qui l'environne est plus instable et humide et ne convient pas à l'installation de bâtiments maçonnés. Ils devaient également être soumis au ruissellement des eaux lors des intempéries.

Avant de passer à la partie descriptive il est important pour structurer cette étude de signaler que trois séquences stratigraphiques ont pu être identifiées. Afin de simplifier le discours, nous débuterons par une analyse des niveaux les plus récents, qui correspondent chronologiquement à la séquence 3, nous poursuivrons par la phase intermédiaire (séquence 2) puis nous terminerons sur les niveaux anciens, correspondant à la séquence 1. Ces trois séquences étant associées à la période romaine (I^{er}-IV^e s. de n. è.).

Fig. 20 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue à marée haute des vestiges mis au
jours après le décapage (séquence 3)
© Inrap.



2.1 les vestiges du II^e-III^e s. de n. è. : séquence 3

Sous le niveau de terre végétale (us. 1000) est apparu un bâtiment dont les maçonneries étaient conservées sur plus de 0,30 m de hauteur et dans lequel les sols et plusieurs structures étaient toujours en place. Autour de ce bâtiment plusieurs niveaux de sols et de remblais ainsi qu'un fossé de drainage (us. 1005) ont pu être identifiés et fouillés (fig. 21 à 25).

Malgré un bon état de conservation, les vestiges ont été partiellement détruits par l'érosion de la falaise, qui a régressé de plusieurs mètres depuis la période romaine. S'il nous est difficile de définir avec exactitude l'emplacement du trait de côte durant cette période nous supposons que ce dernier devait se situer au minimum à 5 m du trait de côte actuel.



Fig. 21 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis le nord des vestiges de la
séquence 3 après le déblaiement des
niveaux de démolition © B. Simier, Inrap.



Fig. 22 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue zénithale des vestiges de la séquence 3
après le déblaiement des niveaux de démolition
© B. Simier, Inrap.

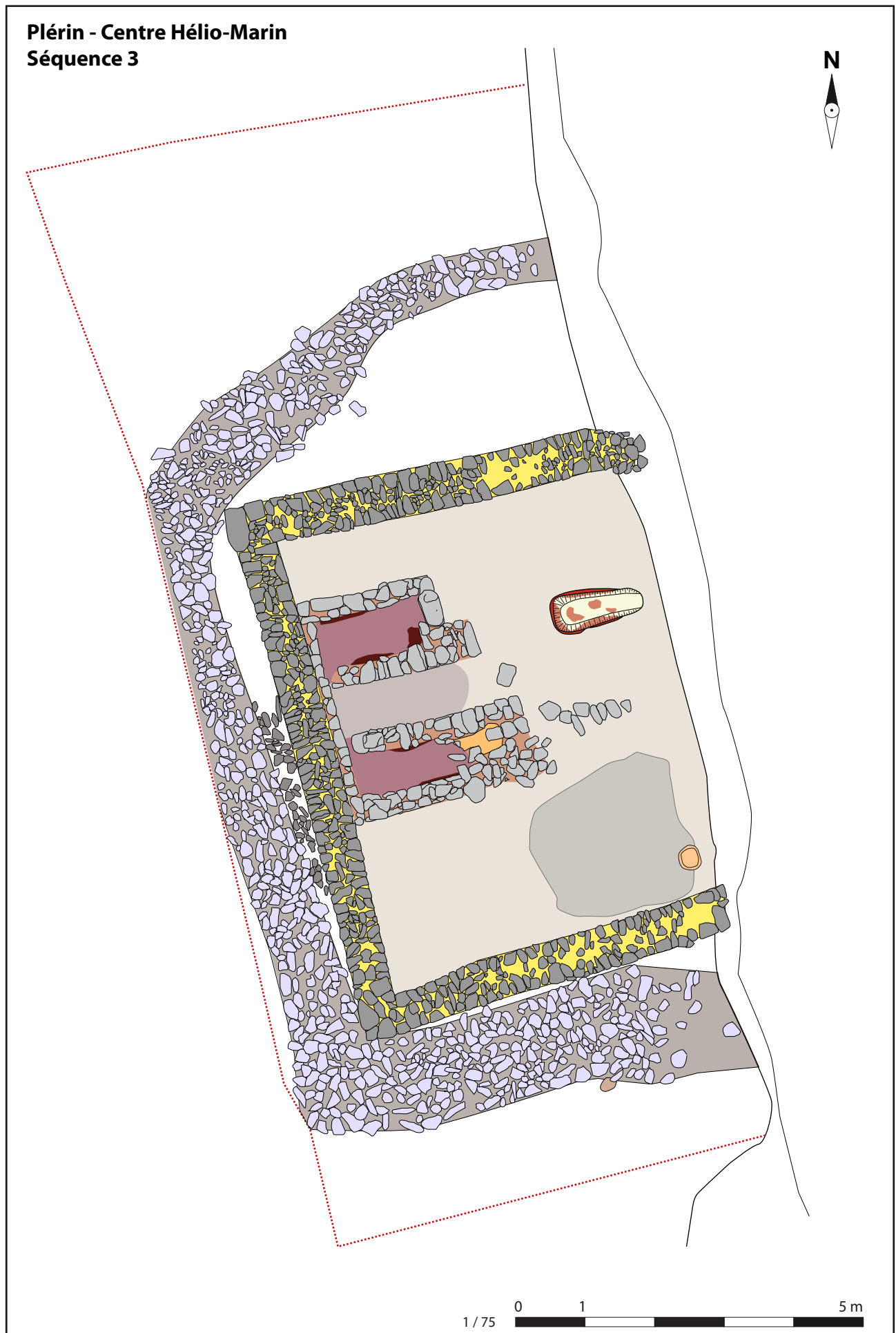


Fig. 23 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : les vestiges de la séquence 3 © B. Simier, Inrap.

Plérin - Centre Hélio-Marin

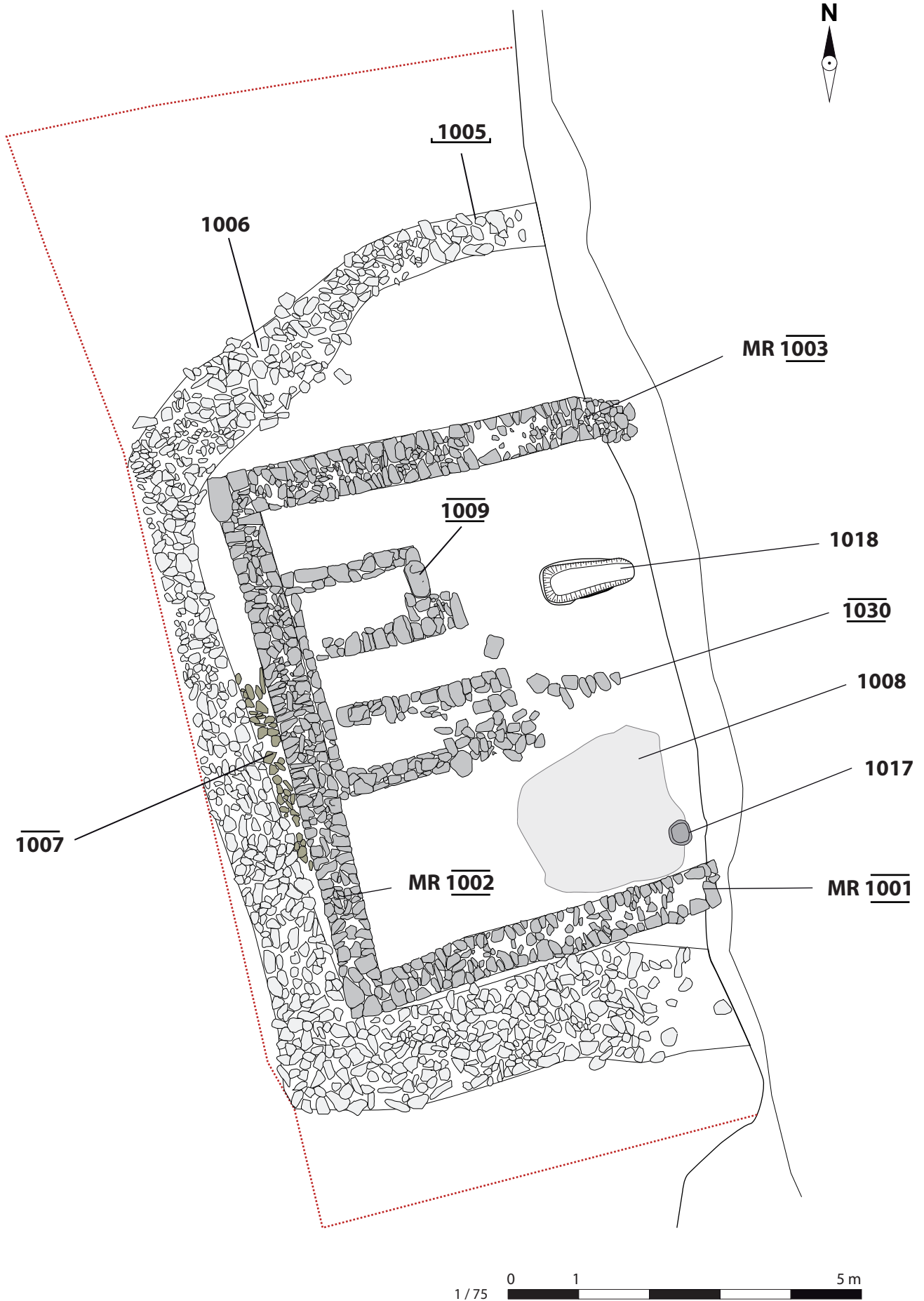


Fig. 24 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : les vestiges de la séquence 3, numérotation des unités stratigraphiques (us.) © B. Simier, Inrap.

Plérin - Centre Hélio-Marin

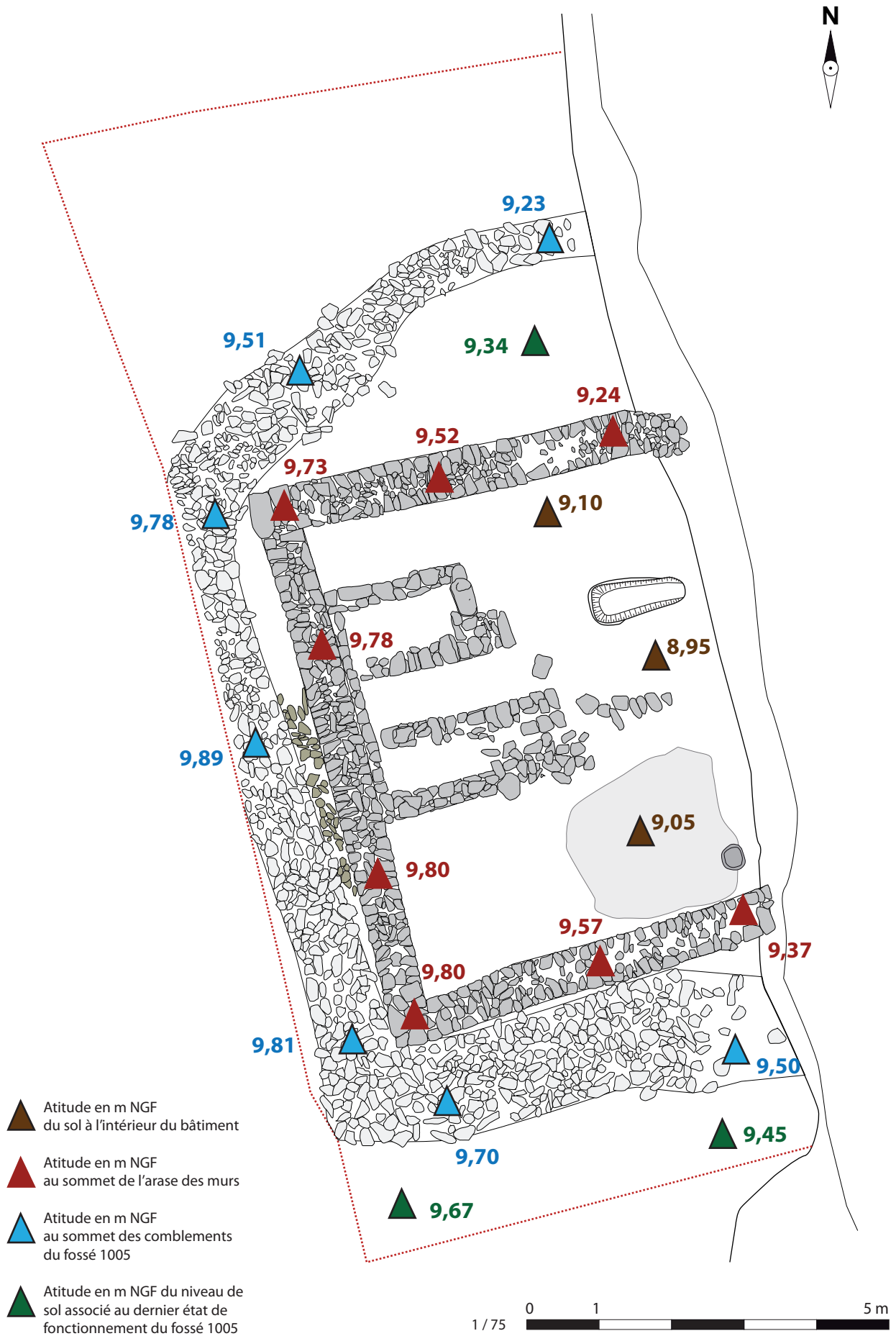


Fig. 25 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : les vestiges de la séquence 3, relevés altimétriques © B. Simier, Inrap.

2.1.1 Le bâtiment

Le bâtiment mis au jour, dont seule la partie occidentale est conservée, correspond à une construction quadrangulaire, légèrement trapézoïdale, de 7,70 m de largeur. Les murs de 0,60 m d'épaisseur, conservés sur 3 à 5 assises, sont constitués en élévation de blocs de micaschistes locaux liés par un mortier de chaux maigre de couleur jaune (fig. 27 et 28). Les fondations aménagées en tranchées pleines sur une profondeur de 0,50 m sont composées essentiellement de gros galets marins en dolérite et de quelques blocs de micaschistes.

L'ensemble forme une semelle de pierre sèche drainante et résistante capable de supporter une élévation importante.

L'intérieur du bâtiment était comblé par deux niveaux de remblais liés à la démolition et à l'abandon du site (us. 1004a et 1004b, fig. 28). Ces niveaux sont composés de limons bruns mélangés à de nombreux blocs de micaschistes et de très rares fragments de tuiles. La quasi-absence d'éléments de toiture (*tegulae, imbrices*) dans ces niveaux d'abandon indique que la plupart des tuiles ont été récupérées lors du démantèlement de l'édifice. Cette destruction semble, d'après le mobilier céramique, avoir été effectuée entre le III^e s. et le IV^e s. de n. è (cf. étude du mobilier céramique).

Fig. 26 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis le nord-est du bâtiment de la
séquence 3 en cours de fouille. L'intérieur est
comblé par des remblais de démolition (us.
1004) © B. Simier, Inrap.



Fig. 27 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis l'est de la coupe A - B en début de
fouille © Inrap.



Coupe Nord-Sud (A - B)

Niveau du sol avant décapage

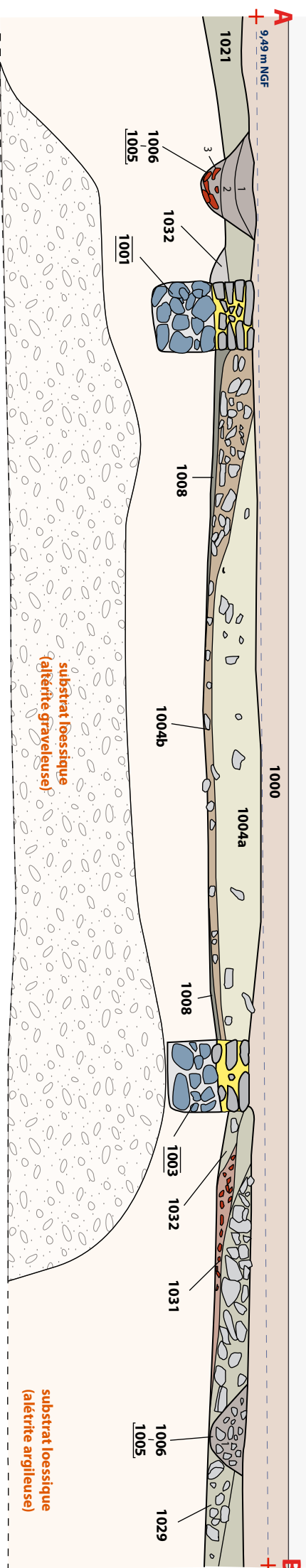
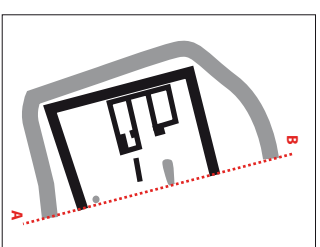


Fig. 28 - Piétrin (22) - Centre Hélio-Marin
La coupe A - B © B. Simier, Inrap.

2.1.2 Les structures associées au bâtiment

Sous ces niveaux de démolition, nous avons eu la surprise de découvrir un sol en terre battue parfaitement conservé et plusieurs aménagements dont une très belle structure de chauffe maçonnée (us. 1009, fig. 29 à 39) installée contre le mur occidental du bâtiment. Cet aménagement, qui de par sa morphologie s'apparente à un séchoir, est composé d'une maçonnerie de pierre sèche (us. 1009), conservée sur 4 assises, qui délimitent trois espaces. Construit sur un plan rectangulaire, l'ensemble mesure 3,30 m de longueur pour un maximum de 2,60 m de largeur.

La fouille manuelle de cette structure, qui était comblée par un important niveau de blocs issu de sa démolition, a permis de définir son fonctionnement et de dégager des niveaux d'utilisation. Elle se compose d'un couloir central (1) accessible depuis l'est et de deux espaces de chauffe (2 et 3), l'ensemble étant compris dans un unique espace clos. La découverte de niveaux charbonneux (us. 1011 et 1012) et d'une légère rubéfaction des parois dans les deux espaces latéraux permet de définir cette structure comme un aménagement de chauffe. Les deux chambres de chauffe sont sensiblement de même dimension avec une surface intérieure de 1,60 m de longueur pour 0,60 à 0,70 m de largeur. La chambre nord (3) possède à l'est un évent aménagé dans la maçonnerie dont la dalle de couverture était encore présente. Cette ouverture permettait le passage de l'air afin d'attiser le foyer. La maçonnerie forme également un petit massif saillant à l'extérieur de la pièce au sud de l'évent.

La chambre sud (2) possède également un massif saillant, de dimension plus importante, dans lequel était aménagé un évent. Cette ouverture, moins bien conservée se distingue par l'organisation des blocs de maçonnerie encore en place. Ils délimitent la base d'une ouverture dans laquelle est installé un niveau d'argile jaune.

Le format massif de la maçonnerie associé à l'évent de la chambre sud nous interroge. Ses dimensions, près de 0,60 m de côté, sont-elles liées à un aménagement spécifique ou à un simple renfort du bâti ? Architecturalement il faut également s'interroger sur la structure même de l'évent :



Fig. 29 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : vue depuis le nord-est de la structure de chauffe 1009, À droite l'évent de la chambre de chauffe septentrionale avec sa dalle de couverture toujours en place. Au centre le couloir et à gauche la chambre de chauffe méridionale © B. Simier, Inrap.

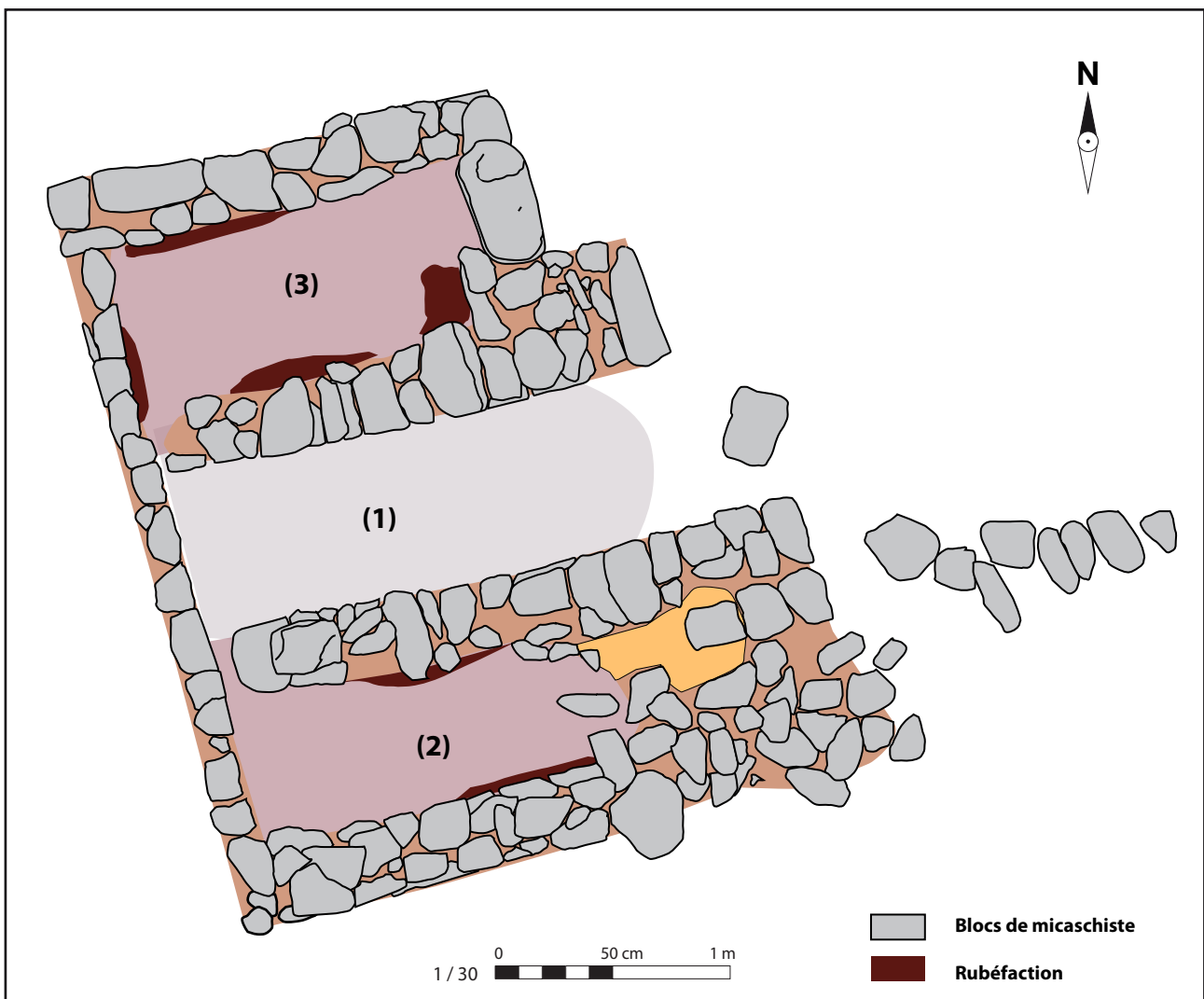
Peut-il être couvert sur l'ensemble de son tracé ou était-il partiellement ouvert afin d'aménager une plateforme extérieure de séchage ? S'il servait simplement d'évent doit-on restituer une évacuation à l'horizontale ou à la verticale ? L'organisation des blocs et la présence d'une argile jaune localisée au centre du massif tend à restituer un conduit vertical de type cheminée qui permettrait en complément de l'évent de la chambre de chauffe nord (3) d'assurer une parfaite convection de l'air dans le bâtiment. Le conduit vertical pourrait dans ce cas monter jusqu'à la toiture et permettre d'évacuer la fumée en dehors du bâtiment. Il est possible également de restituer un conduit bas sur lequel pourrait être installée une plateforme de fumage.

L'espace central (1), de 0,65 m de largeur, est quant à lui interprété comme un couloir par l'absence de rubéfaction et par la nature moins charbonneuse de son comblement (us. 1010). Le sol est recouvert par un léger limon charbonneux correspondant à un niveau de piétinement. Aucun aménagement n'est à signaler. Toutefois, l'accès à ce couloir depuis l'est est encadré par les deux massifs de maçonnerie saillants décrits précédemment et un bloc est enfoncé dans le sol au niveau de l'entrée. Ce bloc, dont l'utilité n'est pas définie présente une surface polie probablement liée à un piétinement répété.

Pour ce qui est de l'élévation, si la base est construite en pierre, la partie supérieure des murs est probablement constituée de matériaux périssables (terre et bois). En effet, l'épaisseur des maçonneries, qui ne dépassent pas les 0,30 m d'épaisseur et ne sont pas liées au mortier, ne permet pas de maintenir une élévation en dur. Ainsi, la mise en place d'une maçonnerie à la base des murs a pour but de confiner les deux foyers et de protéger les murs de l'humidité des sols. La hauteur des maçonneries devait donc se limiter à la hauteur des flammes ou à l'épaisseur des braises.

Pour ce qui est de la couverture, nous ne disposons d'aucune information. Ce qui est certain c'est que la structure était close puisque la ventilation était assurée par les deux événements décrits précédemment.

Fig. 30 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
la structure 1009 © B. Simier, Inrap.



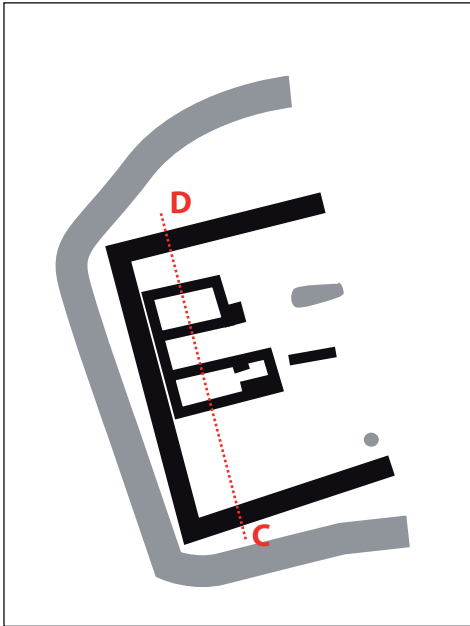


Fig. 31 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : localisation de la coupe C - D © B. Simier, Inrap.



Fig. 32 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : vue zénithale du séchoir/fumoir 1009 © B. Simier, Inrap.

Coupe C - D

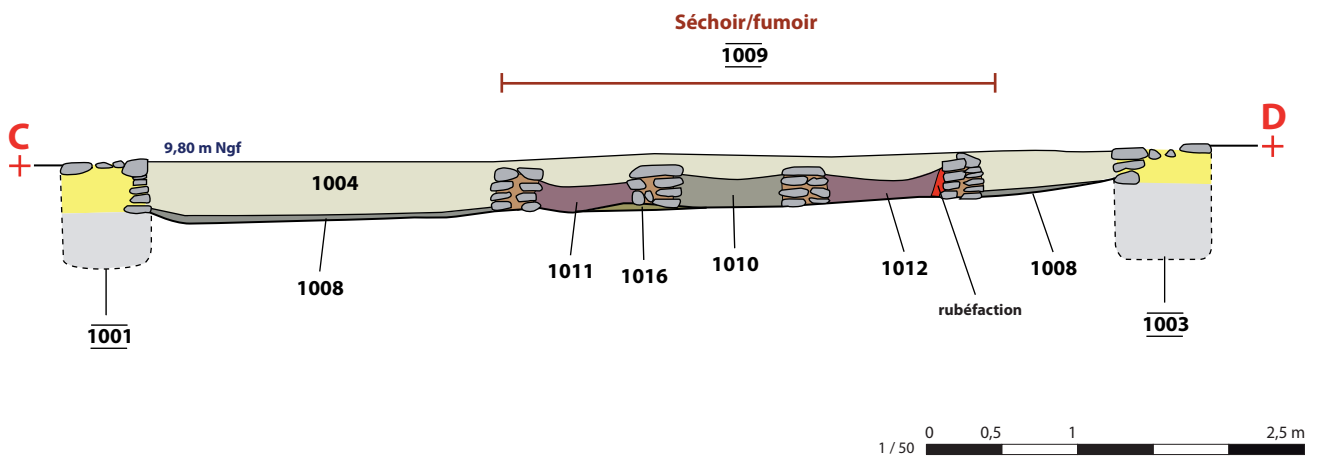


Fig. 33 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : relevé de la coupe C - D avec au centre le séchoir/fumoir 1009 © B. Simier, Inrap.

Proposition de restitution
(coupe C - D)

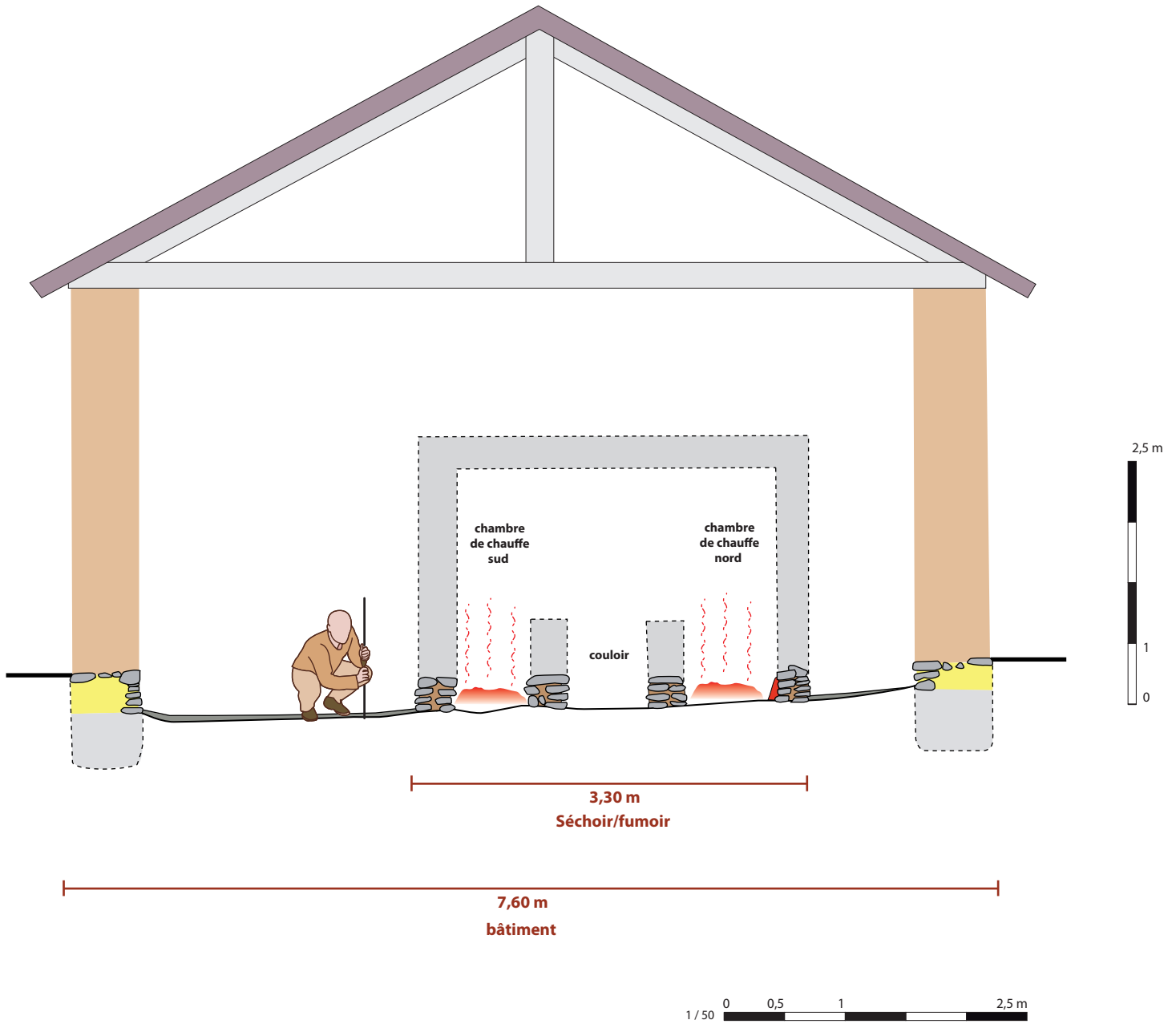


Fig. 34 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : proposition de restitution de l'élévation du bâtiment et de la structure 1009 à partir de la coupe C - D
© B. Simier, Inrap.



Fig. 35 - Plérin (22) - Centre Hélió-Marin : le séchoir/fumoir 1009, vue depuis l'est © B. Simier, Inrap.



Fig. 36 - Plérin (22) - Centre Hélió-Marin : le séchoir/fumoir 1009, vue depuis le sud-est © B. Simier, Inrap.



Fig. 37 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : le séchoir/fumoir 1009, détail du massif de maçonnerie saillant à l'ouest de la chambre de chauffe sud. La couche d'argile jaune au centre correspond au négatif de l'évent/cheminée © B. Simier, Inrap.

Fig. 38 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
le séchoir/fumoir 1009, vue depuis le sud-ouest de la chambre de chauffe sud. À gauche sous la maçonnerie est posé un fragment d'amphore DR.20 piégé dans le sol 1016 antérieur à la construction du séchoir/fumoir © B. Simier, Inrap.



Fig. 39 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : le séchoir/fumoir 1009, vue depuis le nord-ouest de la chambre de chauffe nord © B. Simier, Inrap.

L'architecture singulière de cette structure de chauffe peut être comparée à celle de séchoirs régulièrement découverts sur les sites antiques du nord de la Gaule. Ce type de structure agraire, qui a fait l'objet d'un premier travail de synthèse par Paul Van Ossel (Van Ossel 1992) et d'un récent mémoire de Master 1 pour la Bretagne et les Pays de Loire (Biguereau 2017), pose toujours des problèmes d'interprétation. Identifiés tantôt comme des séchoirs à grain, tantôt comme des fumoirs et plus rarement comme des grilloirs, ces équipements agraires et/ou artisanaux avaient probablement une plurifonctionnalité. Ils pouvaient permettre d'abaisser le taux d'humidité des grains pour faciliter leur conservation, permettre de fumer des viandes, les poissons ou toute autre denrée, ou encore rentrer dans le processus de fabrication du malt. Si la fonction exacte reste toujours difficile à déterminer, il semble aujourd'hui évident que l'emploi de cet équipement au sein des exploitations agricoles antiques de l'Ouest et du Nord de la Gaule devait être très fréquent. On signalera à titre de comparaison régionale, le séchoir bâti découvert sur le site de la « ZAC de Beauregard-Quincé » à Rennes (35) (Le Cloirec, 2014), celui de la *villa* de la « Guyomerais » à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35) (Simier *et al.* 2017), de la *villa* de la « ZAC des Petits Prés » à Montgermont (35) (Le Martret 2015) ou celui de la « Rue des Ardrillers » à Sées (61) (Simier 2017).

Le fonctionnement de ces séchoirs/fumoirs, généralement construits en dur, se fait selon des systèmes de conduits qui diffusent la chaleur et/ou la fumée depuis un foyer à une chambre de chauffe. Ce mode de fonctionnement s'apparente par le principe au système romain de l'hypocauste.

La structure de chauffe découverte à Plérin (us. 1009), présente en plan une architecture tout à fait similaire aux séchoirs précédents. Il est notamment très proche de celui de la « ZAC des Petits Prés » à Montgermont (35) (Le Martret 2015). Toutefois, son fonctionnement est différent. L'espace bâti ne correspond pas ici à la surface totale de la chambre de chauffe, la structure est divisée en trois parties : un couloir central et deux espaces de chauffe latéraux. Le fonctionnement ne se fait donc pas selon le principe d'une propagation depuis un unique foyer. Dans le séchoir de Plérin la chaleur était produite indépendamment dans chacune des chambres (2 et 3) et attisée par les deux événements qui assuraient une parfaite convection de la chaleur à l'intérieur du bâtiment. Le combustible (braises ?) était alors disposé sur le fond de chacune des chambres dans un espace confiné par les murs. Les maçonneries séparant chaque espace de chauffe du couloir ne devaient donc pas être très élevées et servaient simplement de protection pour le foyer et peut-être également de support pour une plateforme de séchage. L'absence de blocs aux extrémités occidentales de ces deux murets pourrait être liée à la présence d'un conduit pour le passage de l'air afin d'assurer une meilleure convection en association avec les événements.

L'ensemble des niveaux d'utilisation dans les chambres de chauffe a été prélevé afin de définir la nature des denrées traitées (us. 1011 et 1021, cf. **étude carpologique**). Le tamisage a permis de retrouver une faible quantité de restes carpologiques carbonisés (6-7 restes/L), appartenant à des céréales, blés et orge, et de quelques semences d'adventices des cultures. Ces restes peuvent être issus des lots traités dans le « séchoir » ou provenir de résidus de battage utilisés ici comme combustible.

Pour conclure sur le séchoir/fumoir, il semble, d'après l'étude de la coupe E – F (fig. 41), qu'il soit postérieur à la période de construction du bâtiment. En effet, la maçonnerie du séchoir/fumoir est installée contre l'élévation du mur 1007, mais également au contact de ses fondations sur une hauteur de 0,25 m. Ainsi, le sol du bâtiment a été décaissé à ce niveau sur plus de 20 cm pour permettre la construction du séchoir/fumoir. Ce dernier a donc été mis en place bien après le bâtiment.

**Séchoir/fumoir
us. 1009**

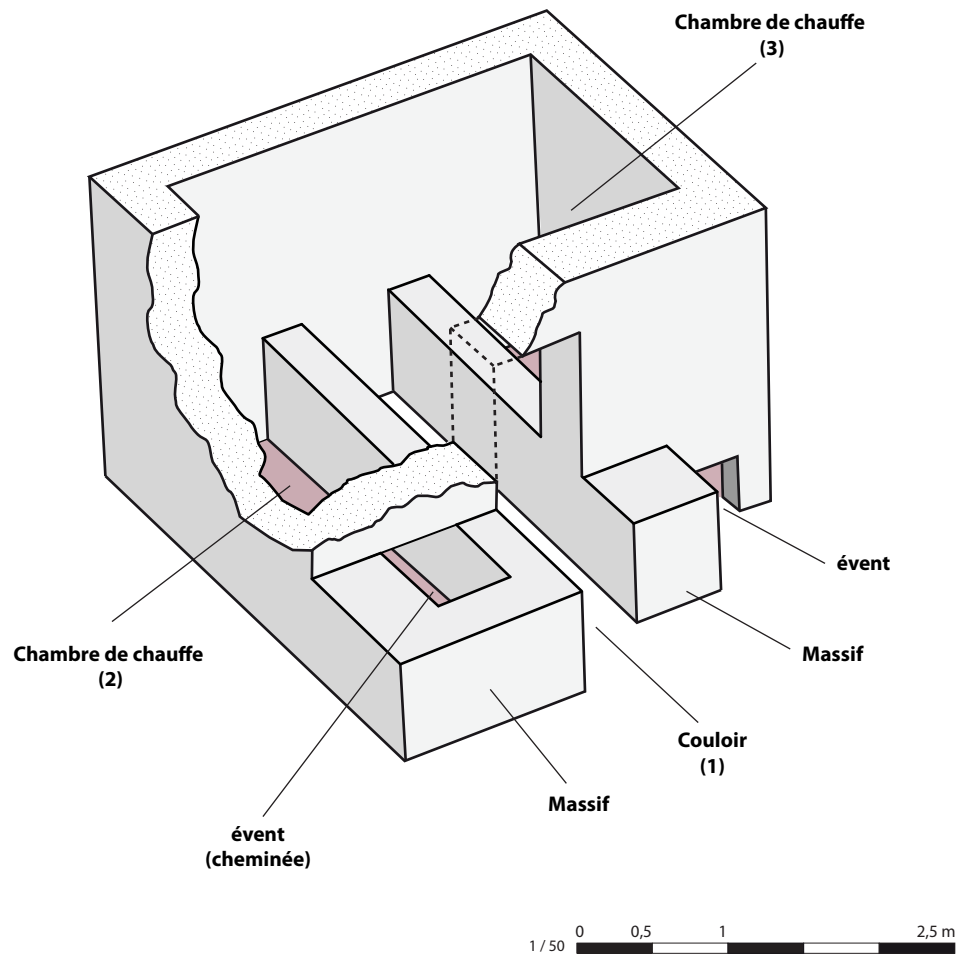
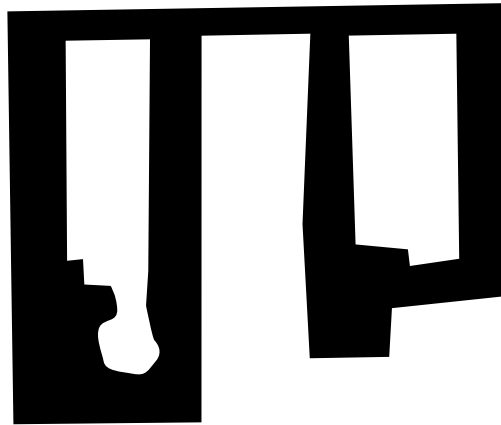


Fig. 40 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : proposition de restitution de l'élévation du séchoir/fumoir 1009
© B. Simier, Inrap.

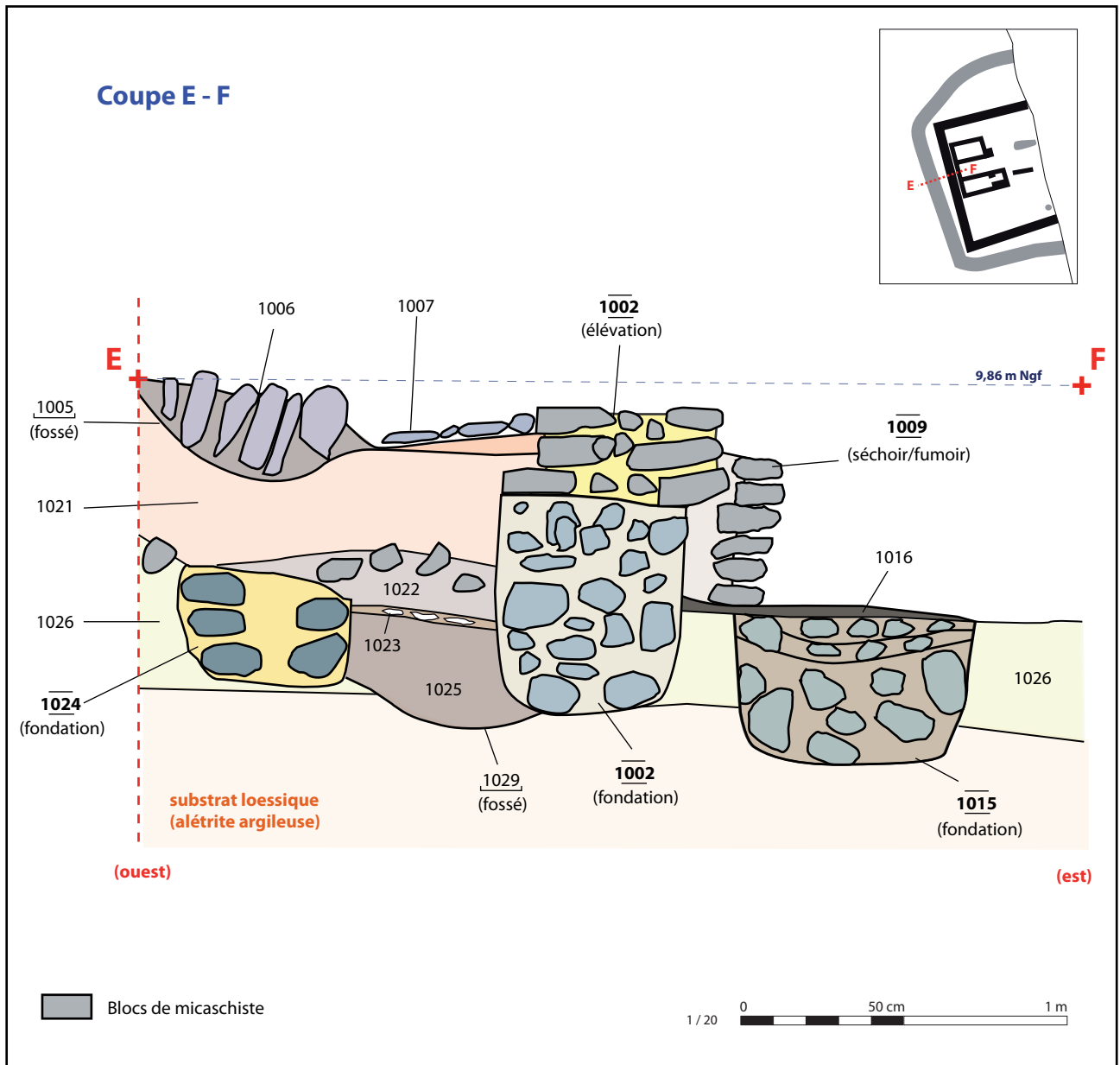


Fig. 41 - Plérin (22) - Centre Hélió-Marin : Relevé (en haut) et vue depuis le sud (en bas) de la coupe E - F © B. Simier, Inrap.



Fig. 42 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Le « trousseau » de clés découvert dans l'us.
1008 © E. Collado, Inrap.

Outre le séchoir/fumoir, le bâtiment conservait encore son sol en terre battue aménagé directement sur le substrat limoneux, sans rajout de terre. Le substrat présente dans ce secteur une morphologie parfaitement adaptée à la réalisation d'un sol. Cette surface de circulation était recouverte par un limon charbonneux provenant probablement du séchoir (us. 1008, **fig. 28 et 45**) ou correspondant à des niveaux d'abandon/destruction. C'est dans ce niveau que la plupart du mobilier céramique et métallique a pu être retrouvé, avec une densité de mobilier plus importante dans la partie sud du bâtiment où la couche présentait une épaisseur plus de 5 et 10 cm. Parmi les objets découverts, un trousseau composé de 2 clés en fer et en alliage cuivreux maintenues par des liens périssables à un anneau de bronze (cf. **étude du mobilier et fig. 42**).

Probablement perdu lors de l'abandon du bâtiment le trousseau regroupait peut-être une partie des clés nécessaires à l'ouverture des portes du bâtiment. Si nous ne pouvons définir le pourquoi de son abandon (perte accidentelle, évènement dramatique...), il faut signaler que la découverte d'un tel objet est plutôt rare. De ce fait, si les clés sont individuellement de modèles connus et fréquents, leur assemblage au sein d'un trousseau en fait un objet singulier.

Les autres mobiliers découverts appartiennent essentiellement à des fragments de récipients céramiques datés entre le III^e et le IV^e s. de n. è., ainsi qu'une petite monnaie d'un Empereur indéterminé, de type Antoninien, datée entre 260 et 275 ap. J.-C. Ces éléments permettent de dater la dernière période d'utilisation du bâtiment entre la fin du III^e et le IV^e s. de n. è.

L'us. 1008 a également été partiellement prélevée (6 litres) en vue d'une analyse carpologique et d'une étude de la micro-faune. Ces prélèvements ont permis de retrouver un os de poisson ainsi qu'un lot conséquent de 587 restes carpologiques (cf. **étude carpologique et ichtyofaune**). Les différents macro-restes végétaux appartiennent au même spectre que celui observé dans le séchoir/fumoir 1009 (us. 1011 et 1012). Il se compose de céréales, blés et orge, et de quelques semences d'adventices des cultures.

La présence de ces restes, si elle ne permet pas de conclure à une utilisation du séchoir/fumoir pour le traitement des céréales (séchage, grillage, maltage...), attestent malgré tout de l'utilisation du bâtiment pour des activités agricoles, notamment en lien avec le traitement des moissons.



Fig. 45 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : vue depuis le nord-est du bâtiment de la phase 3 lors du décapage de l'us. 1008. Le terrassement de cette couche charbonneuse a révélé la présence d'une enclume (1017) et d'un four en fosse (1018) © B. Simier, Inrap.

Il faut également signaler la présence sous les maçonneries du séchoir d'une fine couche de limon brun mélangé à des charbons, l'us. 1016 (fig. 37, 38 et 41), qui a livré un fragment d'amphore à huile de Bétique (Dr. 20). Ce récipient, daté entre le I^{er} et le III^e s de n. è., a été piégé dans un niveau de sol antérieur à la construction du séchoir/fumoir. Ce niveau est par contre contemporain du bâtiment à une période où il n'était pas encore équipé d'un séchoir/fumoir. Le niveau 1008, qui a pu lors de la dernière phase d'occupation du bâtiment être piétiné et servir de surface de circulation, recouvrait certaines structures dont un four en fosse : us. 1018, et une enclume en granite : us. 1017 (fig. 46). Ces deux aménagements, probablement contemporains, appartiennent à des équipements en lien avec le fonctionnement du séchoir/fumoir.

La structure de chauffe 1018 est aménagée dans une excavation oblongue de 1,30 m de longueur sur 0,55 m de largeur et 0,25 m de profondeur (fig. 47). Orienté est/ouest, le four présente un profil régulier en cuvette à fond plat avec des parois et un fond partiellement rubéfiés. La rubéfaction est néanmoins absente dans la partie orientale de la fosse où le creusement remonte légèrement pour former une terminaison en sifflet. Cet espace correspond à l'accès du four (gueulard) par lequel était apporté le combustible et retirées les braises. Le comblement se compose d'une unique couche de limon argileux brun

Fig. 46 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis le nord de la structure 1018 (au premier plan et de l'enclume (au deuxième plan contre le mur). Ces deux structures étaient recouvertes par l'us. charbonneuse 1008
© B. Simier, Inrap.



1018

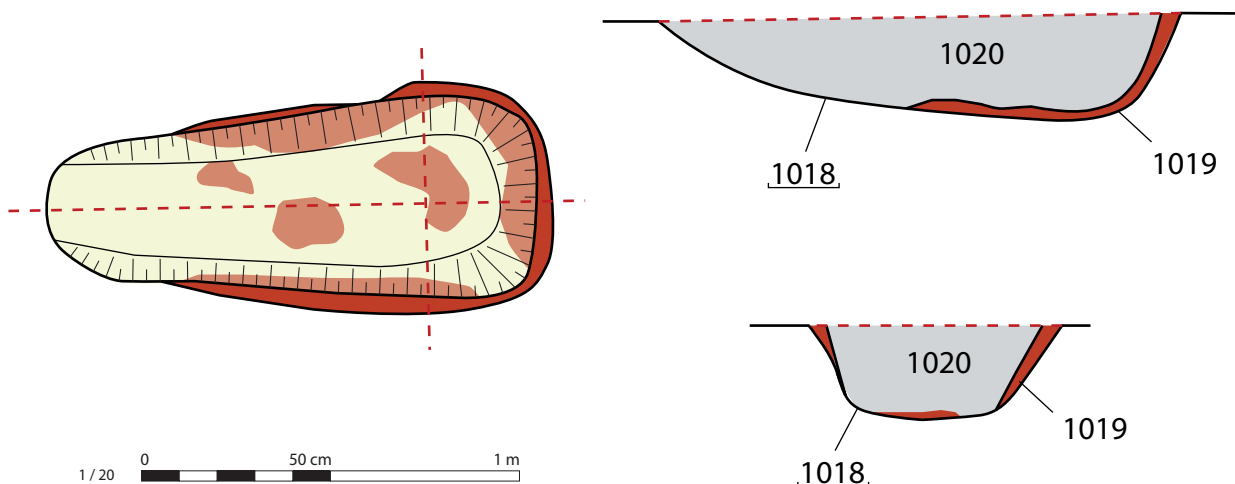


Fig. 47 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
le four 1018 © B. Simier, Inrap.

charbonneux (us. 1020) qui correspond à la période d'abandon du four et n'est pas nécessairement en lien avec son fonctionnement. Il peut en effet provenir du fonctionnement du séchoir/fumoir. Dans ce cas, le four 1018 aurait servi de fosse de rejets après sa dernière utilisation. Quoiqu'il en soit l'us. 1020 a été entièrement prélevée et tamisée. Cette opération a permis de retrouver 4 restes carpologiques appartenant à des céréales (blés) et une plante sauvage (cf. Amourette commune, cf. **étude carpologique**).

La deuxième structure découverte sous le niveau 1018 est une enclume en granite (us. 1017, **fig. 48 et 49**) installée dans une fosse, la face active au ras du sol. Cet objet, dont la description détaillée est présentée en annexe (cf. **étude du mobilier lithique**), était à l'origine la partie inférieure d'une meule à main rotative (*meta*) retournée afin d'utiliser l'autre face comme plateforme de percussion. Le fait de placer la surface de frappe au niveau du sol apparaît surprenant, car peu pratique. Ce positionnement est probable lié à la nature des activités pratiquées sur cette enclume. Les prélèvements effectués dans le niveau charbonneux, us. 1018, qui la recouvrait n'ont pas permis de préciser la nature de ces activités. Nous pouvons toutefois exclure l'hypothèse d'une activité de forge, car aucun résidu métallurgique (scorie, battitures) n'a été retrouvé.



Fig. 48 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue de l'enclume 1017 depuis le nord. À droite
la couche 1008 est visible en plan et en coupe
© B. Simier, Inrap.



Fig. 49 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'enclume 1017 était ancrée dans le sol en
terre battue et seule sa surface de frappe était
visible © B. Simier, Inrap.

Il est probable que l'enclume soit en lien avec le séchoir/fumoir. Elle servait peut-être à préparer les matières premières qui y étaient traitées (poissons, coquillages, viandes, graines...).

Dans tous les cas, elle s'insère dans un espace de travail interne au bâtiment défini au sol par une légère dépression de la surface en terre battue et comblé par l'us 1008. Cette aire de travail perceptible sur les photos après le premier nettoyage du sol en terre battue (avant la découverte de l'enclume), délimite un espace subquadrangulaire de 4 m² limité à l'est par un petit parement de pierre : us. 1030.

La maçonnerie 1030 marque une légère rupture topographique dans la surface de terre battue. Le sol au centre du bâtiment, dans le prolongement du couloir d'accès au fumoir/séchoir, est légèrement excavé par rapport au niveau de sols attenants au sud et au nord (environ 8,95 m NGF). Ainsi, l'espace dans lequel prend place l'aire de travail associée à l'enclume 1018 est situé 10 cm au-dessus (entre 9,05 m NGF) du sol situé dans le prolongement oriental du séchoir/fumoir. Cette différence topographique s'explique par une circulation plus intense dans la partie centrale du bâtiment liée à l'accès au séchoir/fumoir. Les passages répétés ont ainsi entaillé peu à peu le sol et formé cette cuvette. La mise en place du parement 1030 a probablement permis de limiter l'érosion des sols et de conserver une surface plane autour de l'enclume (fig. 50).



Fig. 50 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : vue depuis le sud-est des vestiges de la phase 3 et du parement 1030 qui permet de maintenir les sols au sud-est du séchoir/fumoir © B. Simier, Inrap.

2.1.3 Les niveaux autour du bâtiment

Le bâtiment est entouré par une série de remblais associée au fonctionnement du bâtiment. Aucun remblai de démolition lié à l'abandon du bâtiment n'est conservé.

Lors du premier décapage, de nombreux blocs de micaschiste environnaient le bâtiment sans que l'on puisse clairement définir s'il s'agissait d'un affleurement du substrat ou des remblais. En effet, une partie des pierres posées de champs et grossièrement alignées semblait former des diaclases naturelles. Après un long et fastidieux nettoyage, les blocs se sont peu à peu organisés au sein d'un creusement linéaire entourant le bâtiment correspondant à un fossé (us. 1006, fig. 51). Ce creusement, dont le profil était observable dans la coupe de la falaise (coupe A – B), a alors été interprété comme un drainage permettant d'assainir les contours du bâtiment. Les blocs qui viennent combler le fossé ont été volontairement déposés, souvent de champs, afin de permettre la circulation sur le fossé tout en conservant sa fonction de drain. L'étude de la coupe A - B (fig. 28) et des deux sondages mécaniques (coupe E – F et G – H) réalisés dans le fossé (fig. 41 et 51) permet d'observer en détail son profil et la stratigraphie de son comblement. Le fossé est creusé selon un format en cuvette évasée de 0,70 à 1 m de largeur pour 0,50 m de profondeur avec un pendage vers l'est en direction de la plage. Le fossé est comblé essentiellement par des blocs de micaschiste et du limon brun (us. 1005-1, fig. 28), toutefois il présente dans sa section orientale une stratigraphie plus complexe composée de trois couches : une couche supérieure composée de limon et de blocs (us. 1005-1, fig. 28), une couche intermédiaire de limon (us. 1005-2, fig. 28) et une couche inférieure de limon associé à de nombreux fragments de *tegulae* (us. 1005-3, fig. 28). L'absence de blocs et la découverte de terres cuites architecturales en partie inférieure suggèrent que le fossé 1006 était à l'origine ouvert. Il aurait ensuite été comblé par des couches de blocs pour permettre de circuler sur le fossé. Le niveau de *tegulae* présent au fond du comblement pourrait quant à lui être le témoin d'une phase de réfection de la toiture du bâtiment ou correspondre à des rejets issus de la destruction d'autres bâtiments.

Coupe G - H

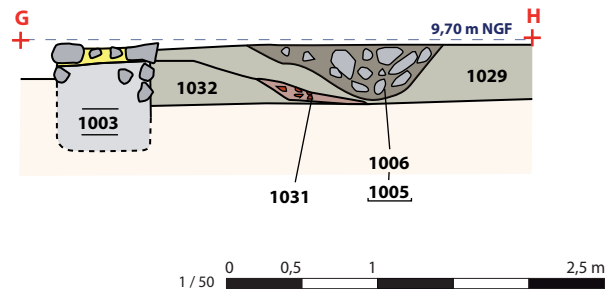
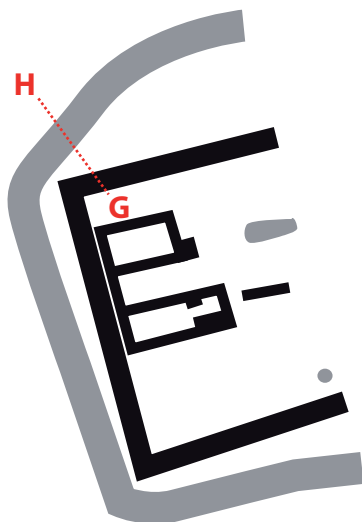


Fig. 51 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin relevé et vue depuis l'est de la coupe G - H
© B. Simier, Inrap.



Le fossé 1006 est creusé dans les couches 1021 et 1029 qui forment un remblai de 0,30 m d'épaisseur autour du bâtiment (fig. 28). L'apport de ces niveaux limoneux parfois riches en blocs de micashiste (us. 1029) ont permis un rehaussement des niveaux de sols autour du bâtiment. L'origine de ces apports pose question : s'agit-il de remblais destinés à niveler le terrain autour du bâtiment ou correspondent-ils à des apports sédimentaires naturels liés à l'érosion du versant ?

La dynamique de dépôt de ces remblais apparaît ici comme peu cohérente avec une simple volonté de niveler l'espace autour du bâtiment. En effet, comment expliquer alors le pendage des couches au nord et la présence de remblais riches en blocs (us. 1029). Il faut également signaler que le niveau 1031 qui a livré de très nombreux fragments de terre cuites qui comme pour l'us 1029 présente également un pendage vers le nord. De par leur nature et la dynamique de leur déposition, ces couches pourraient être associées à une phase de démolition et/ou de réfection du bâtiment. Lors de ces travaux, il aurait été décidé de rehausser le terrain autour du bâtiment, mais pas les sols intérieurs. Cette décision surprenante a probablement engendré un apport d'humidité dans les murs qui se sont retrouvés partiellement enterrés. Il a alors fallu mettre en place le fossé de drainage 1006 afin de détourner l'écoulement des eaux en direction de la plage.

Ainsi, l'apport de remblais autour du bâtiment apparaît, en l'état, comme illogique. S'agit-il simplement d'une erreur ou doit-on considérer ces remblais comme étant issus de phénomènes d'érosion ? Cette deuxième proposition pourrait notamment s'expliquer par un évènement climatique (tempête), comme celui qui a frappé le centre Hélio-Marin en 2009. Toutefois, aucun indice à l'intérieur du bâtiment ne vient confirmer cette hypothèse, et l'apport de terre a pu tout à fait s'effectuer par un phénomène d'érosion lent associé à des apports anthropiques. Nous resterons donc prudents sur l'origine de ces remblais. Quoiqu'il en soit le niveau de sol originel présent lors de la construction du bâtiment se situe 0,30 m en dessous du niveau de décapage à la côte altimétrique moyenne de 8,95 m NGF. Il correspond au sommet du substrat lacustre qui ne semble pas, dans la coupe A – B, être recouverte par une ancienne surface végétale (paléosol). L'absence de terre végétale au-dessus du substrat s'explique probablement par un terrassement du terrain. Le sommet de la falaise aurait alors été nivelé afin d'aménager une plateforme destinée à accueillir le bâtiment. Ce travail de terrassement est confirmé dans la coupe E – F, à l'ouest du bâtiment où un lambeau de paléosols, constitué d'un limon argileux grisâtre (us. 1026, fig. 41) est encore présent. L'étude de cette coupe, qui a permis de révéler des niveaux antérieurs (séquences 1 et 2, cf. *infra*), indique également que le bâtiment n'était pas installé sur un terrain parfaitement aplani, puisque le sommet de la semelle de fondation est situé à 9,47 m NGF soit près de 0,40 m au-dessus de celles observées pour les murs 1001 et 1003 dans la coupe A – B (environ 9,10 m NGF, fig. 28).



Fig. 52 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : vue depuis le sud du radier 1007 entre le fossé 1006 comblé par des blocs de micashiste et le mur 1002 qui correspond à la façade occidentale du bâtiment © B. Simier, Inrap.

Le bâtiment était donc implanté sur une surface dont la pente était d'environ 8 %. La conservation d'un tel dénivelé peut s'expliquer par une volonté de drainage, au contraire une surface plane aurait pu engendrer un risque de stagnation de l'eau et une inondation du bâtiment lors des phases d'intempéries.

Nous terminerons sur la description des vestiges de la séquence 3 par le radier 1007 découverts à l'extérieur du bâtiment contre le mur 1002 (fig. 52). Ce niveau composé de plaquettes de micaschiste posées à plat forme un empiérement qui est interprété comme une surface de circulation aménagée. Coupé par le creusement du fossé 1006, le radier 1007 matérialise les contours d'un aménagement difficile à comprendre. Il pourrait notamment indiquer l'emplacement d'une entrée permettant d'accéder au bâtiment. Cependant, aucune trace d'ouverture n'a pu être observée dans le mur 1002 et la présence du séchoir/fumoir 1009 exclue en partie cette hypothèse. À moins qu'une ouverture ait été aménagée dans le mur 1002 et la maçonnerie 1009 afin d'accéder depuis l'extérieur au séchoir/fumoir. Cet accès pourrait notamment permettre d'apporter les matières premières destinées à être traitées dans le séchoir/fumoir. Dans tous les cas, le radier 1007 marque l'emplacement du niveau de sol extérieur associé au bâtiment. Il se situe à la cote altimétrique de 9,82 m NGF.

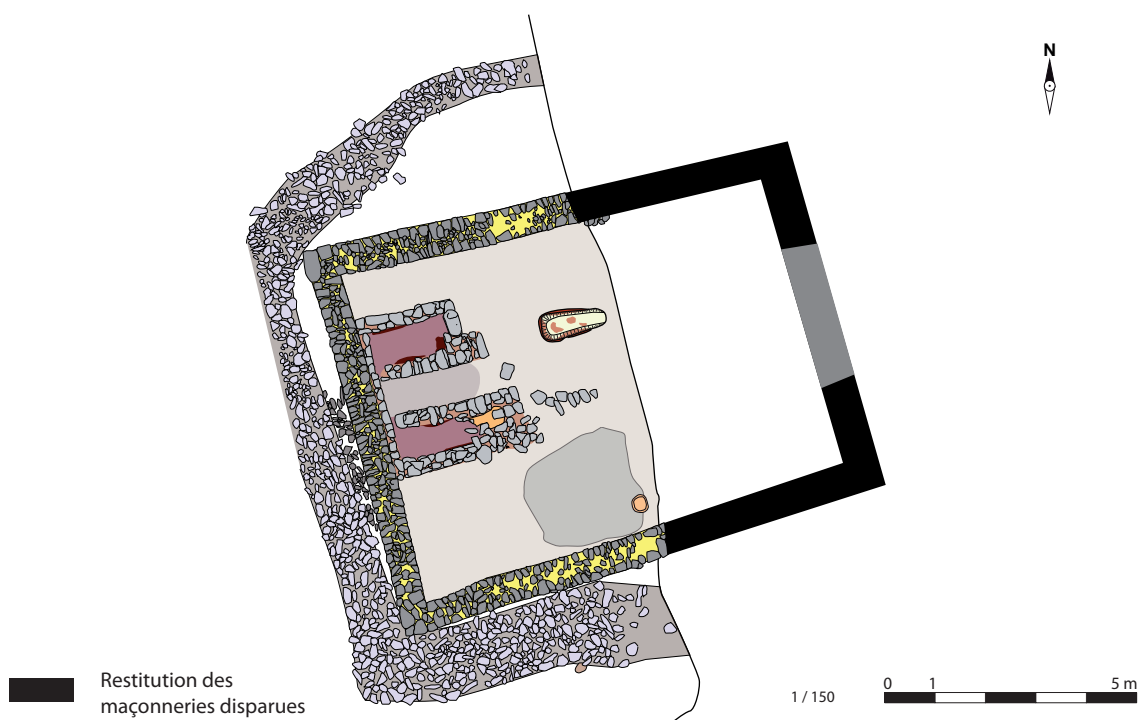
2.1.4 Conclusion séquence 3

L'étude des vestiges de la séquence 3, qui est datée par le mobilier céramique et métallique entre le II^e et le IV^e s., permet de restituer l'architecture et le fonctionnement d'un bâtiment agricole associé à la *villa* gallo-romaine de Port-Aurel.

Cette annexe agraire située à proximité immédiate de la plage pourrait être en lien avec l'exploitation des ressources marines. Le « séchoir/fumoir » pourrait notamment servir à la préparation de poissons. Toutefois, la découverte de graines de blés et d'orge tend plutôt à l'associer à une activité de traitement des récoltes (séchage préalable au stockage ?).

Le bâtiment dont seule la partie occidentale est conservée devait se prolonger de plusieurs mètres vers l'est. Malheureusement, il nous est impossible de restituer avec certitude son envergure originelle. Nous pouvons néanmoins, en observant sa largeur, estimer une longueur entre 8 et 10 m (fig. 53). L'accès principal et probablement unique de ce bâtiment devait se faire dans le prolongement du couloir de séchoir/fumoir au centre de la façade orientale ouvrant sur la mer. Un chemin devait dans ce cas permettre l'accès au bâtiment depuis la plage ou depuis l'hypothétique voie romaine située au niveau de l'actuelle rue du Docteur Violette.

Fig. 53 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
proposition de restitution de l'envergure
originelle du bâtiment de la séquence 3
© B. Simier, Inrap.



2.2 Les vestiges antérieurs au II^e ou III^e s. de n. è. : séquence 2

Le nettoyage du niveau de sol intérieur au bâtiment de la séquence 3 et la réalisation du sondage 3 à l'ouest (coupe E – F, fig. 56) ont permis de mettre aux jours les vestiges de constructions antérieures, notamment deux maçonneries et quelques niveaux de sols (fig. 54 et 55).

Les deux maçonneries, us. 1024 et 1015, appartiennent respectivement aux fondations d'un bâtiment et d'un mur.

La fondation 1015, la première à avoir été dégagée, a pu être observée en plan à l'intérieur du bâtiment de la séquence 3 et dans la partie nord de la zone de fouille. Masquée par les niveaux associés à la séquence 3, le fondation 1015 se présentait, lors de sa découverte, sous la forme de petits blocs de micaschiste, de moins de 10 cm d'épaisseur, installés dans une tranchée de 0,70 m de largeur orienté nord/sud parallèlement au trait de côte. Dans sa partie septentrionale la première assise d'élévation, composée de blocs de micaschiste de 10 à 20 cm liés à l'argile, était encore présente. Cette assise permet de restituer l'emplacement des niveaux de sols contemporains du mur. Ils sont, entre les sondages 1 et 2 situés autour de 9,20 m NGF.

L'étude du mur 1015, qui n'a été dégagé que très partiellement en plan a été complété par trois sondages mécaniques (sondages 1, 3 et 4, fig. 56) afin d'observer son profil et de définir son tracé dans la partie méridionale du décapage. La semelle de fondation se compose essentiellement de blocs de micaschiste, de 5 à 20 cm, installés dans une tranchée de 0,50 à 0,75 m de profondeur pour 0,70 m de largeur qui s'évase en partie inférieure afin d'assurer une meilleure stabilité. Il est intéressant de noter que la profondeur des tranchées s'adapte à la nature du substrat. Au niveau du sondage 3, le substrat se compose d'un loess argileux (substrat 1, fig. 56) qui repose sur un loess plus graveleux qui assure une base solide à la fondation. Au contraire dans les sondages 1 et 4 le substrat se compose de loess beaucoup plus argileux (substrat 2 et 3, fig. 56) qui comblent, nous l'avons vu précédemment deux anciens couloirs sédimentaires. Cette base est alors beaucoup plus instable et nécessite des fondations plus importantes. Ainsi la semelle de fondation apparaît dans le sondage 1 comme plus imposante que dans les sondages 3 et 4 (fig. 56). La fondation 1015 ressort après étude de ces coupes comme particulièrement massive et permet de supporter un mur dont l'épaisseur est équivalente à la largeur de la semelle de fondation (0,70 m). Cette maçonnerie, dont la longueur dépasse les 15 m, est interprétée comme la base d'un mur qui servait de support pour une terrasse. Il permettait alors de maintenir des remblais (us. 1022) destinés à aménager une plateforme plane sur laquelle a été implanté le bâtiment 1024.

Fig. 54 Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue zénithale des vestiges de la phase
3 où apparaît le sommet de la fondation
1015 appartenant à la séquence 2
© B. Simier, Inrap.



**Plérin - Centre Hélio-Marin
séquence 2**

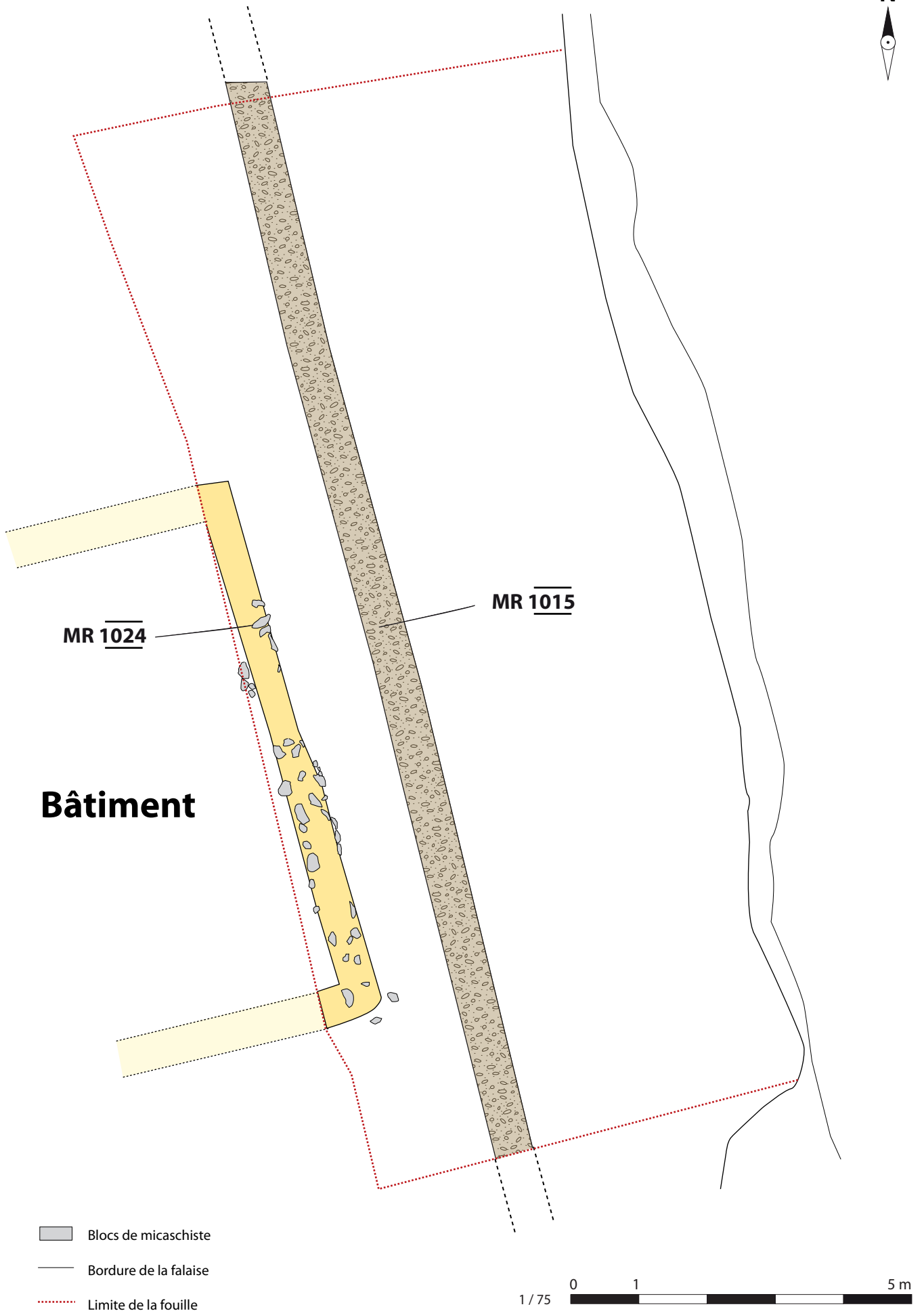


Fig. 55 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : La séquence 2 © B. Simier, Inrap.

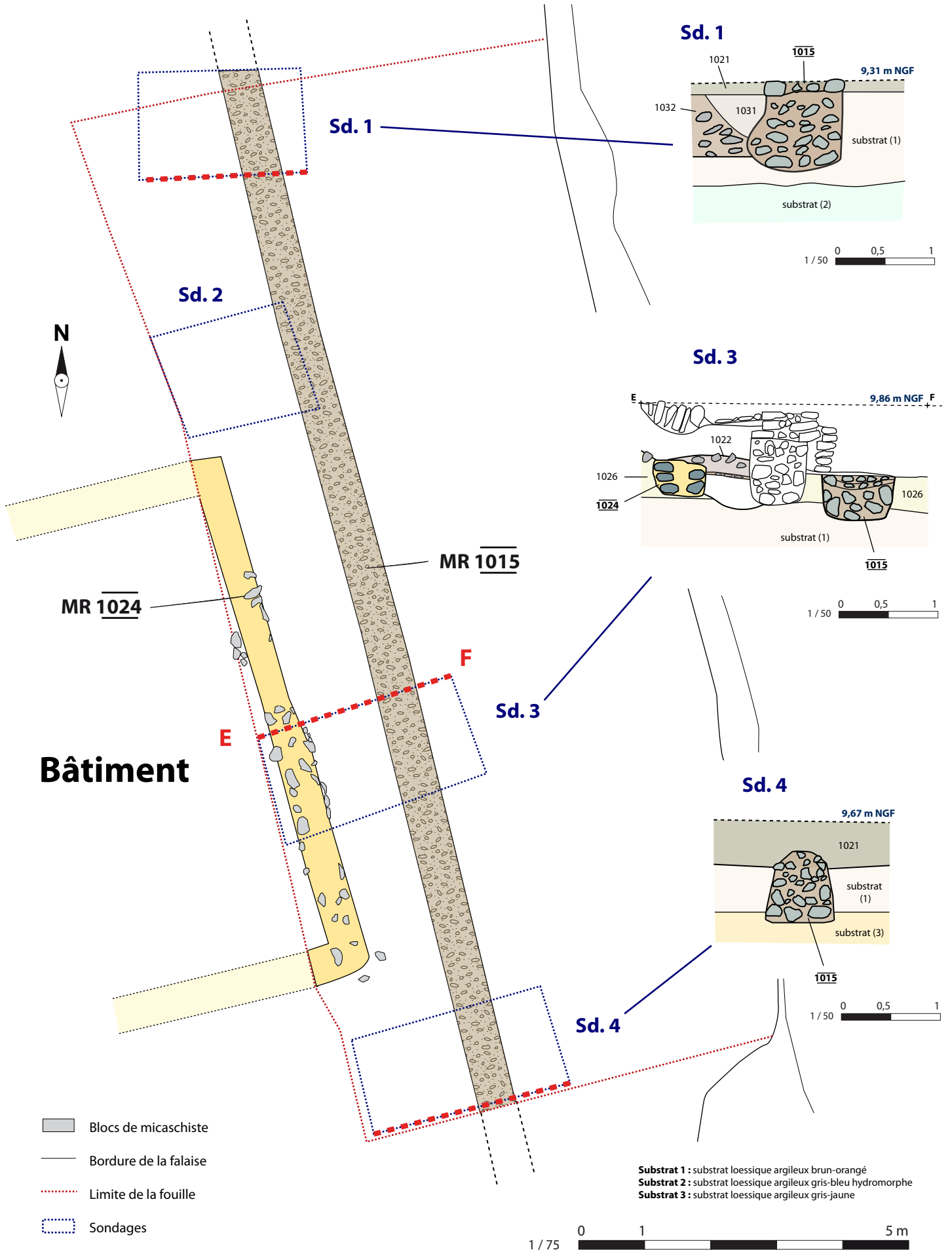


Fig. 56 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : localisation des sondages et des vestiges de la séquence 2 © B. Simier, Inrap.



Fig. 57 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue de la coupe sud du sondage 1. La
fondation du mur 1015 est ici particulièrement
profonde afin de stabiliser le mur au niveau
d'une zone où le substrat loessique est très
argileux © B. Simier, Inrap.



Fig. 58 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue de la coupe sud du sondage 4. La
fondation du mur 1015 repose sur un
substrat loessique jaune
© B. Simier, Inrap.



Fig. 59 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis l'est des sondages 2, 3 et
4 (le sondage 1 a été rebouché) qui
révèlent une partie du mur 1024
© B. Simier, Inrap.

Cet édifice, dont seule la façade orientale a pu être dégagée (us. 1024, fig. 61 et 62), est conservé sous la forme d'une semelle de fondation constituée de blocs de micaschiste littéralement « noyés » dans un mélange d'argile jaune et de mortier de chaux maigre. La constitution de cette fondation d'apparence peu soignée pourrait correspondre au réemploi de matériaux issus d'autres constructions. Les nodules de mortier semblent en effet provenir du démontage d'une maçonnerie et l'argile jaune s'apparente aux remblais généralement utilisés sur les sites antiques de la région pour le ragréage des sols. Malgré l'emploi de matériaux de récupération et l'aspect peu conventionnel de cette fondation, la semelle ainsi constituée forme une base solide capable de supporter un bâtiment.

Les dimensions de la fondation ainsi mise au jour sont de 8 m de longueur pour 0,52 m de largeur avec une profondeur conservée de 0,48 m (sd. 3, fig. 56).

Le mur 1024 est construit, nous l'avons vu, sur des remblais maintenus par le mur 1015. L'épaisseur de ces remblais et les niveaux de sols associés au bâtiment sont inconnus. Ils ont été en grande partie détruits lors de l'aménagement du bâtiment de la phase 3.

Au dessus du mur l'us. 1022, identifiée dans la coupe E – F du sondage 3 (fig. 56), correspond probablement à des remblais associés au mur 1015 qui auraient recouverts le mur 1024 lors de sa destruction. Cette couche se compose d'un limon argileux brun mélangé à quelques blocs de micaschiste. L'us 1023 en dessous, qui contient des coquillages et des rejets charbonneux, correspond quant à elle à un niveau de sol.



Fig. 60 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
apparition du mur 1024 dans le sondage 3
© B. Simier, Inrap.



Fig. 61 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis le sud-est du mur 1024 après
terrassement des vestiges postérieurs
© B. Simier, Inrap.

La fonction et l'envergure du bâtiment 1024, très partiellement mis au jour lors de la fouille sont inconnus. Les vestiges de cet édifice étaient encore conservés au-delà de l'espace de fouille lors de notre intervention. Malheureusement, cette zone a été partiellement détruite lors des travaux de terrassement liés à la réfection du mur soutenant la falaise. Cette zone ne devait pas initialement être terrassée mais pour des raisons techniques, liées à la circulation des engins, une rampe a été réalisée en plein sur l'emprise du bâtiment. Cette opération, qui n'était pas prévue dans le cahier des charges et n'avait pas été évoquée pendant les réunions de chantier a été effectuée sous un contrôle archéologique dans le cadre du suivi de travaux. Toutefois, malgré notre présence et notre insistance pour éviter ce terrassement aucune solution n'a été trouvée. Ainsi, et à notre grand regret, le terrassement de la rampe a été effectué au godet à dent détruisant irrémédiablement une grande partie du bâtiment sans qu'aucune observation archéologique n'ait pu être réalisée.

Fig. 62 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue depuis l'est du mur 1024 après
terrassement des vestiges postérieurs
© B. Simier, Inrap.



2.3 Les vestiges les plus anciens : séquence 1

La coupe E – F réalisée dans le sondage 3 (fig. 63 et 64), a permis d'identifier le creusement d'un fossé antérieur aux vestiges de la séquence 2. En partie occulté par le creusement des fondations 1024 (séquence 2) et 1002 (séquence 3), le fossé est taillé selon un profil en cuvette de 0,80 m d'ouverture pour 0,35 m de profondeur et comblé par un limon argileux brun (us. 1025).

Le tracé de ce fossé n'a pas été identifié en plan et en coupe de part et d'autre du sondage 3. Cette absence s'explique par les contraintes techniques de l'opération qui n'ont pas permis de décapage extensif sur le tracé du fossé et a été limitée en coupe par l'étréouissement des sondages. Malgré tout, nous proposons de restituer son tracé sur toute la longueur de la fouille, selon une orientation nord/sud parallèle aux murs de la séquence 2. Ainsi le fossé 1029, qui correspond à la toute première anthropisation du secteur, peut être interprété comme un fossé destiné à créer une rupture de la pente. Il permettait de limiter l'érosion du versant en conservant les niveaux de terre végétale qui étaient stoppés par le talus associé à ce fossé. Talus qui devait être aménagé sur la bordure orientale du fossé.

La mise en place d'une telle limite a probablement permis d'aménager les terrains situés à l'ouest du fossé. Le fossé sera par la suite remplacé en séquence 2 par le mur 1015.

Le creusement du fossé 1029 s'accompagne probablement d'une anthropisation des terrains attenants. Cette occupation est mise en évidence par les rejets domestiques découverts au sommet du fossé où une petite couche charbonneuse, riche en coquillages (us. 1023, fig. 41 et 64), des huîtres essentiellement, a pu être identifiée dans la coupe E - F. La nature et l'ampleur de cette occupation restent cependant inconnues.

Lorsque le fossé 1029 est creusé, les terrains au niveau de l'emprise de la fouille semblent recouverts par une simple couche végétale conservée sous la forme d'un paléosol (us. 1026, fig. 56). Cet ancien niveau végétal, constitué d'un limon argileux gris, de 0,30 m d'épaisseur, se situait au niveau du sondage 3 à une altitude de 9,16 m NGF.



Fig. 63 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue de la coupe E - F du sondage 3 où
apparaît le fossé 1029 © B. Simier, Inrap.

Plérin - Centre Hélio-Marin séquence 1

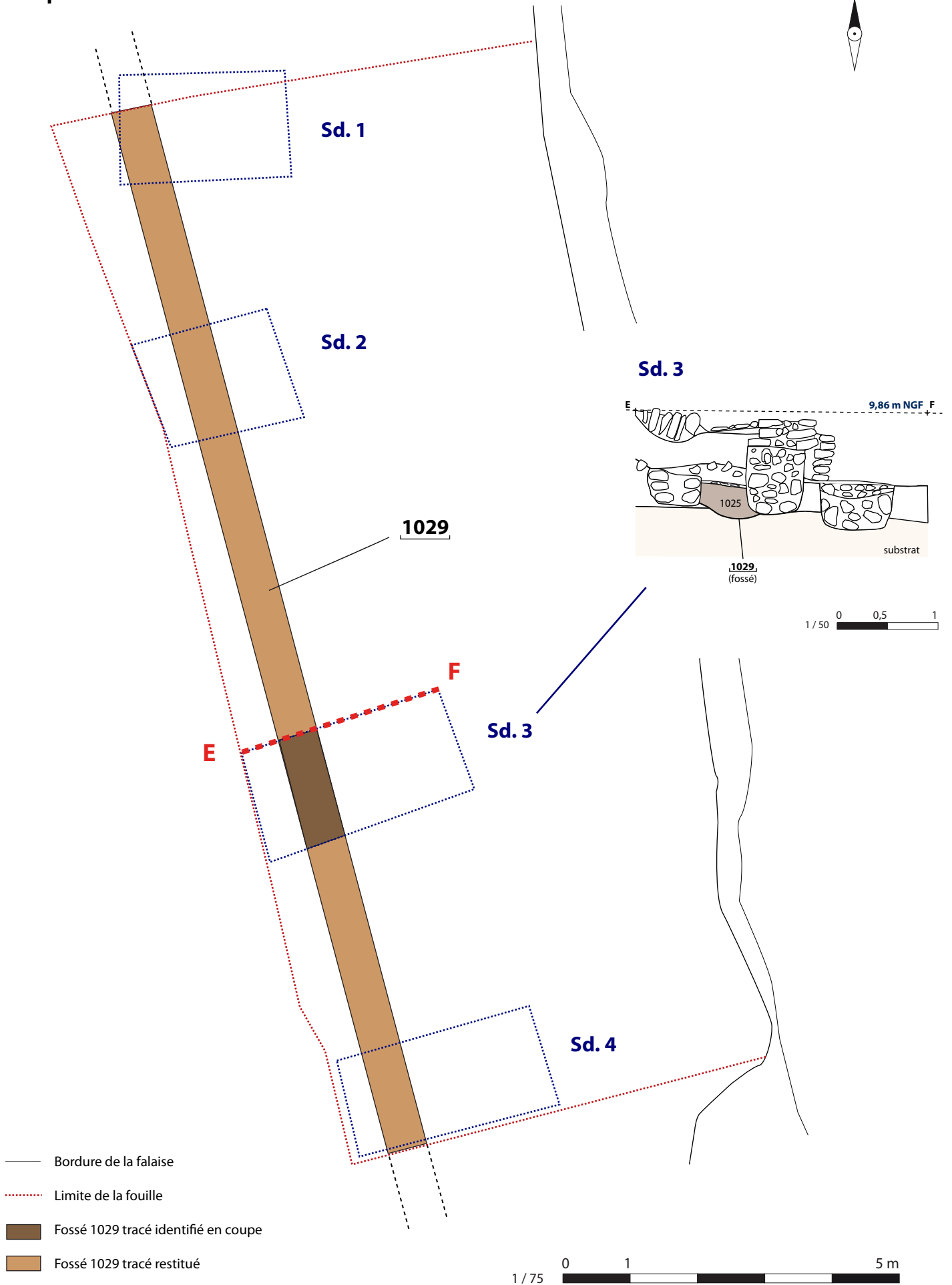


Fig. 64 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : Les vestiges de la séquence 1 © B. Simier, Inrap.

2.4 Les vestiges retrouvés lors du suivi de travaux

Le suivi de travaux réalisé au nord de l'emprise de fouille initiale a permis d'atteindre les niveaux archéologiques qui étaient parfois recouverts par près de 2 m de remblais modernes (fig. 65 et 66). Sous ses remblais est apparu l'ancien niveau de terre végétale correspondant à l'us. 1000 décrite précédemment (cf. coupe A – B). Puis, sous le paléosol, est apparu le substrat loessique et une seule structure archéologique : le fossé 1033. Ce linéaire, orienté selon un axe est/ouest était comblé par un limon argileux gris-brun qui n'a pas livré de mobilier. Il nous est donc impossible de le dater et pour des raisons techniques nous n'avons pas pu le sonder intégralement. L'orientation du fossé est décalée par rapport à la trame antique ce qui ne permet pas de l'associer avec certitude à l'occupation gallo-romaine. Néanmoins, ce positionnement divergent peut s'expliquer par la nature argileuse du substrat dans ce secteur. En effet, il semblerait que le fossé soit installé dans un ancien couloir sédimentaire, comblé par un sédiment gris-brun très argileux, le même que celui observé précédemment au niveau du sondage 1. Dans ce cas, le fossé 1033 pourrait avoir été implanté au niveau de ce couloir sédimentaire afin d'assurer un drainage des eaux provenant du versant et ainsi protéger les bâtiments situés à l'ouest. La limite septentrionale de ce couloir a pu être définie lors du décapage avec la présence d'un substrat graveleux jaune et reporté approximativement sur le plan (fig. 65).

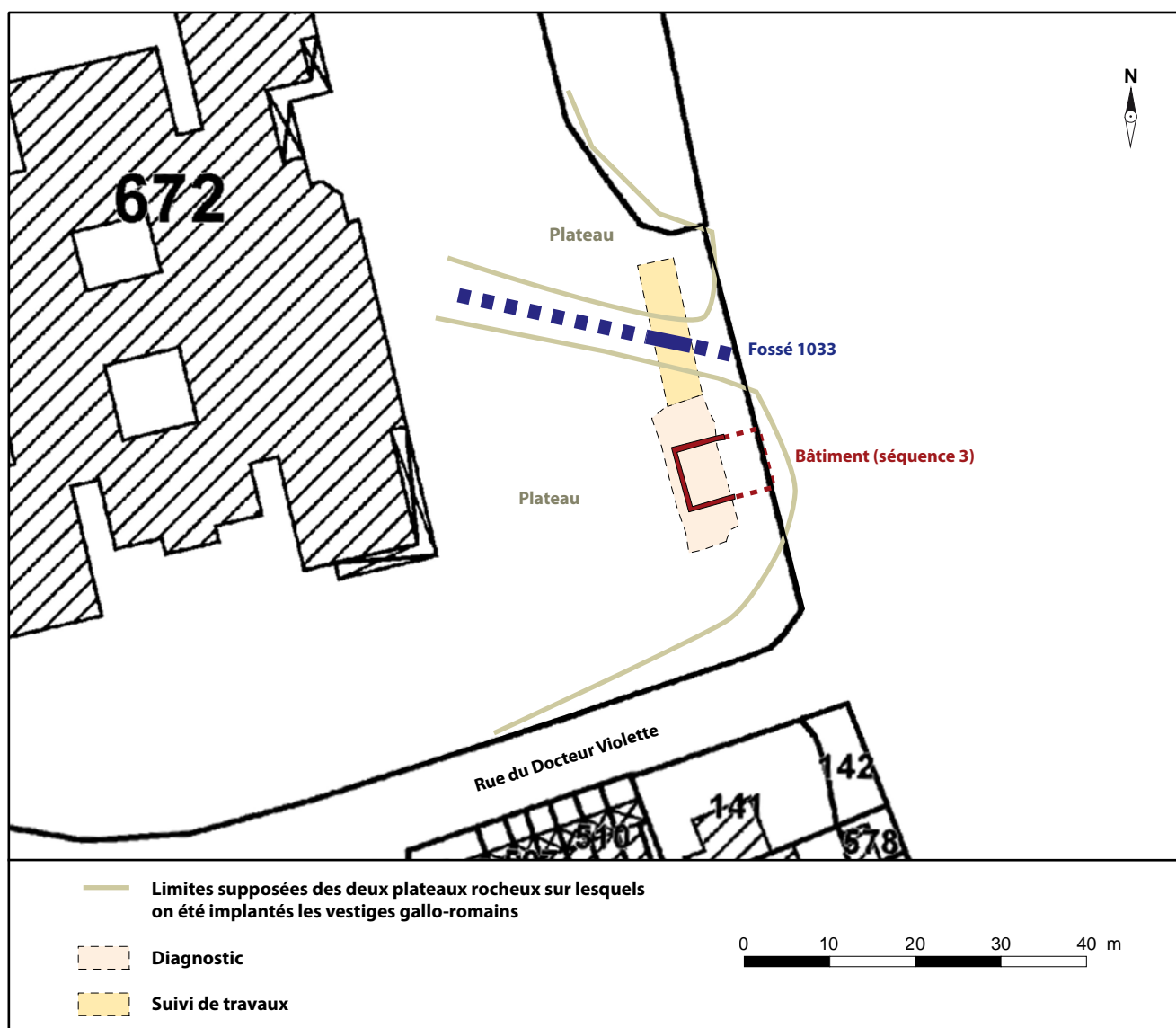


Fig. 65 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : situation de la zone étudiée lors du suivi de travaux et positionnement du fossé découvert. Les vestiges sont installés sur un replat loessique au centre duquel a été identifié un ancien couloir d'écoulement sédimentaire comblé par des loess argileux gris-bleu. Le fossé est installé dans ce couloir sédimentaire © B. Simier, Inrap.



Fig. 66 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
vue du fossé apparu lors du suivi de
travaux © B. Simier, Inrap.

Lors du suivi de travaux, il n'a pas été possible de réaliser un levé topographique du niveau d'apparition des sols anciens. Toutefois, il semble, d'après une observation visuelle, que l'ancienne terrasse, présente à l'époque romaine était globalement plane avec malgré tout une légère pente vers le nord, d'environ 0,50 m sur la longueur de l'espace étudié (mesure effectuée approximativement par rapport au sommet des remblais modernes). Il est possible également que l'ancien couloir sédimentaire formait une légère cuvette divisant en deux zones la plateforme (fig. 65). Une partie méridionale sur laquelle ont été implantés les bâtiments antiques et une partie septentrionale vierge de vestiges.

Il est donc possible de restituer les contours de la falaise à l'époque romaine et de préciser la topographie du replat. Ce dernier devait à peu près correspondre aux contours définis par le mur de soutènement actuel dont la construction remonte, rappelons-le, au XIX^e s. (fig. 65).

Malgré un décapage extensif, il n'a pas été possible de retrouver le mur 1015 (séquence 2) qui se prolongeait pourtant au-delà de l'emprise initiale de fouille. Cette absence peut s'expliquer soit par un arrêt du mur à proximité de la limite de fouille soit par un changement d'orientation. Dans ce deuxième cas, le tracé du mur se poursuivrait en dehors de la zone étudiée.

3. Conclusion

Les trois séquences d'occupation identifiées lors de cette opération archéologique peuvent être directement associées au fonctionnement de la *villa* gallo-romaine de Port-Aurel. Ils correspondent à des annexes agricoles appartenant à la *pars rustica* (partie agricole) de la *villa*. Malgré une emprise de fouille restreinte et d'importantes contraintes techniques, le diagnostic a permis de comprendre l'évolution et l'organisation de cet espace agraire entre le I^{er} et le IV^e s. Les vestiges sont installés sur un replat dominant la plage de Saint-Laurent et séparés de la partie résidentielle de la *villa* (*pars urbana*) par un couloir sédimentaire dans lequel était probablement aménagé un chemin d'accès.

L'occupation de ce plateau débute par le creusement d'un fossé taluté perpendiculaire à la pente (état 1, fig. 67). Il était destiné à limiter l'érosion du versant et à permettre l'aménagement d'une surface plane sur laquelle ont pu être installés des aménagements agricoles et/ou domestiques. Ce fossé faisait probablement partie d'un ensemble parcellaire qui structurait le versant et permettait peut-être d'aménager des cultures en terrasses.

Dans le courant du II^e s. (état 2, fig. 68) un mur vient remplacer le fossé. Cette nouvelle limite, puissamment fondée permet de créer une plateforme destinée à accueillir un bâtiment. Cette construction très partiellement identifiée lors de la fouille correspond probablement à un premier bâtiment agricole de 8 m de largeur.

Entre le II^e s. et le IV^e s. (état 3, fig. 69) le bâtiment et le mur de soutènement sont arasés afin de laisser la place à une nouvelle construction. Ce bâtiment, découvert dans un bon état de conservation, mais en partie détruit par l'érosion de la falaise, était puissamment fondé et disposait d'un mur constitué de blocs liés au mortier de chaux et d'une couverture en tuile. À l'intérieur, le sol en terre battue était recouvert par des niveaux charbonneux issus d'une petite construction maçonnée interprétée comme un « séchoir/fumoir ». La découverte de cet équipement lié très probablement au traitement de la récolte et qui a livré des graines de blés et d'orge permet d'attribuer avec certitude une fonction agricole au bâtiment. La découverte d'une enclume et d'un autre four (en fosse) confirme l'utilisation de ce bâtiment pour des activités en lien avec l'exploitation agricole du domaine. Ainsi, la *villa* de Port-Aurel cultivait le versant dominant la plage de Saint-Laurent et pratiquait la céréaliculture. Cette information permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces *villae* côtières. Elle est d'autant plus importante que les exemples de bâtiments agricoles associés aux *villae* du littoral sont rares pour la Bretagne. Excepté pour les cuves de salaisons destinées à la production, entre autres, du *garum*, il n'existe que très peu de bâtiments agricoles associés aux *villae* côtières et aucun ne peut être comparé au bâtiment de l'état 3 découvert à Plérin. Il s'agit donc d'une découverte inédite.

Au début de la fouille, lors de la mise au jour du « séchoir/fumoir », nous avons naturellement supposé que cette structure était en lien avec l'exploitation des ressources marines et que la *villa* était essentiellement tournée vers la mer. Si cette hypothèse reste d'actualité, elle est nuancée par la découverte de graines et l'hypothèse d'une culture en terrasse du versant surplombant la *villa*. Aucun des éléments issus de la fouille ne peut être associé avec certitude à l'exploitation des ressources marines (excepté un os de poisson). Si le séchoir/fumoir a pu permettre le fumage du poisson et/ou des coquillages, cette activité n'a pas laissé de résidus.

L'installation de bâtiments agricoles à proximité de la plage et de la *pars urbana* pose également la question de la gestion des productions agricoles. Si le traitement des céréales est réalisé aussi près de la côte c'est peut-être en vue d'une exportation par voie maritime. La *villa* bénéficierait ainsi de son positionnement sur le littoral pour exporter à moindre coût ses productions vers les grands ports côtiers. La plage de Saint-Laurent offre en effet une zone d'échouage qui constitue un havre adapté aux petits navires de transport.

L'abandon du site au IV^e s. entraîne un démantèlement des bâtiments et une probable récupération des matériaux. Néanmoins, le bon état de conservation des maçonneries indique que le bâtiment n'a été que partiellement récupéré et que ces ruines ont dû rester un moment visible avant d'être recouvertes naturellement par des limons issus de l'érosion du versant.



Fig. 67 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : état 1 de la villa de Port-Aurel © B. Simier, Inrap.

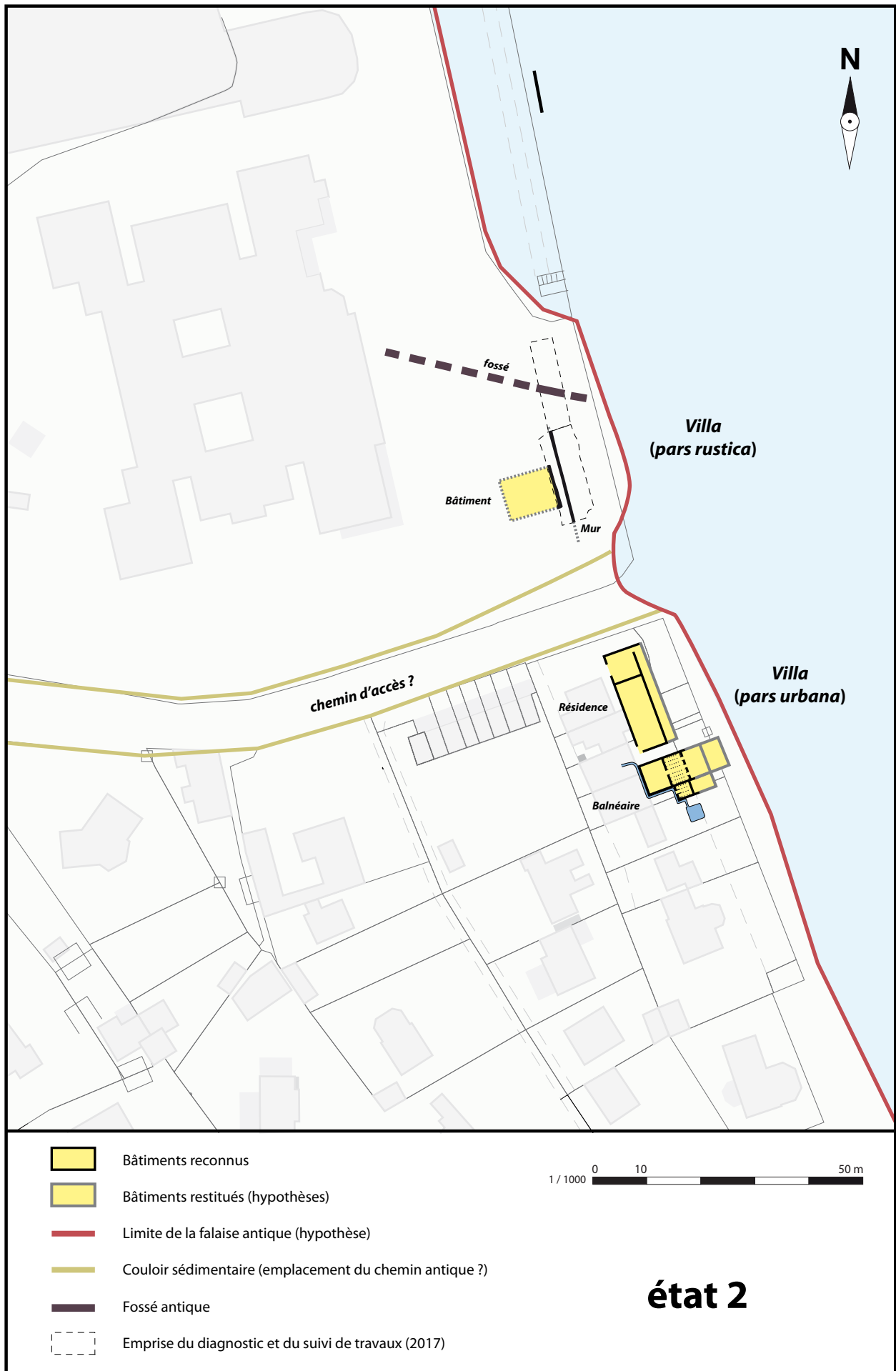


Fig. 68 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : état 2 de la villa de Port-Aurel © B. Simier, Inrap.

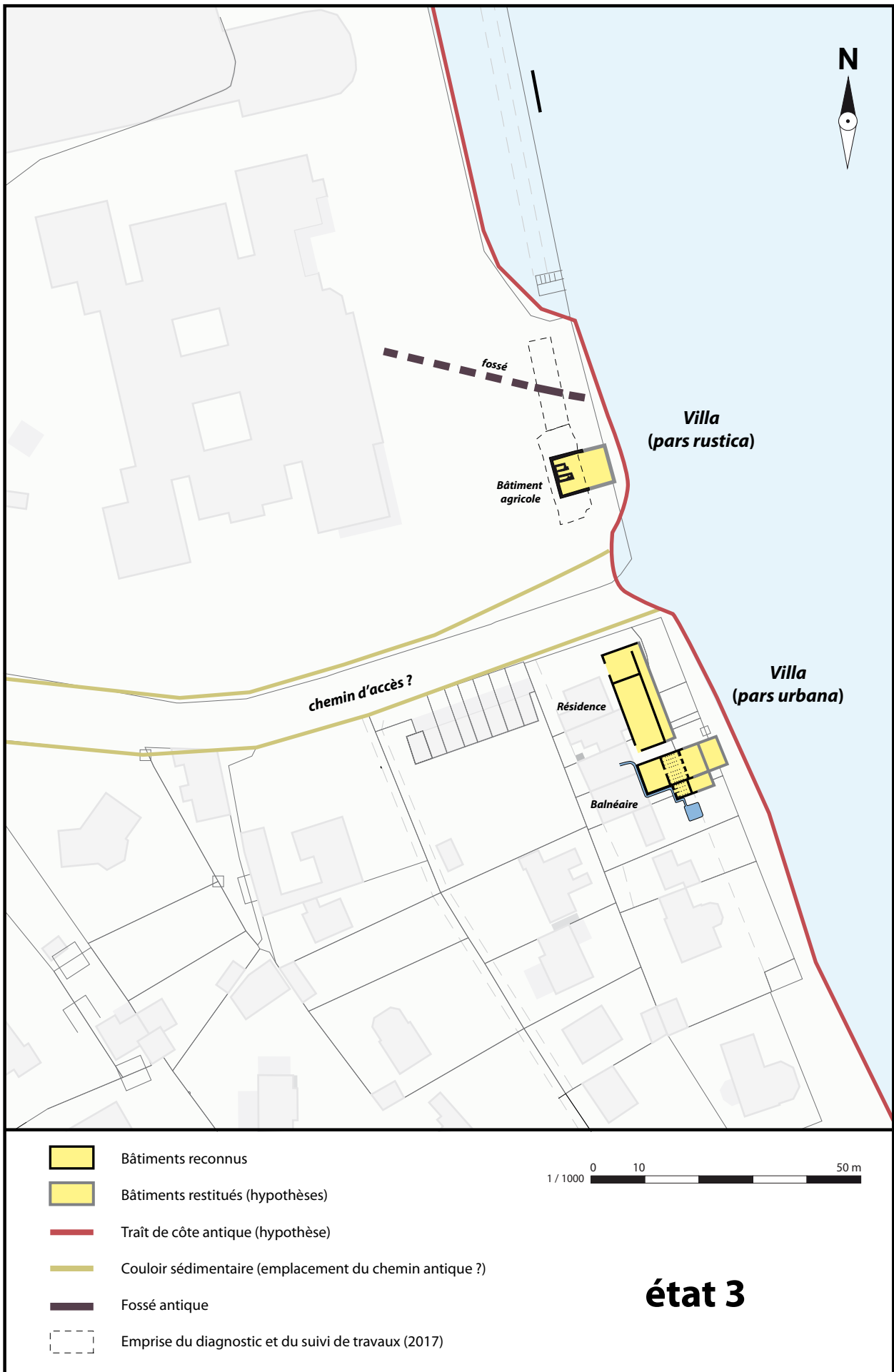


Fig. 69 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : état 3 de la villa de Port-Aurel © B. Simier, Inrap.

4. Perspectives

Le prolongement des vestiges vers l'ouest offre la possibilité de mettre au jour d'autres constructions en lien avec la *villa*. Malgré la construction du centre Hélio-Marin, les terrains situés entre la zone de fouille et le bâtiment principal du centre conservent encore aujourd'hui une partie de leurs niveaux archéologiques, même lorsqu'un parking les recouvre.

La découverte du bâtiment de l'état 2, dont les vestiges se prolongeaient vers l'ouest en dehors de la zone de fouille indique une potentielle extension de la *pars ructica* dans cette direction. Il est probable que les aménagements agraires, contraints par la topographie aient été disposés sur plusieurs terrasses le long de l'hypothétique chemin d'accès correspondant actuellement à la rue du Docteur Violette. Les terrains surplombant la *villa* pourraient potentiellement accueillir d'autres bâtiments agricoles ainsi que les habitations destinées au personnel travaillant sur le domaine (fig. 70).

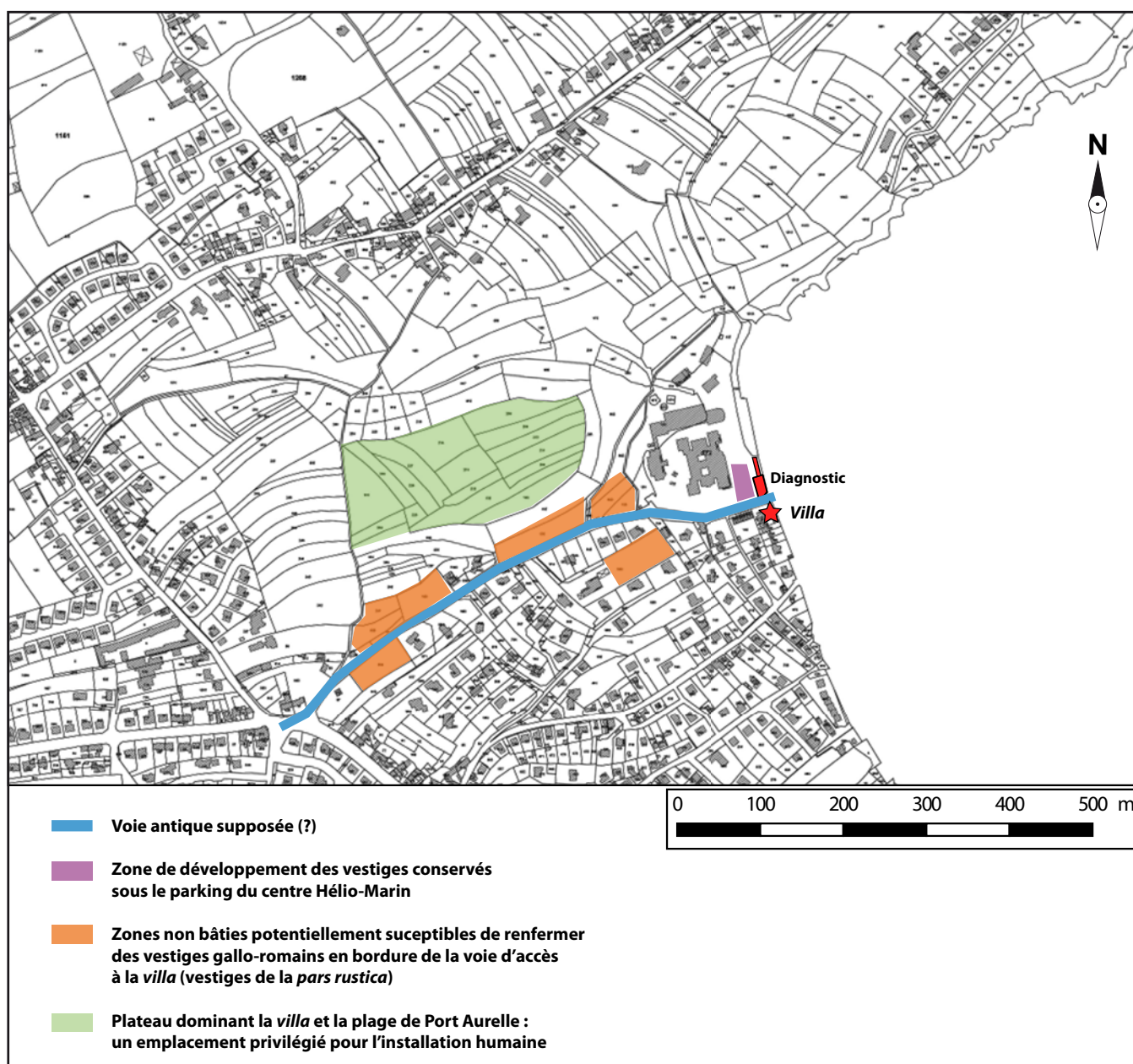


Fig. 70 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
zones susceptibles de renfermer des vestiges associés à la *villa* gallo-romaine de Port-Aurel © B. Simier, Inrap.

Bibliographie

Bizien-Jaglin 2011 : BIZIEN-JAGLIN (C.) – Rapport de prospection inventaire, Nord de la Haute-Bretagne, arrondissements de Dinan (22), Saint-Brieuc (22), Saint-Malo (35), Fougères (35), DRAC/SRA Bretagne, 2011.

Biguereau 2017 : BIGUEREAU (V.) – Les structures de chauffe interprétées comme de probables séchoirs, fumoirs ou grilloirs antiques en Bretagne et Pays de la Loire, première approche : Mémoire de Master 2, Université de Rennes 2, 2017, 73 p.

Geslin de Bourgogne 1853 : GESLIN DE BOURGOGNE (J.) - Rapport sur le monument gallo-romain de Port-Aurel en Plérin, Mémoires de la société archéologique et historique des Côtes du Nord, T.1, 1852-1853.

Le Martret 2015 : LE MARTRET (A.) – Montgermont (35), ZAC les Petits Prés : un établissement rural antique de la région rennaise, rapport final d'opération, EVEHA, SRA Bretagne, 2015.

Van Ossel 1992 : VAN OSSEL (P.) – Etablissements ruraux de l'antiquité tardive dans le nord de la Gaule, CNRS, Gallia, supplément 51, Paris, 470p.

Simier 2011 : SIMIER (B.) - *Les partes rusticae des villae de Lyonnaise occidentale* : Mémoire de Master 1, Université de Rennes 2, 2011, 2 vol.

Simier et al. 2018 : SIMIER (B.), LE CLOIREC (G.), ZECH-MATTERNE (V.) – De probables séchoirs dans des établissements d'époque romaine en Bretagne, actes du XIe colloque Ager : *Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agro-pastorale*, sous la direction de TREMENT (F.), 11-13 juin 2014, Clermont-Ferrand, supplément Aquitania, 2018.

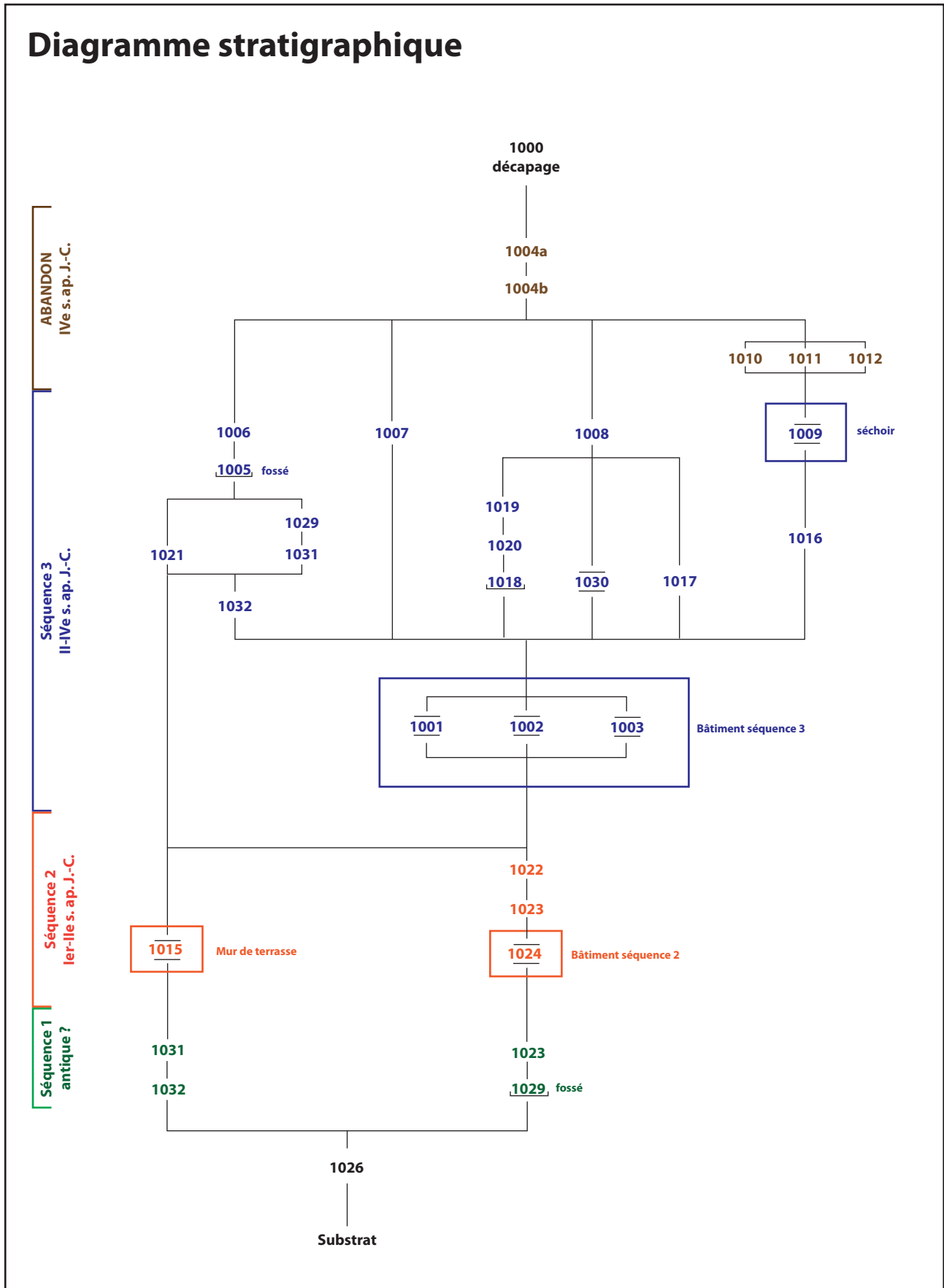


Fig. 71 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Diagramme stratigraphique © B. Simier, Inrap.

III. Études annexes

1. L'ichtyofaune en lien avec le « séchoir/fumoir »

Par Brice Ephrem, Chercheur associé Ausonius UMR 5607, Université Bordeaux Montaigne.

La fouille du « séchoir/fumoir » de Plérin a posé la question des aliments transformés dans cette structure. L'échantillonnage avait pour but de vérifier la présence/absence d'ichtyofaune au sein du bâtiment de la phase 3. Pour ce faire, des ponctions de 10 litres par contexte ont été opérées. Trois US ont été sélectionnées (fig. 72) par le responsable d'opération en fonction des problématiques de terrain.

US	Contexte	Volume	Présence/absence
1008	Zone autour de la <i>meta</i> réemployée	10	OUI
1011	XX	10	NON
1012	XX	10	NON

Fig. 72 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin

Tableau présentant les contextes échantillonnés, les volumes prélevés et les résultats de présence/absence de l'ichtyofaune © B. Ephrem

Les prélèvements ont été tamisés et triés par nos soins. Une colonne de trois tamis de maille de 0,5, 1 et 5 mm a été utilisée. Bien que la maille de 1 mm soit considérée comme satisfaisante pour la mise au jour d'ichtyofaune¹, l'utilisation d'un tamis à la maille 0,5 mm nous est apparue nécessaire afin de sauvegarder de possibles informations relatives à la préparation des poissons. En effet, l'éviscération peut être mise en évidence par la découverte de contenus stomacaux (petits crustacés ou autres). Au total, 30 litres de sédiments furent tamisés. Après tri, un unique ossement a été découvert au sein de l'US 1008 : un fragment d'hypural² dont l'identification spécifique n'a pas pu être établie (fig. 73).



Fig. 73 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin

Vue dorsale de l'hypural fragmentaire (US 1008)
© B. Ephrem

La mise en évidence d'un os de poisson en possible relation avec un « séchoir/fumoir » est inédite pour la Gaule³. La présence de cette pièce permet de proposer plusieurs hypothèses. L'ossement appartenait à l'extrémité de la colonne vertébrale sur laquelle s'insérait la nageoire caudale. Ainsi, il est possible qu'il s'agisse d'un reste lié à l'équeutage. Sa découverte dans une zone de préparation associée à un billot (structure 1017) pourrait laisser présager que des poissons auraient pu être séchés et/ou fumés. L'importance de cette activité et son possible caractère saisonnier ne peuvent pas être mesurés.

La faiblesse quantitative de cet échantillon, limité à un os, peut être expliquée par le nettoyage régulier de cette pièce. Les zones de production sont régulièrement entretenues, entraînant une gestion des déchets différenciée. Le constat a déjà été opéré pour les ateliers de production de sauces et salaisons de poisson⁴. En effet, l'absence de restes de préparation de thons, dont seule la chair était mise à macérer, peut être mise en relation avec une gestion particulière afin de se débarrasser de ces déchets encombrants et odorants (dépotoir extérieur⁵, destruction par le feu⁶ ou rejetés à la mer⁷).

1. Sternberg 1989, 110 et 1995, 41-44.

2. D'après la dénomination de Courtemanche & Legendre 1985.

3. Ephrem 2014, 186.

4. Un colloque s'est tenu à Madrid sur ce thème : *Ressources de la mer et produits transformés dans l'Antiquité. Apports et limites de l'archéo-ichtyologie à la connaissance des sauces et salaisons du littoral atlantique*, Casa de Velázquez, Madrid (3-4 février 2014), organisation B. Ephrem (Ausonius) et D. Bernal Casasola (UCA).

5. Dans des ateliers à salaisons, les restes de thons sont très rares. Ceux découverts à Punta Camarinal à Baelo Claudia (Morales & Roselló 2007) et à Ceuta (Bernal et al. 2012) illustrent les traitements subis par les poissons avant leur transformation.

6. Hypothèse émise à partir d'une gravure du XVI^e s. publiée dans Ponsich & Taradell 1965 et Sternberg 2007.

7. Comme le suggèrent les restes mis au jour dans le port de Marseille (Sternberg 1999).

Bibliographie

- Arévalo, A. et D. Bernal, éd. (2007) : *Las cetariae de Baelo Claudia. Avance de las investigaciones arqueológicas en el barrio meridional (2000-2004)*, Cadix.
- Bernal, D., R. Marlasca Martín, C. G. Rodríguez Santana et F. Villada Paredes (2012) : «Los atunes de la *Tingitana*. Un contexto excepcional de las factorías salazoneras de *Septem Fratres*», *L'Africa romana*, 19, 2507-2534.
- Courtemanche, M. et V. Legendre (1985) : *Os de poissons : nomenclature codifiée, noms français et anglais*, Montréal.
- Daveau, I., E. Delaval, E. Poignant, E. Pellegrino, P. Sabatier et M. Sternberg (2007) : *Garum et pissalat. De la pêche à la table, mémoires d'une tradition, exposition Musée d'archéologie d'Antibes, 30 juin - 11 novembre 2007*, Antibes.
- Ephrem, B. (2014) : *Piscatores Oceanici et Garumnae. Pour une approche par l'archéo-ichthyologie de la pêche en Aquitaine romaine*, Aquitania Suppl. 32, Bordeaux.
- Hesnard, A., M. Moliner, F. Conche et M. Bouiron (1999) : *Parcours de villes. Marseille : 10 ans d'archéologie, 2600 ans d'histoire, exposition Vieille Charité, 3 novembre 1999 au 31 janvier 2000*, Aix-en-Provence.
- Morales, A. et E. Roselló (2007) : «Los atunes de *Baelo Claudia* y Punta Camarinal (s. II a.C.). Apuntes preliminares», in : Arévalo & Bernal, éd. 2007, 489-498.
- Ponsich, M. et M. Tarradell (1965) : *Garum et industries antiques de salaison dans la Méditerranée occidentale*, Bibliothèque de l'école des hautes études hispaniques 36, Paris.
- Sternberg, M. (1989) : «La consommation du poisson à Lattes (III^e - I^{er} s. av. J.-C.) Méthodes d'étude et premiers résultats», *Lattara*, 2, 101-120.
--- (1995) : *La pêche à Lattes dans l'Antiquité à travers l'analyse de l'ichthyofaune*, Lattara, 8, Lattes.
--- (1999) : «La pêche et la consommation du poisson à Marseille dans l'Antiquité», in : Hesnard *et al.* 1999, 70.
--- (2007) : «Salaisons et sauces de poisson. Production et produits», in : Daveau *et al.* 2007, 25-35.

2. Etude carpologique d'une structure de combustion associée à la *pars rustica* de la villa romaine de Port-Aurel à Plérin, dans les Côtes d'Armor

Par V. Zech-Matterne, CNRS, UMR 7209 CNRS/MNHN/SU

2.1 Contexte et importance de la découverte

Les restes végétaux étudiés concernent le site de Port-Aurel, localisé sur la commune de Plérin, près de Saint-Brieuc en Bretagne. Les vestiges carpologiques ont été mis en évidence dans une structure de combustion aménagée à l'intérieur d'un bâtiment agricole, lui-même à proximité d'une villa gallo-romaine. Alors que la villa avait déjà été explorée au 19^e s., une petite partie de sa *pars rustica* a récemment fait l'objet d'un diagnostic archéologique, suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia. La réalisation de ces observations, menées sur une surface de 400 m², été confiée à B. Simier, préalablement à des travaux de consolidation de la falaise qui surplombe les bâtiments mis au jour (Simier et al. 2018). La villa de Port-Aurel est située au contact de la plage de Saint-Laurent, offrant un accès aisé aux ressources marines, mais a probablement également disposé d'espaces de culture sur le versant. La structure de combustion étudiée, datée des III^e-IV^e s., évoque les aménagements de type « séchoirs-fumoirs », et pouvait posséder une fonction mixte, encouragée par sa localisation et la nature variée des ressources exploitables. Cet ensemble offre un petit aperçu des productions végétales qui pouvaient transiter ou être consommées au sein des villas côtières. Peu d'études carpologiques sur les établissements littoraux sont actuellement disponibles. De ce fait, et même s'il demeure somme toute localisé et relativement modeste, ce petit ensemble apporte des informations neuves, pour une période qui reste encore largement méconnue du point de vue carpologique, dans l'Ouest de la France.

X. Matériel disponible et traitement des échantillons

Les prélèvements effectués, au nombre de quatre, totalisent un volume de sédiment brut équivalant à au moins 28 litres. Les échantillons qui nous sont parvenus pour tri (U.S. 1008, 1011, 1012, fig. 74 et 75) résultent en partie de tamisages effectués à la base archéologique pour l'étude de la micro-faune ; pour ceux-ci ne figurait aucun volume. Ils ont été complétés au CRAVO par un tamisage à l'eau des mêmes échantillons (U.S. 1008, 1011, 1012, augmentées de l'U.S. 1020), effectué sur mailles de 0.5 et 2 mm. Les trois premières U.S. se rapportent au séchoir des III^e-IV^e s. et la quatrième au four 1018, dont la datation est un peu plus large, puisqu'elle couvre les III^e-IV^e s. La totalité des refus disponibles a été vue et les restes identifiés et dénombrés sont détaillés dans le tableau croisé figurant en annexe de ce rapport. Les résultats issus des deux épisodes de tamisage ont été présentés séparément en deux colonnes, puisqu'en l'absence de volumes, on ignore la densité qu'il faut attribuer aux prélèvements traités pour la micro-faune.

2.2 Résultats

Un total de 744 restes carpologiques a été décompté. Tous les restes recueillis sont carbonisés. La densité est de l'ordre de 87 restes, c'est-à-dire relativement élevée, dans la partie correspondant à la « cuvette » de l'U.S. 1008, et beaucoup moins importante (6-7 restes/L) dans les autres prélèvements. Le spectre est relativement étroit et se compose essentiellement de céréales, blés et orge, et de quelques semences d'adventices des cultures. La part des enveloppes, avec 10 spécimens de bases de glumes et 2 entre-nœuds de rachis, est restreinte par rapport à celle des grains, très majoritaires. Les semences de plantes sauvages sont également peu nombreuses, avec 13 restes, laissant les espèces domestiques largement dominer l'assemblage en abondance. On peut donc parler de résidus alimentaires, sans doute carbonisés à l'occasion d'une préparation qui a pris place après un nettoyage plus ou moins soigné des grains, la part des résidus non comestibles équivalant à 3% du total. Les grains germés sont minoritaires et se limitent à la présence d'un caryopse racorni et de 4 coléoptiles détachés des grains. On ne peut donc évoquer l'idée d'un maltage. Au moins trois types

distincts de céréales sont impliqués : de l'orge vêtue, des blés nus de type blé tendre/poulard et de l'amidonniér. L'identification des blés est confirmée par la reconnaissance de leurs sous-produits respectifs : bases de glumes pour l'amidonniér et nœuds/entre-nœuds de rachis pour les blés nus. Les deux exemplaires recueillis ont permis la reconnaissance du type hexaploïde, *Triticum aestivum*, qui correspond au blé tendre ou froment. Cela ne signifie pas que tous les caryopses associés puissent être formellement attribués à cette même espèce, car la culture en mélange des types hexaploïdes et tétraploïdes a été mise en évidence sur d'autres sites (Bernigaud et al. 2017).

La diversité des espèces sauvages se limite à six taxons, ce qui est peu. Le statut de l'avoine, sauvage ou domestique, n'a pu être établi à partir des quelques caryopses isolés découverts. Les autres espèces peuvent croître dans les champs ou à leur périphérie. La ravenelle aurait, à la rigueur, pu trouver sa place parmi les espèces cultivées, comme légume ou pour ses semences oléagineuses, mais la mention d'un seul reste n'autorise pas une telle affirmation.

X. Éléments de comparaison à l'échelle régionale

De manière générale, il existe encore peu d'étude carpologiques relatives à l'époque romaine pour l'Armorique (Neveu 2017). Et les sites littoraux restent peu explorés de ce point de vue. Trois études carpologiques sont disponibles pour l'Ille-et-Vilaine (35) et viennent d'être publiées (Simier et al. 2017), mais elles concernent des gisements archéologiques plus éloignés du littoral actuel que ne l'est Saint-Brieuc. Une première étude a concerné le site de La Mézières « Les lignes de la Gonzée », localisé au nord-ouest de Rennes, dont la fouille a été menée par B. Simier. Le contenu d'un « séchoir » a permis d'analyser des séries carpologiques abondantes, attribuées par datation radiocarbone directe sur grains aux IIe-IIIe s. apr. J.-C. Cette structure de combustion (fosse 1059) est implantée à proximité immédiate d'une grange, dont le fonctionnement lui est contemporain, mais l'ensemble se rattache à la phase 6 de la pars rustica de la villa, soit la seconde moitié du Ier s. Il faut donc supposer qu'il existe un décalage chronologique non négligeable entre l'aménagement du four et son comblement, ou que la structure a été maintenue en activité durant un laps de temps assez long.

La structure de combustion a livré un total pondéré de 27928 restes d'espèces domestiques, dont 27931 céréales. Les bases de glumes et segments de rachis totalisent 17800 restes. Les 9591 individus restants sont des caryopses, ou grains, qui se rattachent essentiellement à trois espèces, l'orge vêtue, le blé amidonniér et des blés nus de type hexaploïdes (blé tendre ou froment) d'après la morphologie des segments de rachis qui les accompagnent. Les conclusions des analyses carpologiques effectuées sur les 28 échantillons recueillis suggèrent que plusieurs lots de grains en cours de décorticage se sont trouvés mélangés dans le comblement du « séchoir », sans qu'ils témoignent nécessairement de l'utilisation primaire de la structure. On relève en effet que les sous-produits de nettoyage des céréales, comme les enveloppes, la paille, les semences d'adventices, sont largement surnuméraires par rapport aux produits représentés par les grains. On serait donc tenté de les considérer comme le résultat de traitements post-culturels. Si l'on admet que la grange a été utilisée entre les Ier et IIe s., le battage des grains aurait pu y prendre place, et les déchets générés par ces activités auraient pu être éliminés dans le foyer. Il serait alors plus juste d'assimiler ces ensembles carpologiques à des déchets de combustible, si la part des grains n'apparaissait trop importante en regard de cette hypothèse.

Une seconde série carpologique se rapporte à la ZAC de Beauregard-Quincé dans le quartier nord-ouest de Rennes, dont l'opération a été menée par G. Le Cloirec. Quelques aménagements évoquant un établissement agricole ont été découverts et l'occupation des lieux se situe entre le IIe et le début du Ve s. Les échantillons carpologiques proviennent de rejets charbonneux liés au fonctionnement d'un « séchoir » potentiellement associé à une grange. L'U.S. principale, 1033, délivre un ensemble de 1825 restes environ en équivalent NMI. Le lot se compose de quatre espèces : des blés nus de type blé dur/blé tendre, le blé amidonniér, la féverole et l'avoine, pour laquelle la présence de glumelles atteste la reconnaissance de l'avoine domestique, *Avena sativa*, mais aussi de la folle-avoine sauvage. Environ 120 graines de féverole ont été décomptées ; pour les céréales, les proportions s'établissent de la manière suivante, pour un échantillon test de 100 spécimens : blés nus 91%, blé amidonniér 7%, avoines 3%. Les grains de toutes ces espèces apparaissent bien nettoyés, à l'exception de ceux des avoines. Les proportions variables des

PLERIN (22)	N° U.S.	1008 «cuvette»	1008	1011	1011	1012	1012	1020	
Centre Hélio-Marin	Nature de l'U.S.	rejet charbon- neux	rejet char- bonneux	comblement chambre de chauffe sud du séchoir	comblement chambre de chauffe nord du séchoir	1012	1012	couche de charbon dans le four 1018	
R.O. Bastien Simier, INRAP	Datation	IIIe-IVe s.	IIIe-IVe s.	IIIe-IVe s.	IIIe-IVe s.	IIIe-IVe s.	IIIe-IVe s.	IIe-IVe s.	
TAXONS	Vol. prélevé (L)	6	10	10	10	10	micro- faune	2	
espèces domestiques									
f. cerealia	f. céréale	37	45	34	2	58	5	1	182
embryo	coléoptile	4							4
embryo	embryon isolé	2		1					3
Hordeum vulgare ssp. vulgare	Orge polystyrique vêtue	13							13
Triticum aestivum/durum	Blé tendre/dur	48	5	3	2	2	1	1	60
f. T. aestivum, rachis	Blé tendre, rachis			2					2
Triticum dicoccum	Blé amidonnier	190+1 germé	15	21	1	8	6		243
Triticum dicoccum, furca	Blé amidonnier, base de glume	3 f.							3
Triticum sp.	Blé	213							213
Triticum sp., furca	Blé, base de glume	4 f.		2 f.				1 f.	7
espèces sauvages									
Avena sp.	Avoines	5	1 f.						6
Briza cf. media	cf. Amourette com- mune							1	1
Fabaceae	Fabacées					2			2
Fallopia convolvulus	Renouée faux-liseron			2					2
Raphanus raphanistrum, silique	Ravenelle			1					1
Vicia hirsuta/tetrasperma	Vesce hérissée/à 4 graines					2 f.			1

Fig. 74 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Tableau récapitulatif des assemblages carpologiques © B. Simier, Inrap.

Plérin - Centre Hélio-Marin



Fig. 75 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Localisation des prélèvements carpologiques © B. Simier, Inrap.

composantes, d'un échantillon à l'autre, montre qu'il s'agit de rejets mêlés et que les deux types de blés ne constituaient pas à l'origine un stock commun. L'absence des résidus de nettoyage n'exclut pas une relation possible entre ces lots de grains et les activités de battage qui pouvaient se dérouler dans la grange, mais nous ne disposons d'aucun élément concret pour l'établir.

Un troisième ensemble provient de la villa de la Guyomerai, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, cette fois localisée au sud de Rennes, site dont les fouilles ont été dirigées par R. Ferrette et B. Simier (à para. Les restes carpologiques proviennent d'une structure de chauffe aménagée dans les vestiges du tepidarium associé au complexe balnéaire de la villa. La datation radiocarbone des charbons prélevés sur la sole de ce foyer en situe l'utilisation entre 320 et 380 apr. J.-C. Un peu plus de 500 restes carpologiques ont été recueillis, mais leur mauvais état de conservation n'autorise pas une interprétation très poussée. Plusieurs céréales : amidonnier, orge vêtue, blés nus, composent l'assemblage, avec une prédominance des blés nus. Pour l'amidonnier et lui seul, on dénombre 13 grains germés, quantité trop faible pour évoquer une activité de maltage. La quasi absence des enveloppes et autres sous-produits ne soutient pas davantage l'hypothèse de traitements thermiques destinés à faciliter le décortilage des grains. Les résidus s'apparentent plutôt à des restes alimentaires.

2.3 Discussion

Les ensembles carpologiques évoqués posent des premiers jalons en ce qui concerne l'économie végétale à l'époque romaine en Bretagne. Ils concernent un type de structure polyvalent dans ses usages, qualifié faute de mieux de « séchoir à céréales ». Le terme regroupe toutefois des structures de chauffe dont la morphologie est extrêmement variable et dont les fonctionnements impliquent des activités de séchage, fumage ou grillage (Van Ossel et Huitorel 2017, tab. 2). Plusieurs fonctions ont été évoquées pour ces fours, comme le fumage de la viande, du fromage ou du poisson (Van Ossel et Huitorel 2017, 153), ou encore le grillage des céréales vêtues pour en faciliter le décortilage (Van der Veen 1989). L. Peña-Chocarro et L. Zapata (2003) soulignent que le grillage des blés vêtus est mentionné dans les textes latins, pour l'amidonnier, mais que Varron y fait référence comme une action prenant place après le décortilage (*Res Rusticae*, I, 53). D'après les relevés ethnographiques qu'elles ont pu effectuer dans les régions où la culture des blés vêtus existe encore, le grillage intervient peu dans les traitements post-culturels, alors que le séchage semble nécessaire, dans les climats humides du nord de l'Europe, pour abaisser le taux d'humidité relative des grains avant stockage. En Gaule, la répartition des 270 installations répertoriées par P. Van Ossel et G. Huitorel laisse de fait voir une concentration se dessiner dans la partie septentrionale de la zone d'étude (2017, fig. 2). Les restes carpologiques découverts en France du Nord dans les cendriers associés à l'usage de fours à chambre, ou en long, ou même en position primaire dans leur comblement, évoquent cependant des usages plus diversifiés que le simple séchage du grain. Certains suggèrent le grillage de grains germés en relation avec le maltage (par ex. dans la villa de Roye « Le Puits à Marne » dans la Somme ; Matteredne 2001, 163), d'autres des traitements thermiques destinés à durcir le grain ou en rapport avec une préparation alimentaire (ex. de Bonneuil « La Fontaine Plamont » ; Zech-Matteredne inédit), d'autres encore l'élimination des sous-produits de nettoyage des récoltes comme combustible (par ex. Savy « Bois de l'Abbaye », Bakels 1999, 213-14).

Au Royaume uni, les « séchoirs à céréales » constituent un équipement fréquent des établissements agricoles et délivrent très souvent des céréales vêtues, en particulier de l'épeautre. À partir du III^e siècle, la production d'épeautre monte en puissance dans certaines régions (West Anglian Plain et Kent, puis Wessex) et la multiplication des structures de transformation destinées à faciliter la transformation des grains ou leur décortilage (les fameux « séchoirs » ou « corn-drying ovens ») indique une intensification des processus qui rendent le grain disponible pour la mouture ou la commercialisation (Lodwick et Brindle 2017). La préparation de malt est également fréquemment évoquée. À Catsgore, dans le Somerset (sud-ouest de l'Angleterre), cinq séchoirs ont tous livré des concentrations de grains d'épeautre germés associés à de nombreux germes détachés des grains, documentant assez clairement une production de malt (Hillman 1982). Les quantités astronomiques de balle d'épeautre et les concentrations de germes détachés découvertes dans quasiment toutes les structures de la villa de Northfleet dans le Kent ont ainsi amené W. Smith à suggérer que la céréale avait spécifiquement été utilisée pour la préparation

de la bière. Le fait que les séchoirs soient tous datés de l'époque romaine et qu'ils délivraient en priorité des céréales vêtues l'amenait à penser que la culture des blés vêtus s'était maintenue, car ils pouvaient être valorisés d'une autre manière que les céréales à grains nus, plutôt destinées au marché et à la consommation de masse (Smith et al. 2010)¹. Les grandes quantités de balle d'épeautre découvertes dans toute une série de sites romains localisés dans l'Est de l'Angleterre ont conduit K. Parks² à des conclusions semblables, les résidus de décorticage étant réutilisés comme combustible.

Deux fonctions ressortent donc des nombreuses analyses carpologiques effectuées au Royaume uni : la préparation de masses de grains en vue du stockage, de la mouture, ou de la consommation, et l'obtention de malt destiné au brassage. M. Van der Veen souligne que dans ce dernier cas, le four doit être aménagé en vue de permettre une circulation de l'air chaud au travers de la couche de grain, via un plancher perméable (Van der Veen 1989, 314). Elle avance la possibilité que les « séchoirs à céréales » soient nés d'un changement d'échelle dans les quantités de grains circulant dans les habitats, que ces lots aient été destinés au commerce ou à la satisfaction des besoins des populations regroupées dans ces sites. On note de fait pour la période romaine une recrudescence de lots de grains gâtés par des germinations involontaires ou l'action d'insectes (Buckland 1978), du fait de l'allongement des durées de stockage, des transports de grains sur des distances plus importantes, des volumes stockés en augmentation par rapport à des périodes où la population était essentiellement rurale.

Les quatre exemples bretons ne permettent pas d'identifier une fonction bien précise, unique, qui pourrait qualifier les foyers de type « séchoir ». La composition des ensembles carpologiques découverts en relation avec ces structures n'est pas homogène, même si les céréales impliquées sont très similaires. En effet, les enveloppes peuvent ou non être abondantes, et on relève, ou non, la présence de grains germés, du reste peu fréquents.

L'intérêt principal des séries analysées ne réside pas dans la détermination des usages envisagés pour les « séchoirs », mais dans la mise en évidence des céréales qui constituent la base des agricultures à l'époque romaine en Bretagne. Les ensembles désignent de manière assez récurrente l'orge vêtue, les blés vêtus de type amidonnier et les blés nus, en particulier le froment, comme des denrées importantes. La multiplication des observations, avec de nouvelles études, portant sur un panel de structures plus large, viendra compléter utilement ce tableau.

2.4 Conclusion

Il est remarquable d'observer qu'en dépit du grand nombre de structures de type « séchoirs à céréales » décrites à ce jour pour la Gaule, la découverte de restes végétaux associés à leur fonctionnement demeure marginale. Cela suffirait à soupçonner des utilisations plus variées que ce que le vocable attribué à ces structures suppose. Les exemples bretons, bien documentés et correctement prélevés, montrent que les assemblages carpologiques diffèrent d'un site à l'autre. Cependant, les céréales impliquées sont très souvent les mêmes. Ces quelques ensembles commencent à dessiner une image des productions majoritaires en région Bretagne à l'époque romaine, mais le fait d'enrichir les corpus de données pour cette période demeure une priorité pour la discipline.

1. Smith Wendy, E. Biddulph, D. Smith, Super-abundant spelt processing waste at Roman Northfleet villa, Kent (UK); the implications for the introduction of malt, granary pests and market economy into Britain, communication orale, Vendredi 4 Juin 2010, 15th IWGP conference, Wilhelmshaven, Allemagne.

2. Parks Kate, 2010, Changing Iron Age and Roman arable practice in the East of England, communication affichée, 15th IWGP conference, Wilhelmshaven, Allemagne.

Bibliographie

Bakels C.C., 1999, The western European loess belt. Agrarian history, 5300 BC – AD 1000, Springer, Dordrecht, Heidelberg, Londres, New York, 295 p.

Bernigaud N., Berga A., Blanchard J., Blin O., Boulen M., Boulenger L., Derreumaux M., Lepetz S., Toulemonde F., Zech-Matterne V., 2017, L'Île de France. Chapitre 10. In : Reddé M. (dir) Gallia Rustica. Les campagnes du nord-est de la Gaule, de la fin de l'Âge du fer à l'Antiquité tardive. T1 : études régionales. Bordeaux : éd. Ausonius, Mémoires 49, 389-494.

Buckland P.C., 1978, Cereal production, storage and population : a caveat. In : Limrey S. et Evans J.G. (eds.) The effect of man on the landscape : the Lowland zone, CBA Research Report 21, Londres, p. 43-45.

Hillman G., 1982, Evidence for spelt malting at Catsgore dans Leech R. (éd.) Excavation at Catsgore 1970-73. A Romano-British village. Bristol, Western Archaeological Trust Excavation Monographs 2, 137-141.

Lodwik L., Brindle T., 2017, Arable farming, plant foods and resources. In : Allen M., Lodwick L., Brindle T., Fulford M. et Smith A. (eds.) The rural economy of Roman Britain, New visions of the countryside of Roman Britain, volume 2, Britannia Monograph Series 30, London, 11-84.

Matterne V., 2001, Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale, éd. M. Mergoïl, Montagnac, 310 p., annexes.

Neveu E., 2017, Évolution des agricultures dans le Nord-Ouest de la France de l'âge du Bronze à l'époque gallo-romaine. Thèse de doctorat à l'université de Nantes, 1 vol., 565 p. (ss. la dir. de S. Cassen).

Peña-Chocarro L. et Zapata L., 2003, Post-harvest processing of hulled wheats. An ethnoarchaeological approach. In : Anderson P., Cummings L., Schippers T. et Simonel B. (dir.) Le traitement des récoltes : un regard sur la diversité, du Néolithique au présent, Actes des XXIIIe Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes tenues à Antibes en Octobre 2002, éd. APDCA, p. 99-113.

Simier B., Zech-Matterne V., Le Cloirec G., 2017, De probables séchoirs dans des établissements agricoles d'époque romaine en Bretagne. In : Tremont F. (dir.), Ferdière A., Leveau Ph., Rechin F. (éds.) Produire, transformer et stocker dans les campagnes de Gaule romaine. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agro-pastorales. Actes du XIe colloque AGER tenu à Clermont-Ferrand, Aquitania, supplément 38, Bordeaux, 329-350.

Van der Veen M., 1989, Charred grain assemblages from roman-period corn driers in Britain, The Archaeological Journal 146, 302-319.

Van Ossel P. et Huitorel G., 2017, Séchoirs et fumoirs. Réflexions autour de structures de transformation polyvalentes. In : Tremont F. (dir.), Ferdière A., Leveau Ph., Rechin F. (éds.) Produire, transformer et stocker dans les campagnes de Gaule romaine. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agro-pastorales. Actes du XIe colloque AGER tenu à Clermont-Ferrand, Aquitania, supplément 38, Bordeaux 139-156.

3. Étude du mobilier céramique et métallique

Par Françoise Labaune-Jean, Inrap

L'intervention de diagnostic menée en 2017 dans le cadre du centre héliomarin de la commune de Plérin (Côtes-d'Armor) a permis de mettre au jour du mobilier divers pris dans les niveaux de remblais des structures découvertes. Ce mobilier comprend : 57 tessons de récipients en céramique, 1 objet en tableterie, 16 fragments d'objets métalliques, 41 pièces de faune (os et coquillages), 10 fragments de terre cuite indéterminés et

3.1 Le mobilier en céramique

1004

sd 1 : Cet ensemble regroupe trois tessons en céramique commune à cuisson réductrice. Parmi eux, il faut signaler la présence d'un bord d'écuelle à lèvre de section triangulaire. Ce type d'écuelle se rencontre généralement dans des contextes datés des III^e-IV^e siècles apr. J.-C. (voir, par exemple, Corseul -22 ; Ferrette 2003, 137). (fig. 76).

sd 2 : Cet ensemble regroupe trois tessons : 1 éclat de panse en sigillée et 2 tessons en céramique commune à cuisson réductrice se rapportant à deux formes différentes : un bord de pot à col vertical et bord en léger bourrelet et la partie basse d'un gobelet ou pichet à panse globulaire et pied balustre. Ces types se rencontrent généralement dans des contextes datés des III^e-IV^e siècles apr. J.-C. (voir, par exemple, Corseul -22 ; Ferrette 2003, 137). (fig. 76).

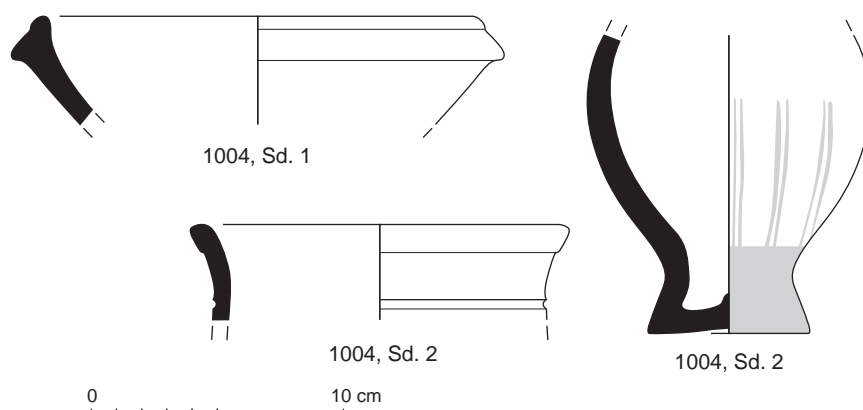


Fig. 76 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Formes de récipients découvertes dans
l'Us 1004 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean,
Inrap.

1006 décap.

Le mobilier mis au jour ici est plutôt lacunaire avec un éclat de panse (correspondant à la base d'un récipient à pâte gris bleu) et un morceau de terre cuite brûlée. À rattacher à la période antique sans précision possible.

1008

Les 42 tessons de récipients en céramique qui composent ce lot se divisent en trois catégories différentes. La sigillée est illustrée par 20 tessons appartenant à quatre récipients différents. Trois correspondent aux restes de trois bols Drag. 37, le dernier permet de restituer le profil quasiment complet d'un mortier Curle 21 lisse. Aux côtés de quatre éclats en céramique commune oxydante dont un bord de pichet à lèvre en bourrelet, on dénombre 18 tessons à cuisson réductrice. Parmi eux, il est possible de remonter la partie supérieure d'un pichet ansé à col cylindrique, bord en bourrelet et panse globulaire. Ces différents récipients se retrouvent dans des niveaux datés des III^e-IV^e siècles apr. J.-C. (voir, par exemple, Corseul -22 ; Ferrette 2003, 137). (fig. 77).

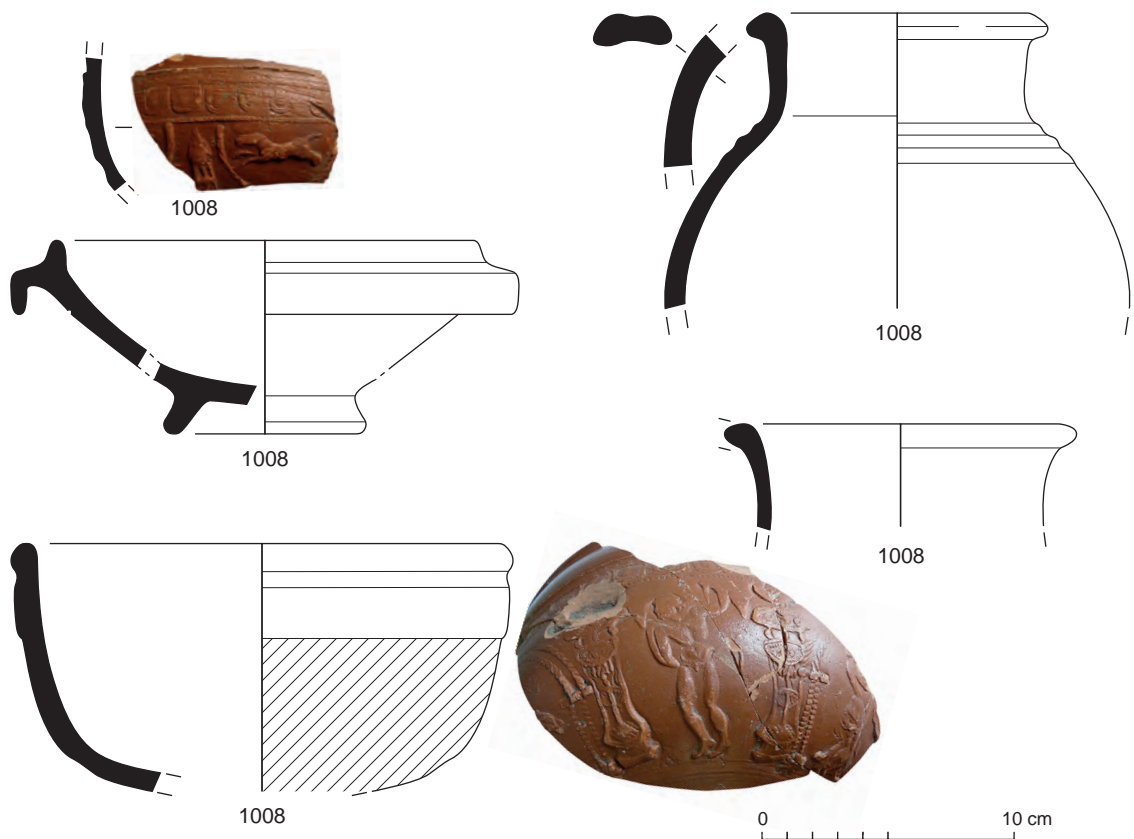


Fig. 77 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Formes de récipients découvertes dans
l'Us 1008 © Fr. Labaune-Jean, S. Jean,
Inrap.

1016 (sous sol fumoir)

Le mobilier mis au jour ici réunit 8 tessons assez gros appartenant à un même individu : la panse d'une amphore à huile originaire de Bétique, de type Dr. 20. La datation de cette dernière ne peut être affinée entre les I^{er} - III^e siècles apr. J.-C., faute d'élément de bord conservé, même la période la plus récente doit être privilégiée en accord avec les lots précédents.

3.2 Le mobilier non céramique

Compte tenu de la présence de plusieurs objets remarquables au sein du lot recueillis dans la couche 1008, il a été décidé de faire des radiographies afin de confirmer l'état de conservation du métal (**fig. radio métal**). À la suite de quoi, les objets sont partis en restauration auprès de Marina Biron, de la cellule conservation – restauration de l'Inrap, basée à Bègles (Gironde) avant la mise en étude (**fig. 78 à 80**).



Fig. 78 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Le lot d'objet métallique découvert dans
l'Us 1008 après restauration
© Fr. Labaune-Jean, Inrap.



Fig. 79 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Radiographie des pièces métalliques avec
zonage des objets © BCRX, Mordelles.

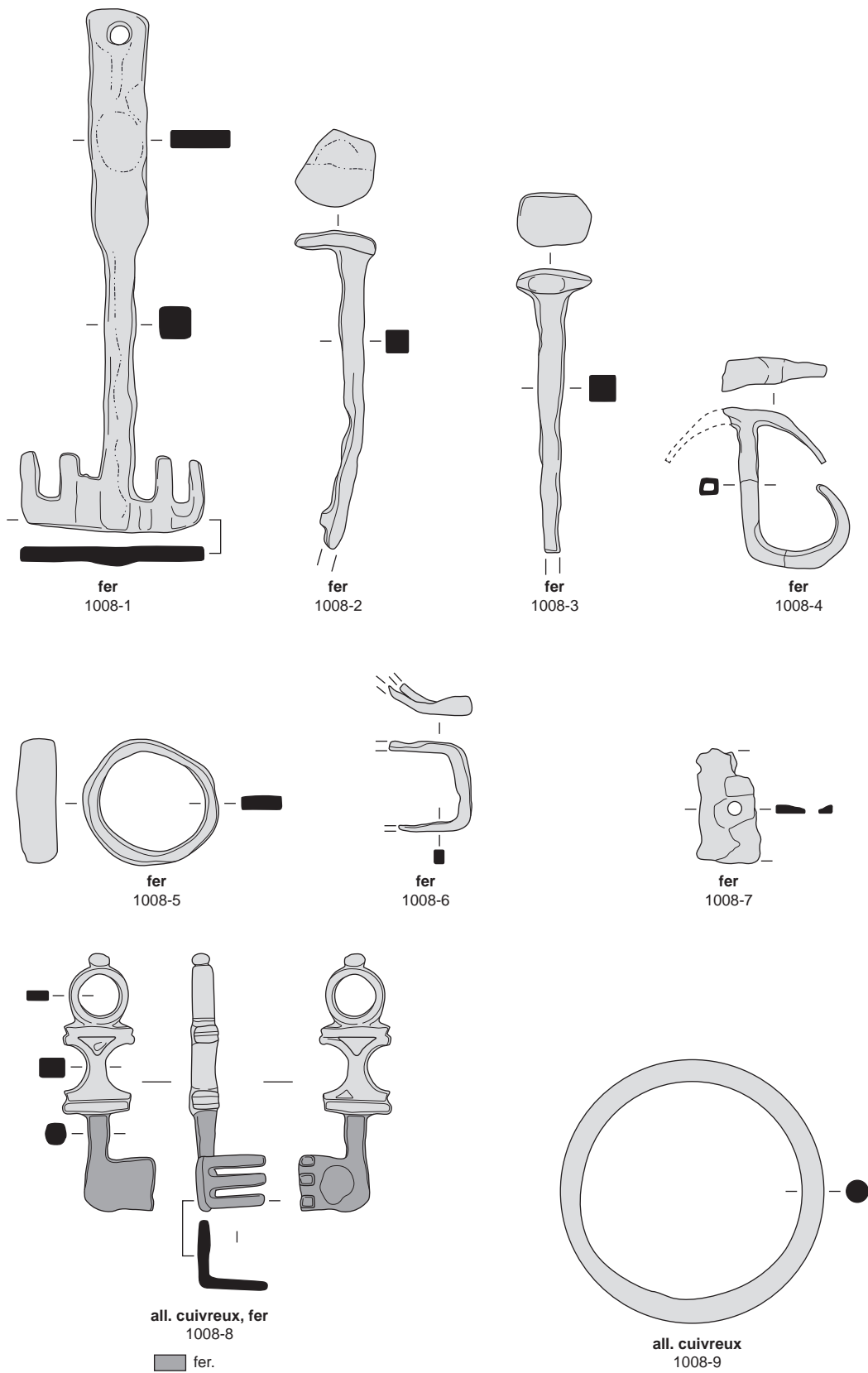


Fig. 80 - Plérin (22) - Centre Hélios-Marine - Relevés des objets métalliques © Fr. Labaune-Jean, S. Jean, Inrap.

1008 – 1

Fer / serrurerie / clef

Haut. : 17 cm / Larg. : 0,8 / 2 et 6 cm / Ep. : 0,3 à 0,7 cm / Poids : 90,67 gr. / Intégrité : Intact.

Clef intacte comprenant au centre une tige de section carrée (0,8 cm de côté en moyenne), prolongée d'un côté par une bossette rectangulaire (2 x 8 cm pour 0,5 cm d'épaisseur) composant le manche et de l'autre, par un panneton perpendiculaire. La silhouette générale de la clé est en T (Manning, type 1 ; Manning 1989). La transition entre la tige et le départ de la bossette est arrondie. Au sommet de la bossette formée par aplatissement du métal lors de la forge, on note la présence d'une perforation circulaire (0,6 cm de diamètre) réalisée par perçage pour la suspension. Le panneton a une forme en râteau à base de 4 dents ; ces dernières sont tournées vers le haut de la clé, côté suspension. Cette clef fonctionne avec une serrure actionnée par retrait ou par translation. Ce type de clé se décline avec deux, trois ou quatre dents sur le panneton, comme à Antigny (Vienne ; Eneau 2002, 36), à Thésée-Pouillée (Loir-et-Cher ; Roux 2013, 157).

II^e-III^e siècles apr. J.-C. possible.

Fig. 81 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 1 © E. Collado, Inrap.

1008 – 2

Fer / quincaillerie / clou

Long. : 10,2 cm / Larg. : 2,5/2,3 cm / Ep. : 0,5 à 0,7 cm / Poids : 25,89 gr. / Intégrité : Intact.

Perçus initialement à la radiographie comme une possible clef, après retrait de la corrosion, les deux fragments appartiennent au final à un grand clou à large tête (circulaire incomplète ?). L'état de conservation ne permet pas de savoir sur la tige est réellement décentrée ou si cette position est liée à l'altération de la tête. Les dimensions et la forme rattachent ce clou au domaine de la construction architecturale (charpente probable).

Antiquité.

1008 – 3

Fer / quincaillerie / clou

Long. : 9 cm / Larg. : 1,7 à 2,4 cm / Ep. : 0,4 à 0,7 cm / Poids : 15,96 gr. / Intégrité : Complet.

Perçus initialement à la radiographie comme associés à une clef, après retrait de la corrosion, les deux fragments appartiennent au final à un grand clou à large tête carrée. La tige également de section carrée va en s'effilant vers la pointe. Les dimensions et la forme rattachent ce clou au domaine de la construction architecturale (fixation de charpente ou de pièce d'huisserie). Nous n'évoquons ici que les exemples de clous de construction en fer mentionnés à Rouen (Seine-Maritime ; Halbout *et al.* 1987).

Antiquité.



Fig. 82 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 2 et 3 © E. Collado, Inrap.

1008 – 4

Fer / quincaillerie / clou de toiture

Haut. : 5,3 cm / Larg. : 2,7 cm / Ep. : 0,5 cm / Poids : 7,81 gr. / Intégrité : Complet.

Trois fragments de fer appartenant à un même objet constitué d'une tige longue à section carrée et à extrémité courbe et effilée. En partie supérieure, un axe perpendiculaire de section rectangulaire donne une forme en T à l'objet, à branches courbes. Ce type correspond à un clou en T, servant généralement à assembler des *tegulae* en toiture, mais aussi pour maintenir les cloisons creuses en tubulures. On retrouve des clous du même type dans le mobilier de la *villa* du Quiou (Côtes-d'Armor ; inédit), à St-Ouen-de-Thouberville et Évreux (Eure ; Halbout *et al.* 1987, 56) ou encore au Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne ; Eneau 2002, 51).

Antiquité.



Fig. 83 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 4 fragmenté © E. Collado, Inrap.

1008 – 5

Fer / quincaillerie / anneau

Haut. : 1,1 cm / Larg. : cm / Ep. : 0,25 cm / Diam. : 3,8/4,1 cm / Poids : 19,6 gr. / Intégrité : Intact.

Anneau de forme ovale (originelle ou écrasement lié à l'enfouissement ?). Présentant une hauteur moyenne de l'ordre d'un centimètre et une épaisseur constante. Usage difficile à préciser en l'état, mais un usage vraisemblable comme virole peut être avancé.



Fig. 84 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 5 © E. Collado, Inrap.

1008 – 6

Fer / fixation / boucle ? agrafe ?

Long. : 2,5 cm / Larg. : 2,8 cm / Ep. : 0,2 à 0,4 cm / Poids : 2,35 gr. / Intégrité : Fragmentaire.

Tige de fer de section quadrangulaire, repliée en forme de C. L'extrémité des deux branches est effilée et le profil général est légèrement courbe, vu en tranche. Ces données permettent d'envisager l'appartenance de cette pièce à une boucle. Il n'est toutefois pas possible de préciser s'il s'agit d'un type rectangulaire à double fenêtre ou d'un exemplaire mobilier à axe transversal. Les extrémités effilées pourraient aller en faveur de cette seconde solution et seraient cassées au niveau des replis en boucle servant à maintenir l'axe mobile. L'entraxe interne libre une largeur de 2 à 2,4 cm pour la courroie de cuir associée. Rien ne permet de trancher entre une boucle de ceinture ou une pièce d'harnachement. Malgré la petite taille de l'objet, un usage comme agrafe de fixation ne peut être complètement écarté ; on trouve ainsi quelques exemplaires de même module dans les inventaires du Gué-de-Sciaux (Vienne ; Eneau 2002, 89), dans des contextes de démolition du IV^e s. Antiquité.



Fig. 85 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 6 © E. Collado, Inrap.



1008 – 7

Fer / indéterminé / plaque

Long. : 3,6 cm / Larg. : 2 cm / Ep. : 0,2 cm / Poids : 3,69 gr. / Intégrité : Fragmentaire.

Petite plaque régulière de forme rectangulaire (?). Un des bords larges ainsi qu'un des côtés étroits montrent des traces de cassure qui ne permettent pas de restituer la dimension et la forme exactes de plaque initiale. Une petite perforation circulaire (diam. 0,4 cm) est centrée dans la longueur conservée. En l'état, il est difficile de proposer un usage spécifique à cette plaque. Antiquité ?

Fig. 86 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 7 © E. Collado, Inrap.

1008 – 8

Fer & all. Cuivreux / serrurerie / clef

Long. : 8,2 cm / Larg. : 0,5 / 2,1 et 2,2 cm / Ep. : 0,4 à 0,8 cm / Poids : 0,42 gr. / Intégrité : Complet.

Clef mixte avec corps en alliage cuivreux et tige et panneton en fer, type fonctionnant avec une serrure par soulèvement. Le manche a été obtenu par coulage dans un moule. Il possède une forme géométrique découpée. La partie centrale voit ses deux côtés creusés régulièrement en demi cercles lui donnant une forme de deux C opposés accolés. Une barrette fine horizontale assure la transition avec la tige de section carrée. À l'opposé, un anneau circulaire à extrémité perlée repose sur une autre barrette. Contre celle-ci, le corps est creusé d'un motif en triangle à pans concaves que l'on observe sur les deux faces du manche. Le panneton présente la forme d'une plaque rectangulaire (platine) dans l'axe de la tige, repliée à angle droit et découpée de trois petites dents. Ce type de clé existe avec des profils moins ouvragés complètement en fer. Il fonctionne avec des serrures par soulèvement. Par la petite taille, on les attribue plus fréquemment à des fermetures de coffrets. Fin du II^e s. - IV^e s. / Bas-Empire.



Fig. 87 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 8 © E. Collado, Inrap.

1008 - 9

All. Cuivreux / divers / anneau

Ep. : 0,4 à 0,7 cm / Diam. : 8,5 cm / Poids : 72 gr. / Intégrité : Intact.

Grand anneau de forme circulaire en métal dense et peu altéré. Sur l'ensemble du diamètre, la section ovale ne présente pas le même diamètre. Si, en moyenne, ce dernier est de l'ordre de 0,6/0,7 cm, il se réduit à 0,45/0,5 cm sur une petite portion de 1,5 cm de long. Il est difficile de dire si cette modification peut être liée à un phénomène d'usure localisée. Ce type d'anneau est généralement classé parmi les bracelets. Toutefois ici, la découverte en association avec les clefs pourrait laisser envisager la possibilité d'un usage comme anneau de transport (type «porte-clef») ce qui pourrait éventuellement la différence de diamètre, mais l'hypothèse ne peut être prouvée.

Antiquité.



0 5 cm

Fig. 88 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 9 © E. Collado, Inrap.

1008 - 10

Os / toilette / épingle

Long. : 8,2 cm / Diam. : 0,25 à 0,6 cm / Poids : 1,57 gr. / Intégrité : Complet.

Épingle en os entière mais fragmentée en deux parties, présentant une forme inédite. La tige de section circulaire est lisse et effilée dans la moitié inférieure mais présente un renflement en bobine biconique allongée. Cette zone est ornée de fines stries horizontales dans la moitié supérieure ; la localisation de cette ornementation ne trouve pas de comparaison. L'épingle est agrémentée d'une tête en tonnelet strié. La transition avec la tige est assurée par un aménagement en rondelle dissociée de la tête par une incision assez profonde. Le sommet de la tête est occupé par une petite protubérance en cône inversé dont le haut accueille une petite perforation circulaire. Cette épingle offre à ce jour peu voire pas de correspondances exactes. Pour le décor strié, elle peut être rapprochée des types Riha 8 et 9, alors que la petite excroissance sommitale se retrouve sur le type 10 de Riha, mais ce dernier possède une forme de tête ronde ou ovale (Riha 1991). On peut citer également les épingles à tête en volume complexe qui présentent systématiquement des anneaux ou spires parallèles à la transition tête-tige (Carnavalet 1996, 46). Comme les types précédents, ces modèles appartiennent tous à des contextes des III^e - IV^e s. Dans la typologie établie par J.-Cl. Béal (Béal 1983, 218), elle pourrait correspondre à une variante du type Béal A.XX.17 par sa tête en cylindre travaillé, surmonté d'un petit bouton circulaire. La tête est séparée du corps par une dépression concave. La forme originale définie par J.-Cl. Béal se rencontre dans des contextes allant du courant du I^{er} s. au IV^e s. apr. J.-C. mais les versions à décor d'incisions obliques croisées appartiennent plutôt à la fin du II^e ou au début du III^e siècle. Le type A.XX.16 en usage aux III^e - IV^e siècles présente également des similitudes avec celui de Plérin par les tores séparés à l'aide de filets et le sommet tournée en bouton. (fig. 1008 épingle plérin) Fin du II^e s. - IV^e s.

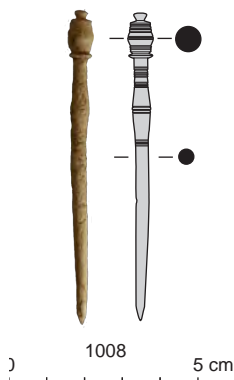


Fig. 89 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
L'objet 1008 - 10 © F. Labaune, S. Jean,
Inrap.

7000 –

Fer / quincaillerie / clou

Long. : 4,8 cm / Larg. : 0,6 cm / Ep. : 0,4 cm / Poids : 24,82 gr. / Intégrité : Complet.

Deux fragments de clous à tige de section plus ou moins carrée. Métal corrodé.

Antiquité.

3.3 Conclusion

Au terme de cette étude, malgré la petite superficie abordée, cette opération livre un mobilier relativement intéressant appartenant vraisemblablement à l'occupation finale des bâtiments mis au jour, avec des objets assez caractéristiques des III^e s. - IV^e siècles apr. J.-C. Il faut noter le caractère, semble-t-il, isolé de la petite épingle en os, ainsi que l'association entre le grand anneau en alliage cuivreux avec les deux clefs complètes, ce qui permet d'envisager la possibilité d'un usage (comme support) différent de celui communément admis de bracelet.



Fig. 90 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Association des objets 1008 - 1, 8 et 9 au
sein d'un même trousseau. La grande clef
en fer 1088-1 a été découverte colée à
l'anneau © E. Collado, Inrap.

Inventaire du mobilier céramique et métallique

Contexte	Isolat	Matériau	NR	NMI	Usage	Commentaire	Etat	Intervention	Datation	Cag.	boîte
1008	1	Métal-fer	1	1	Clef	Objet intact (radiographié)	Intact	restauré	II-IIIe s.	2	4
1008	2	Métal-fer	2	1	Clou	Objet cassé (radiographié)	cassé, complet	restauré	Antiquité	2	4
1008	3	Métal-fer et all. Cu.	3	2	Clou	Objet cassé (radiographié).	cassé, complet	restauré	en cours	2	4
1008	4	Métal-fer	3	1	agrafe ou clou?	objet cassé (radiographié)	cassé, complet	restauré	en cours	2	3
1008	5	Métal-fer	1	1	anneau	Objet intact (radiographié)	Intact	restauré	en cours	2	3
1008	6	Métal-fer	1	1	agrafe ?	objet cassé (radio)	fragmentaire	restauré	en cours	2	3
1008	7	Métal-fer	1	1	plaque ?	objet cassé (radio)	fragmentaire	restauré	en cours	2	3
1008	8	all. Cu.	1	1	extrémité clef	Objet intact (radiographié). Fonctionne avec panneton isolat 3	Intact	restauré	en cours	2	2
1008	9	all. Cu.	1	1	anneau	Objet intact (radiographié)	Intact	restauré	en cours	2	4
1008	10	os faune	2	1	épingle	objet entier	cassé, complet	remontage temporaire		1	1
7000	non isolé	fer	2	1	clou	objet cassé (radiographié)	fragmentaire	néant		2	
1004 sd2		faune	7	1	faune	lot d'ossements	fragmentaire	néant		2	
1004 sd2		faune	4	2	faune	coquilles huitres	cassé, complet	néant		2	
1008		faune	30		faune	lot d'ossements	fragmentaire	néant		2	
1008		terre cuite	1	1	paroi brûlée ?		fragmentaire	néant		2	
1011		terre cuite	8	1	paroi brûlée ?		fragmentaire	néant		2	
1006		terre cuite	1	1	paroi brûlée ?		fragmentaire	néant		2	
1008		terre cuite	18	5	tegulae		fragmentaire	néant		3 et 4	
1008		terre cuite	1	1	imbrex		fragmentaire	néant		4	
1008		terre cuite	2	2	brique ou suspensura?		fragmentaire	néant		3 et 4	
1004 sd2		terre cuite	1	1	tegulae		fragmentaire	néant		3	
1004 sd1		céram.	3	1	réipients		fragmentaire	néant		1	
1004 sd2		céram.	3	3	réipients		fragmentaire	néant		1	
1006		céram.	1	1	réipients		fragmentaire	néant		1	
1008		céram.	42	6	réipients		fragmentaire	remontage temporaire		1	

Fig. 91 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : Inventaire du mobilier céramique et métallique © F. Labaune, S. Jean, Inrap.

Bibliographie

Béal 1983 : BEAL (J.-Cl.) – *Catalogue des objets de tabletterie du Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon*. Paris : De Boccard, 1983. 421 p. LXV ill.

Carnaulet 1996 : Collectif – *La tabletterie gallo-romaine et médiévale. Une histoire d'os*. Paris : éd. Musées de la ville de Paris, 1996. 123 p. (*Catalogue d'art et d'histoire du musée Carnaulet*, t. XI).

Eneau 2002 : ENEAU (Th.) – Les objets en fer du sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne). Chauvigny, 2002. 114 p. (*Mémoires*, XXI).

Ferrette 2003 : FERRETTE (R.) – La céramique gallo-romaine du site de Monterfill II à Corseul (Côtes-d'Armor). Études d'ensembles de l'époque augustéenne au début du IV^e siècle. Montagnac : éd. Mergoïl, 2003. 224 p. (*Archéologie et Histoire*, 9).

Halbout et al. 1987 : HALBOUT (P.), PILET (Chr.), VAUDOUR (C.) – *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie. Du I^{er} au XV^e siècle*. Caen 1987. 255 p. (*Cahiers des Annales de Normandie*, n°20).

Manning 1989 : MANNING (W.H.) – *Catalogue of the romano-british iron Tools, Fittings and Weapons in the British Museum*. Londres : British Museum, 1985, rééd. 1989.

Riha 1990 : RIHA (E.) – *Der römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*. Augst 1990. (*Forschungen in Augst*, 10).

Roux 2013 : ROUX (E.) – *Approche qualitative et quantitative de l'usage du mobilier non céramique dans les agglomérations (II^e s. av. J.-C. – III^e s. apr. J.-C.). L'exemple des territoires turon, biturige et carnute* : Mémoire de thèse, Université François Rabelais de Tours. Tours, 2013. (3 vol.).

4. Le mobilier lithique

Par Véra Brisotto, Inrap

Deux outils macrolithiques ont été recueillis lors de la fouille du bâtiment de Plérin (fig. 92).

Le premier concerne une meule à va-et-vient façonnée dans une roche très hétérogène, comportant par endroit de très gros cristaux de feldspath (fig. 93 n°1a/1b). D'après l'observation de la carte géologique de Saint-Brieuc (BRGM, 2005) Il pourrait s'agir du gneiss de Port-Morvan. La texture de la roche, de teinte diverse, et à granulométrie variable, semble subir une altération différentielle en raison notamment de sa nature mais également de la taphonomie du site. En effet, cette meta, complète archéologiquement, a été retrouvée dans un angle du bâtiment principal, face active enfouie et face inférieure affleurant à la surface du niveau de sol d'origine (fig. 48 et 49). La surface de mouture est à la fois saine et altérée, selon les variations de la roche. La périphérie de la surface active est quant à elle fissurée et tend à s'effriter ; de même que les flancs de la meule. On remarque une teinte rose sur un tiers de la surface active qui se poursuit seulement en partie sur les flancs et sur le plan de fracture. Une zone plus brune affecte également l'autre côté de la surface ; entre ces deux teintes, la roche est de couleur gris-beige claire.

D'un point de vue morphologique, il s'agit d'une meta d'un diamètre de 44 cm, épaisse de 17,5 cm présentant un œil circulaire non perforant (fig. 93 n°2). Le diamètre de ce dernier est de 5,5 cm pour une profondeur d'1,5 cm. La surface active est plano-convexe avec une usure qui se répartit de façon ponctuelle et en fonction des altérations sur l'ensemble de la surface. Elle présente une pente à 9°. Les flancs de la meule, bien qu'altérés, sont arrondis et atteignent le dos de l'outil qui correspond à une surface naturelle de la roche légèrement patinée (néocortex ?). Celui-ci est irrégulièrement plat avec la présence d'un léger ressaut sur un bord. Cette surface de teinte violacée présente sur les sommets un léger poli, fréquemment observé au dos des meta et considéré comme un poli de frottement lors du travail effectué au sol ou sur un support.

La position de la meule insérée dans le sol de l'angle du bâtiment, reconnu comme aire de travail, suggère un probable réemploi de cette meule à céréales comme possible support ; support architecturale ? support de travail ? Malgré l'absence de stigmates significatifs observés macroscopiquement sur la face inférieure de la meule, l'hypothèse ne peut être écartée.

Le second outil provient de l'us 1004 et était positionné contre le mur du séchoir. Il s'agit d'un demi galet plat de schiste gréseux, de teinte gris-vert (fig. 94). L'une des faces présente des impacts de percussion punctiformes localisés essentiellement du côté de chaque extrémité. Une teinte rouille violacée, observée uniquement sur cette face, accompagne parfois ces zones de percussion. Les extrémités ont également été sollicitées. Dans la première, il s'agit essentiellement d'impacts punctiformes et de légers écrasements alors qu'à l'opposé, enlèvements et fracturations attestent de gestes plus forts.

Parmi les autres éléments prélevés lors de la fouille, et en dehors des galets bruts présents dans les us 1004 et 1006, on notera la présence de deux fragments bruts d'une roche calcaire crayeuse lors du décapage du fossé (us1006).

Référence

Carte géologique de Saint-Brieuc au 1/50° feuille n°243, BRGM, 2005

Poids (kg)	35	
ép max	17,5	
ép.flanc	15	
dia-mètre	44	
I		
L		31,5
Etat		
Conservation	complet	demi
Support		galet
Provenance probable	Port-Morvan ?	plage
Matière terre	gneiss	schiste
Détermination	meta / support	support de frappe
Type	mouture/ réemploi	percussion ?
Datation	II-IIIe s. ap. JC	II-IIIe s. ap. JC
Type de Structure	sol	sol contre mur
Us		1004
iso	1017	
N°	1	2

Fig. 92 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : Inventaire du mobilier lithique © V. Brisotto, Inrap.

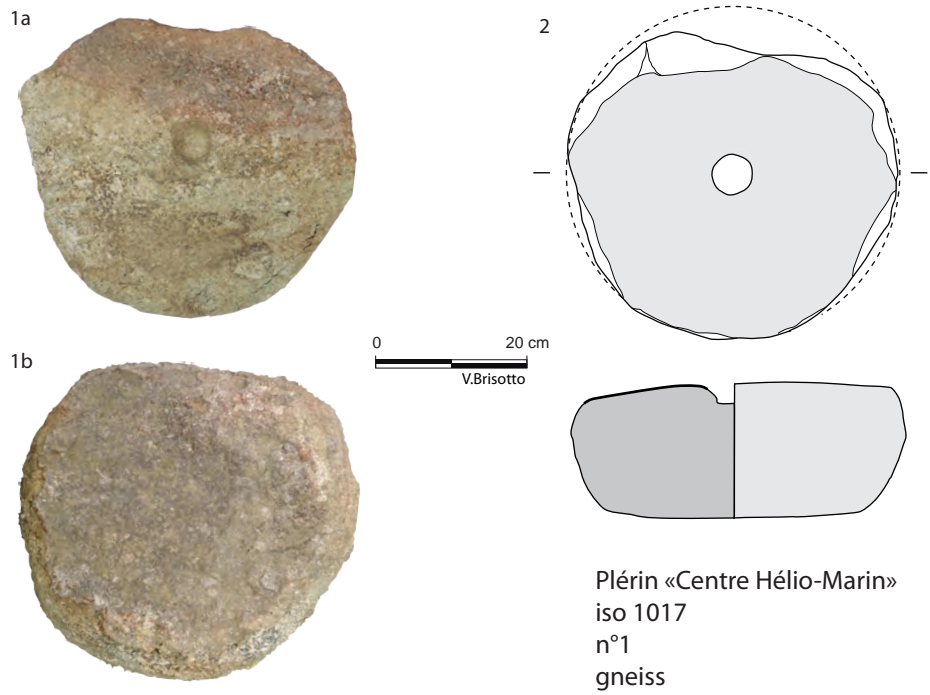


Fig.93 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
meta en gneiss ? - 1a : face active / 1b : dos de la meule affleurant dans le sol du bâtiment / 2 : relevé en plan et en coupe de la meta © V. Brisotto, Inrap.

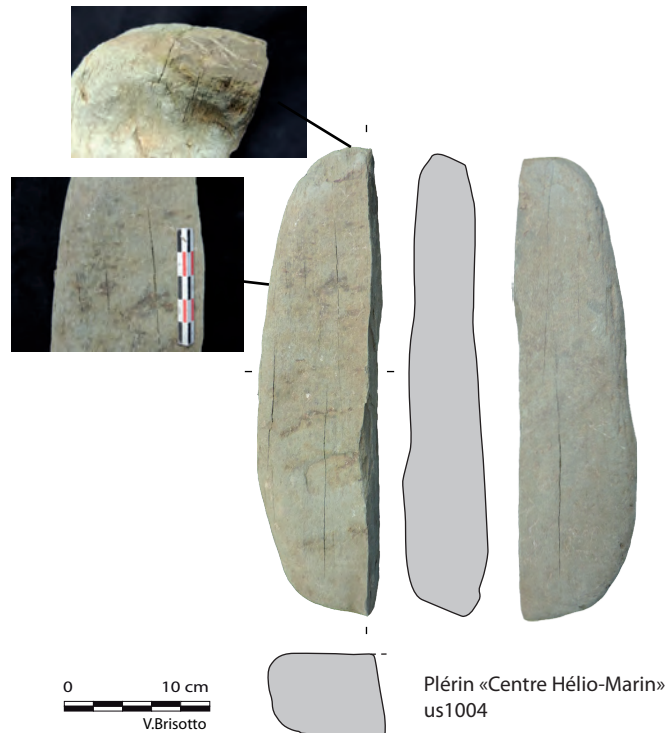


Fig. 94 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
galet plat de schiste gréseux utilisé comme support de frappe et comme percuteur © V. Brisotto, Inrap.

5. Étude des pêcheries de la pointe du Roselier

Par Océane Charpentier, étudiante en Master 2 à l'université de Rennes 2

À quelques mètres des bâtiments antiques identifiés, la plage de Saint-Laurent accueille plusieurs empierrements rectilignes de type barrages à poissons, qui indiquent une exploitation littorale à des époques encore indéterminées (fig. 95 et 96).

Fig. 95 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Carte postale de la pointe du Roselier où l'on distingue au premier plan l'empierrement du bief de la pêcherie n°1 © Delcanpe



Les pêcheries sont des installations fixes construites à l'aide de pierres ou/et de bois, installées sur la zone de l'estran pour piéger les poissons à marée descendante. Leur forme en V est reconnaissable dans le paysage maritime, avec des pannes (ou ailes de la pêcherie) qui peuvent mesurer entre 1 et 2 m de haut selon le matériau. Depuis 15 ans, ces entités font l'objet d'une attention nouvelle de la part des archéologues, car elles permettent d'envisager la pratique de la pêche dans les sociétés anciennes (Billard et Bernard, 2016). Toutefois, leur datation est délicate, notamment dans le cas où les matériaux employés sont seulement rocheux. En Bretagne, sur les 800 pêcheries inventoriées en 2010, 90% du corpus se compose d'éléments en assemblage pierreux (Daire et Langouët, 2010, p. 10-12, fig. 97).

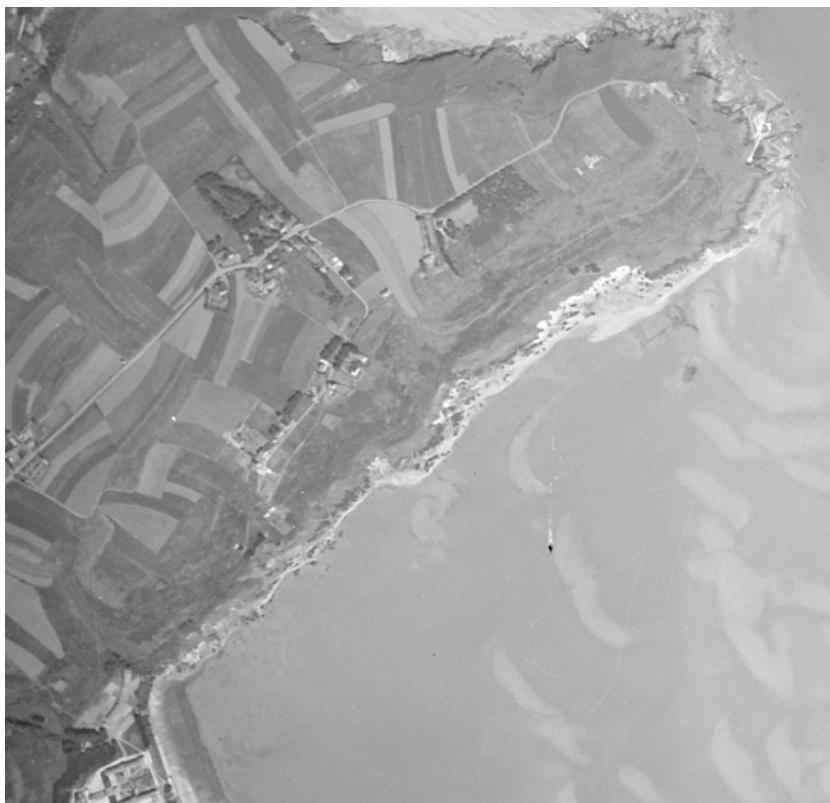


Fig. 96 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Photographie IGN de la pointe du Roselier en 1952 © IGN



Fig. 97 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Localisation des différents aménagements découverts autour de la pointe du Roselier
 © D'après M.Y. Diare, C. Bizien-Jaglin et L. Langouët 2008



Fig. 98 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Localisation des différents aménagements découverts le long de la pointe du Roselier
 © Géoportail, O. Charpentier, D. Le Cornu

5.1 La pêcherie du Roselier n°1

Signalée en 2007 à Plérin, lors de prospections aériennes (Bizien-Jaglin, 2007, p. 521-527 **fig. 97**), la pêcherie du Roselier n°1 est orientée nord-sud ($X = 278\,268,57$; $Y = 6\,843\,021,25$). Elle se compose de gros et moyens modules (30-50 cm de long) en micaschiste (**fig. 99**). Les 170 m d'origine sont aujourd'hui difficilement identifiables à cause des phénomènes d'ensablement, dus à l'action combinée des marées et de la houle (Bousquet-Bressolier et Bonnot-Courtois, 1998, p. 498). Sa visibilité est donc conditionnée par des marées de vives-eaux (coefficients supérieurs à 100). Sur place, le creusement d'une gouttière d'écoulement d'eau, suivi par un rehaussement sédimentaire, permet d'appréhender la dizaine de modules encore en place pour la panne ouest (**fig. 100**). Sa longueur visible est estimée à 16 m, pour 2 m de largeur. Concernant la zone du pertuis, la lecture est biaisée par la dispersion des pierres, qui se concentrent principalement à la pointe du dispositif (**fig. 102**). L'aménagement d'une ouverture ne semble pas prévu dans ce cas. La 2^{ème} panne est, quant à elle, plus atteinte par les dégradations multiples (**fig. 101**). Les anciennes cartes postales fournissent néanmoins de bons supports afin de restituer l'ampleur du bief (**fig. 95 et 96**). Par sa forme et son implantation, la structure n°1 est caractéristique des pièges à poissons de type CL, définie par 2 pannes linéaires reliées à une zone de pertuis (Daire et Langouët, 2010, p. 12, **fig. 97**).



Fig. 99 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin

Vue depuis le nord de la pêcherie n°1

© B. Simier



Fig. 100 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Pêcherie n°1 : Détail d'un module de la panne ouest © O. Charpentier



Fig. 101 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Pêcherie n°1 : Détail de la deuxième panne © O. Charpentier



Fig. 102 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Vue depuis l'ouest du pertuis de la pêche n°1 © O. Charpentier

5.2 L'installation n°2

L'installation n°2 est visible au Nord par la conservation de deux alignements perpendiculaires à la falaise, orientés ouest-est (X = 278 648,84 ; Y = 6 843 207,04). Ces deux empierrements sont bâtis sur le même modèle, à partir de 2 lignes de parement sur une assise en micaschiste, qui sont nettement identifiables sur une quinzaine de mètres de long et 1,20 m de large (photo 6). Leur observation ne demande pas de prérequis climatique et se voit facilitée par les conglomérats de bivalves, qui se distinguent du sédiment vase-sableux. En 2008, une prospection pédestre notifie 135 mètres de long, pour une typologie identique à la précédente (Bizien-Jaglin, 2008, p. 365 ; Daire et Langouët, 2010, p. 62). Toutefois, la confrontation des photographies aériennes (fig. 97) et des données de terrain (Charpentier, 2017, p. 76-77, fig. 998) semble mettre en évidence une complexité sous-jacente. D'abord, un enclos quadrangulaire se dessine sur 3 côtés, pour un total de 55 m de long et 30 m de large, délimitant une grande surface immergée à marée haute (1650 m²). Le mur à l'est ne présente quasiment plus d'éléments en place, ce qui fausse la vision d'un espace clôturé (fig. 104 A). Néanmoins, le mur sud se présente sur 14 m de long et 2 m de large (fig. 104 B), tandis qu'au nord, le parement est conservé sur 17 m de long pour une largeur comprise entre 1,7 m et 1,9 m (fig. 104 C). Ensuite, un autre alignement de blocs, moins structuré, est signalé et discernable contre le mur, à l'est de l'installation rectangulaire (fig. 100 D et E). Sa forme en V se rapproche de celle des barrages fixes. Dans l'hypothèse où l'enclos et l'empierrement adjacent fonctionneraient ensemble, la fonction pourrait être assimilée à un goulot d'étranglement forçant l'eau et les poissons vers l'aménagement clos. Dans ce cas, nous serions face à un aménagement atypique. Toutefois, les finalités de cette installation restent encore inconnues et aucune réponse définitive n'est apportée ici. Seules des fouilles pourraient potentiellement amener de nouvelles données, faisant pencher l'interprétation pour un parc à coquillages (Bizien-Jaglin et *alii*, 2010, p. 53) ou pour une sorte de construction hybride, tel un vivier-pêcherie (?). Nous signalons l'existence d'un enclos quadrangulaire¹, relativement semblable à Saint-Pierre-Quiberon dans le Morbihan, à proximité de la *villa* romaine de Keriaker (fig. 105).

Fig. 103 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin : Vue zénithale de l'installation n°2 (le nord est à droite)
© B. Simier

1. Des remerciements à Marie-Yvane Daire (CReAAH, UMR 6566) pour cette information communiquée par mail le 16 décembre 2017.



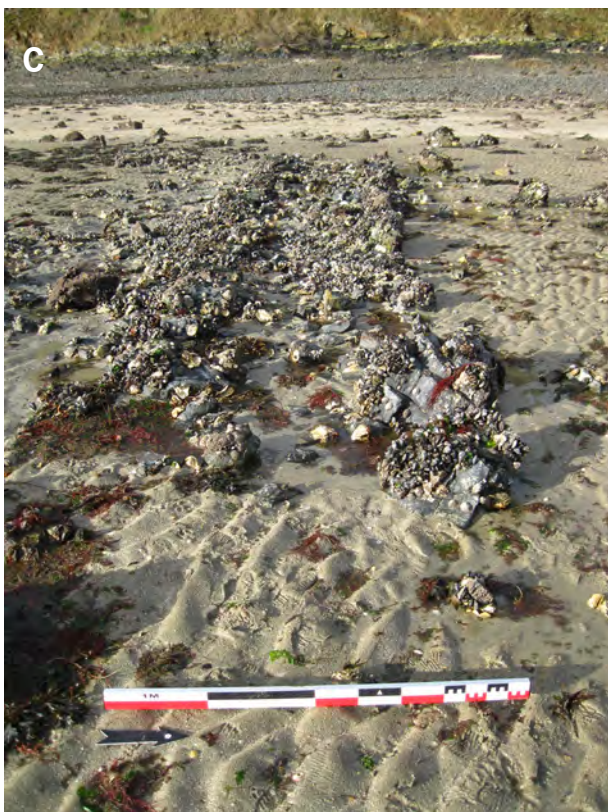


Fig. 104 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - L'installation n°2 : A - Vue depuis le nord du mur oriental, B - Vue depuis l'ouest du mur méridional, C - Vue depuis l'est du mur septentrional, D - Vue depuis l'ouest du probable goulot d'étranglement à l'angle nord-est de l'installation n°2, E - Détail depuis l'ouest du probable goulot d'étranglement à l'angle nord-est de l'installation n°2
© O. Charpentier



Fig. 105 - Enclos quadrangulaire découvert à proximité de la villa de Keriaker à Saint-Pierre-Quiberon © Géoportail

5.3 Des piquets en bois

Enfin, le dossier à Plérin est augmenté par la découverte de piquets en bois en 2008 (Bizien-Jaglin, 2008, p. 365). Leur présence n'est vérifiable qu'au moment des grandes marées. Toutefois, les dernières investigations démontrent la présence de plusieurs types de pièces ligneuses. Dans un premier temps, des piquets fins sont reconnus, en bois clair, de section circulaire pour environ 10 cm de diamètre, et a priori entre 30 et 60 cm de long d'après les propos des pêcheurs (fig. 106 et 107). Dans un second temps, d'autres poutres de dimensions plus importantes émergent du sable. Leur état de conservation est fortement engagé (fig. 108 et 109) et il serait urgent d'étudier leur implantation avant que leur disparition ne soit définitive. Néanmoins, la différence est nette avec les précédentes : bois très foncé, voire noir, de sections variables (circulaire/ovale) pour un diamètre dépassant les 20 cm (fig. 110). Par conséquent, au moins 2 phases chronologiques sont envisageables pour de futures analyses dendrochronologiques. Cependant, un simple constat de conservation semble annoncer une utilisation plutôt moderne des piquets, qui pourraient être associés à la pêche de harouelles. Cette pratique de la grève comprend une ligne traînante garnie d'hameçons, tendue sur le sable à l'aide de pieux en bois (Prigent, 2003). En outre, ce genre de capture est corroboré le 3 décembre 2017 avec le témoignage d'un habitant. Ce dernier confirme avoir planté des piquets dans l'estran pour attraper des poissons.



Fig. 106 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Détail d'un piquet en bois de faible diamètre © O. Charpentier



Fig. 107 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Détail d'un piquet en bois de faible diamètre © O. Charpentier



Fig. 108 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Détail d'une poutre © O. Charpentier



Fig. 109 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Détail d'une poutre © O. Charpentier



Fig. 110 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin - Détail d'une poutre © O. Charpentier

5.4 Un alignement inédit

Pour finir, suite aux nombreuses visites de terrain, un alignement inédit est identifié avec 2 lignes de parement bien distinctes en micaschiste. Sa localisation est située plus en hauteur sur l'estran et barre une petite crique, naturellement formée dans la falaise. Les pierres forment un arc de cercle parallèle à la mer sur 40 m de long, orienté ouest-est (fig. 111). Le mur ouest conserve un épaisseur qui varie entre 2,30 et 2,50 m de largeur (fig. 112). Ces nouvelles données sont vraisemblablement associées à un système de pêcherie, mais il est nécessaire de confronter d'autres hypothèses (ponton, brise lame ?) avant de confirmer la vocation de cette installation.

5.5 Conclusion

Ainsi, les activités développées sur l'estran prennent des formes diverses, qu'il est bien souvent difficile d'appréhender. Il reste de nombreuses interrogations concernant les structures du Roselier à Plérin, mais elles démontrent toute la dynamique de l'interface Terre/Mer. Les populations côtières, à différentes époques, aménagent et prennent possession de ces territoires ennoyés, dont ils se servent comme d'une source économique majeure. Cela illustre une gestion du littoral au cours des siècles, mis à profit pour l'exploitation des ressources maritimes. Aujourd'hui, l'archéologie des pêcheries renouvelle l'intérêt pour le secteur estuarien, à la frontière entre le domaine terrestre et sous-marin. Cette démarche doit passer par un suivi régulier des sites, soumis aux aléas des coefficients, des vents et des tempêtes. Par ailleurs, la présente analyse est rendue possible grâce aux relevés effectués avec un GPS différentiel, modèle Trimble R10, et un drone phantom 3.

Fig. 111 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
Vue depuis le nord de l'alignement inédit
© B. Simier





Fig. 112 - Plérin (22) - Centre Hélio-Marin
 Détail du mur septentrional de l'alignement
 inédit © O. Charpentier

Bibliographie

Billard C. et Bernard V., 2016 : *Pêcheries de Normandie, Archéologie et Histoire des pêcheries littorales du département de la Manche*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 720 p.

Bizien-Jaglin C., 2007 : 22 et 35. Nord de la Haute-Bretagne. Arrondissements de Dinan. Rapport de prospection, SRA, Rennes, p. 521-527.

Bizien-Jaglin C., 2008 : 22 et 35. Le Nord de la Haute-Bretagne. Arrondissements de Saint-Brieuc. Rapport de prospection, SRA, Rennes, p. 360-365.

Bizien-Jaglin C., Langouët L. et Daire M.-Y., 2010 : « Les pêcheries ou pièges à poissons des côtes du Goëlo (22) », *Les dossiers du CeRAA*, 38, p. 39-57.

Charpentier O., 2017 : « La pêche maritime à l'époque romaine en Bretagne armoricaine. Premier bilan des connaissances et analyse spatiale », mémoire en Archéologie et Histoire, sous la direction de J. Mouchard et co-dirigé par M.-Y. Daire, Université Rennes 2, vol. 1, Rennes, 115 p.

Daire M.-Y. et Langouët L., 2010 : *Les anciens pièges à poissons des côtes de Bretagne. Un patrimoine au rythme des marées...*, Les dossiers du CeRAA, Supplément n°AG, Rennes, 165 p.

Prigent G., 2003 : « Langueux, Boutdville, Briqueterie (rue de la). Outil de pêche à pied : ligne de fond (Harouelle) », Inventaire général du patrimoine maritime, Conseil général des Côtes-d'Armor, consulté le 19 décembre 2017, (URL : <http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/langueux/Geoviewer/Data/HTML/IM22003170.html>).

IV. Rapport de fouille de 1853

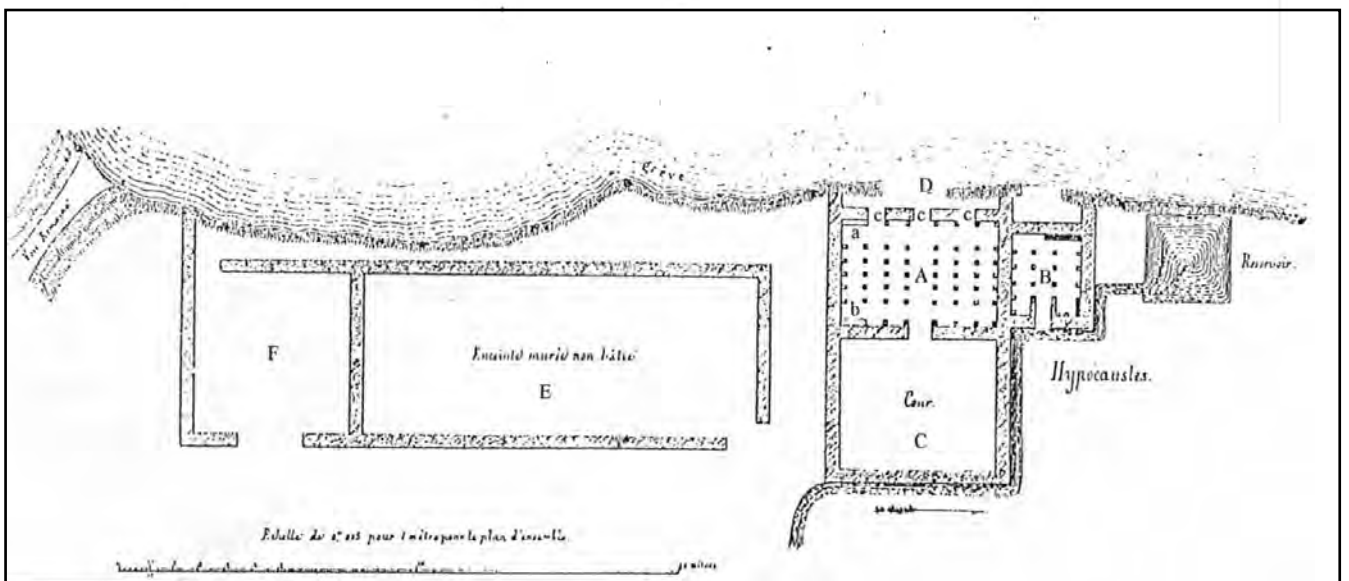
Par Jules Geslin de Bourgogne

RAPPORT

SUR LE

MONUMENT GALLO-ROMAIN DE PORT-AUREL ,

EN PLÉRIN.



Plan des vestiges découverts en 1852-1853 © M. de Fréminville.

RAPPORT

ADRESSÉ

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DES COTES-DU-NORD,

SUR

LE MONUMENT GALLO-ROMAIN DE PORT-AUREL,

DANS LA BAIE SAINT-LAURENT,

COMMUNE DE PLÉRIN.

MESSIEURS,

Quand on a à signaler un fait archéologique nouveau, la première chose dont il y ait à se garder, c'est l'exagération. Nous sommes tous ainsi faits, que nous ne serions pas fâchés de découvrir des merveilles; tous, nous sommes disposés à souffler un peu fort dans les trompettes de la Renommée autour d'un monument qui nous doit le jour. Et pourtant, ce qu'il y a de plus dangereux pour une découverte destinée à prendre rang dans les annales de la science, ce ne sont ni les burlesques dissertations du demi-savoir ni le rire grossier de l'ignorance, mais c'est souvent l'enthousiasme exagéré de l'auteur.

Pour nous, Messieurs, en vous entretenant des fouilles que nous venons d'opérer dans la baie de Saint-Laurent, nous vous dirons bien simplement ce que nous avons vu, ce que tous vous avez été à même d'observer comme nous; et nous ne grossirons pas notre trouvaille de la moindre page dérobée à Montfaucon ou à M. de Caumont.

Si vous suivez la grève depuis la côte de Roselier (*Ros-eler*, rocher de l'Aigle) jusqu'à la *Pointe-à-l'Aigle*, vous serez frappés du grand nombre de briques qui couvrent cette plage, et d'une ligie de béton, de plusieurs mètres de longueur, qui s'étend à 2 m. 30 c. dans la falaise argileuse au-dessus de la grève actuelle.

Je déposai, il y a trois ans, quelques fragments de ce béton au Musée de Saint-Brieuc, où j'en trouvai d'autres provenant du même lieu et qui y avaient été placés, depuis plusieurs années, par MM. Habasque, Huguet et Ferrary. En 1849, M. de Caumont ayant passé à Saint-Brieuc au retour du Congrès scientifique qui venait de se tenir à Rennes, M. Guimart et moi lui fîmes à ce sujet un rapport verbal; sur la proposition de M. de Caumont, la Société Française pour la conservation des monuments nous alloua une somme de 100 fr. pour commencer les fouilles. Diverses circonstances nous forcèrent d'en différer l'emploi jusqu'au mois de Décembre dernier, où M. Gautier du Mottay, remplissant les fonctions de maire de Plérin, nous applanit toutes les difficultés du côté du propriétaire du champ à explorer. MM. Barthélemy, Guimart et moi nous nous mîmes donc à l'œuvre; à la tête de deux ateliers fournis, l'un par le maire de Saint-Brieuc, l'autre par le maire de Plérin. Au bout de quelques jours, la température, qui avait été constamment mauvaise, devint intolérable; deux d'entre nous étions tombés malades; force nous fut donc de suspendre les travaux, tout en déplorant d'être contraints de laisser presque à découvert deux hypocaustes bien conservés et qui nous promettaient de nouvelles richesses. Nous prîmes, pour la conservation de cette portion du monument, la seule mesure en notre pouvoir: nous demandâmes à M. le capitaine des Douanes du Légue de vouloir bien faire surveiller par les préposés, qui sta-

— 287 —

tionnent jour et nuit sur la côte. M. le capitaine se prêta avec empressement à notre désir ; ses ordres furent sans doute exécutés aussi ponctuellement que possible ; mais la curiosité un peu brutale de certains visiteurs et surtout la cupidité des paysans , qui virent dans ce champ une nouvelle Californie où nous cherchions des trésors , eurent bientôt bouleversé les deux appartements , renversé les piliers et défoncé , en plusieurs points , les bétons servant d'aire à ces pièces.

Sur le rapport que je lui adressai touchant les premières découvertes , M. le Préfet voulut bien nous ouvrir un crédit de 200 fr. pour nous mettre à même de les achever. Nous pûmes donc , moyennant une indemnité de 40 fr. payée au propriétaire , reprendre nos opérations le 6 Janvier , toujours aidés par M. le maire de Saint-Brieuc qui , cette fois , comme la première , voulut bien mettre à notre disposition les outils et un chantier de travailleurs de l'administration. C'est ainsi que nous avons pu remuer dans tous les sens , puis remettre en état de culture , la portion du champ qui nous avait été louée et qui compte environ un demi-journal ; l'état des récoltes ne nous a pas permis de toucher aux parties voisines , qui , au dire des cultivateurs , contiennent plus de débris antiques que la partie par nous explorée. Bien que nous n'ayons obtenu que des résultats plus propres à allumer qu'à satisfaire notre curiosité , nous avons dû clore nos travaux le 26 Janvier , et ajourner toute nouvelle recherche jusqu'après la moisson.

Pour que vous vous rendiez plus facilement compte du résultat obtenu , nous examinerons successivement dans l'édifice par nous exploré : 1° sa situation , 2° les débris meubles et immeubles qu'il nous a offerts , 3° sa destination.

— 288 —

I.

SITUATION.

Le lieu des fouilles se nomme Port-Aurel (*Portus-Aurelii*) ; il est traversé par une voie romaine dont les substruc-tions se voient encore sur quelques points de son parcours et qui a conservé le nom de *Chemin des Romains*. Ceci est déjà significatif.

Cette voie , qui traverse toute la commune de Plérin et se dirige , à travers les grèves , vers Erquy (*Rheginea*), où on la retrouve toute semblable à la sortie de la plage , conduisait à pied sec , dit la tradition , jusqu'à Aleth , et passait vraisemblament à portée du monument de Quatre-Vaux , récemment découvert par MM. Charles Cunat et de La Morvonnais. Le temps nous a manqué pour suivre le *Chemin des Romains* dans la partie de son tracé encore visible , et le relier , avec certitude , à la grande voie dite *Chemin-Ohé* ou *Ahé* (chemin de *Ker-Ahès* , Carhaix) , ainsi qu'au réseau général dont MM. Bizeul et de La Monneraie ont avancé l'étude dans ces dernières années. Nous aurions voulu aussi relever topographiquement tous les points environnants qui portent des traces de station romaine ; c'est , pensons-nous , le seul moyen de couper court aux hypothèses contradictoires , aux dissertations stériles et avancer la question , encore si neuve , d'une bonne carte de l'Ar-morique. Mais ce que nous n'avons pu , vous le pouvez , Messieurs ; déjà vous avez décidé que tous les points an-

— 289 —

ciens, suivant leur âge, seraient notés par un signe particulier sur une carte de Cassini. Hâtez-vous donc de donner suite à une idée qui peut, grâce à vos travaux et à votre surveillance, doter le département d'une bonne carte monumentale.

En attendant, et persuadés que tout monument doit être étudié non pas seulement en lui-même mais par rapport aussi au milieu dans lequel et pour lequel il avait été créé, nous vous signalerons, comme voisins de Port-Aurel, les points suivants, où des vestiges romains ont été bien constatés :

Les substructions de Pordic, et l'établissement présumé thermal, qui a été signalé dans les grèves de Binic, au-dessous de Bernin.

Les mines des Boëxières, sur l'ancienne route de Saint-Brieuc à Lanvollon, dans la commune de Plérin, leurs hautes et spacieuses galeries vomissent encore, après les grands orages, de nombreuses pièces romaines; plusieurs parmi vous en ont recueilli et je m'en suis moi-même procuré d'Auguste, de Claude, de Néron et de Trajan, ainsi qu'un certain nombre d'épreuves manquées et jetées au rebut sans avoir été ébarbées. Était-ce de la fausse monnaie qu'on a fabriqué en ce lieu? Était-ce un moyen facile de pourvoir à la solde des troupes au milieu des richesses métallurgiques de notre pays? Cette dernière hypothèse est d'autant plus admissible, que, vous le savez, Messieurs, ce moyen fut souvent employé aux armées à partir du II^e siècle, et l'on possède encore des moules en terre cuite qui ont servi à couler des deniers dans les camps, sous Septime Sévère et ses fils.

D'un autre côté, la baie d'Yffiniac est entourée d'une quantité de briques à rebord qui accusent de nombreux établissements romains; M. le Président Habasque en a

— 290 —

reconnu un dont il a rapporté de nombreux morceaux de marbre, déposés au musée ; MM. Barthélemy, Guimart et Fréminville l'ont visité dernièrement et sont revenus persuadés qu'il y a lieu là à d'utiles recherches. Au reste, la grande voie de Ker-Ahès longe une partie de cette baie, et plus d'un point de ses bords réclame des explorations.

Enfin ; le plateau où est située la tour de Cesson a été manifestement l'assiette d'un camp, longtemps avant que le moyen-âge vint y élever le curieux donjon qui s'y voit encore. Vous me permettrez, Messieurs, d'arrêter quelques instants votre attention sur cette position militaire, trop peu remarquée aujourd'hui, et où tous les siècles ont pourtant laissé leur empreinte. Ce n'est pas un hors d'œuvre ; car tout, dans la nature des lieux, semble indiquer que c'est à l'abri de cette station que vint s'asseoir la petite colonie de Port-Aurel, dont nous vous offrons le premier édifice et qu'il est digne de vous de reconnaître un jour dans son entier.

Port-Aurel donnait la main au port et hâvre de Cesson, qui était assis au pied de la Tour même. La tradition a conservé le souvenir des longues années où les plus forts navires de cette baie s'armaient à Cesson, tandis que les bateaux de pêche et le marché au poisson se tenaient au Port-Aurel ; et, aujourd'hui même, le rocher qui les sépare porte le nom de *Entre-les-Ports*.

En s'avancant de la Tour vers la pointe de Cesson, on trouve à 57 mètres du pied du donjon une première enceinte ; elle est séparée d'une autre par les traces d'un mur qui n'a aujourd'hui que quelques centimètres d'élévation. Toutes deux réunies formeraient un trapèze allongé, si l'extrémité n'était terminée par des pans-coupés qui offrent la figure assez régulière d'un demi-héxagone. Cette enceinte couronne exactement la falaise qui, au nord et à l'est, tombe presque

— 291 —

à pic sur la grève plane, à environ 75^m plus bas. Au midi, la déclivité est forte aussi jusque vers le milieu de la ligne de plus grande pente où elle s'adoucit beaucoup ; mais là un second retranchement coure dans toute la longueur, parallèlement au premier. Le parapet supérieur, qui n'a pas moins de 480^m de développement, sans compter la gorge, est formé au nord et à l'est d'un mur en pierres sèches, avec parement extérieur, de 1^m,90 d'épaisseur, sur environ 1,40 de hauteur. Mais au midi, où la pente est moins abrupte et où il a fallu multiplier les moyens de défense, il y a deux murs juxta-posés dont l'un a 0^m,45 et l'autre 2^m d'épaisseur. Cette position ainsi défendue était parfaitement à l'abri d'un coup-de-main, et digne du peuple qui sut le mieux se garder en pays conquis. Aussi, n'est-il pas douteux que les Romains y formèrent un établissement ; c'est ce qui résulte non-seulement de la construction par assises régulières des parapets dont je viens de parler, mais encore et surtout de la grande quantité de briques à collets, de médailles, d'armes et d'ustensiles dont un trop petit nombre a trouvé place au musée de cette ville, grâce à la vigilance de M. le Président Habasque. La plupart de ces objets lui avaient été remis par Le Dollédec, vieux soldat de l'empire, qui cultive ce champ. Le Dollédec m'a assuré qu'il avait déposé chez M. le bibliothécaire Bourel plusieurs panniers remplis d'armes, de médailles et de poteries, et, de plus, que lui-même avait démoli un rang de constructions adossées au mur sud de la première enceinte ; mais je n'ai pu savoir si elles appartenaient à l'époque romaine ou au moyen-âge.

Nos pères ne pouvaient guère manquer d'utiliser, ici comme partout, une position choisie par les premiers soldats du monde. A l'entrée de cette langue de terre, ils bâtirent, à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII (mais non au XIV^e, comme on l'a répété malgré le

— 292 —

caractère si précis du monument), un donjon fort élevé qu'ils entourèrent de plusieurs fortifications murées et recouvertes de terre. Le xvi^e siècle, de son côté, au moment des guerres de la Ligue, et le xviii^e, dans ses luttes avec l'Angleterre, y apportèrent des modifications qu'indiquent encore un bastion tourné vers l'est et le sud. Ces changements mêmes et surtout les dégradations journalières, ainsi que la mise en culture, rendent ces fortifications impossibles à tracer complètement, sans fouilles; toutefois, mes collaborateurs et moi, aidés par la mémoire de Le Dollédec, sommes parvenus à en retracer les principales masses et à retrouver le chemin en colimaçon qui conduisait à la porte d'entrée en tournant trois fois au pied de la tour.

N'oubliez donc pas, Messieurs, que l'antiquité et le moyen-âge appellent vos investigations sur ce point, et qu'il vous appartient de connaître complètement, par des fouilles conduites avec sagacité, ce petit coin de terre où se sont accumulées d'âge en âge les principaux moyens de défense de notre littoral.

Revenons à Port-Aurel; et, pour achever de nous rendre compte de la position du monument que nous étudions, nous ne devons pas perdre de vue que cette baie n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui. Le travail de M. l'abbé Manet (1) pour le littoral à l'est du Cap-Fréhel, travail reconnu vrai dans sa généralité, s'applique complètement à la portion de littoral à l'ouest de ce cap. De ce côté comme de l'autre, la mer a commencé à reculer ses limites à la terrible marée de mars 709, et, depuis ce cataclysme, le mouvement lent mais continu des eaux n'a pas cessé. Notre baie en offre des preuves nombreuses, notamment

(1) *De l'Etat ancien et de l'état actuel de la Baie de Cancale et de S.-Michel*, ouvrage couronné par la Société royale et géographique de France.

— 293 —

dans l'auge de pierre que l'on voit encore sur un rocher voisin de la pointe de Pordic, et qui ne découvre qu'aux marées d'équinoxe; dans les arbres renversés que les grosses mers mettent à découvert dans la baie des Rosaires et dont plusieurs échantillons sont déposés au Musée (1); dans ces bois de cerfs et ses ossements de quadrupèdes qui ont été trouvés parmi des arbres renversés, en creusant le bassin à flot du Légué. De sorte que, sans pouvoir préciser le rivage d'alors, nous serions déjà sûrs, quand même la position de l'établissement de Port-Aurel, ruiné par le flot des hautes marées, n'en serait pas la meilleure démonstration, que la mer ne venait probablement pas au-delà du milieu de l'anse actuelle de Saint-Laurent.

Ainsi donc la situation du monument est remarquable comme appartenant à une agglomération d'habitations antiques qu'accusent les nombreux débris qui l'entourent; comme touchant à une voie dont un autre point a été déjà relevé; comme entouré de plusieurs stations connues; comme assis sous la protection du *castrum* de Cesson.

II.

OBJETS MEUBLES ET IMMEUBLES.

Partie immobilière. — Tout d'abord, décrivons rapidement la maçonnerie. Ici ma tâche est singulièrement abrégée par les dessins dûs au facile crayon de M. de Fréminville;

(1) Les diverses essences ne se sont pas également conservées; ainsi, tandis que le chêne et l'if prenaient sous l'eau le noir de l'ébène et la dureté du fer, le châtaignier conservait sa couleur grise, et d'autres fibres plus tendres formaient une sorte de terreau noirâtre.

— 294 —

un coup d'œil jeté sur ces dessins vaudra mieux que de longues descriptions.

Qu'y voyons-nous en effet (*Pl. 1.*)? Une pièce AC de 4^m85 sur 3,50; Une autre HF qui y joint, mais sans communication, de 2^m sur 2,32; enfin, une de ces enceintes bizarres PRS, ne tenant pas à l'habitation et dont il serait difficile d'indiquer avec certitude l'usage.

Avant d'examiner en détail chaque pièce, remarquons que partout les murs reposent sur un fond d'argile et ont à peine quelques centimètres de fondation, ce qui annonce un édifice peu élevé, probablement à un seul étage, comme la plupart des maisons romaines. Ces ruines, assises au pied d'une pente assez raide, ont été en partie couvertes d'un sédiment argileux, entraîné par les eaux des terrains supérieurs. Cette couche est plus ou moins épaisse, suivant que les substructions avaient conservé plus ou moins de hauteur. Par-dessus, est une couche de terre végétale qui s'élève à 1^m de l'ancien sol. Tout semble établir que la façade était tournée à l'est, c'est-à-dire, ayant vue sur la baie. Ajoutons que l'examen attentif des lieux, la quantité de charbon et de cendre au milieu desquels ces débris sont souvent noyés; les poteries précieuses, brisées et jetées hors de la maison, montrent d'abord que l'édifice était en bon état de conservation quand il a été dévasté, puis incendié comme toutes les constructions romaines de l'Armorique; en second lieu, que l'écroulement s'est fait du nord au sud; en effet, c'est aux environs de NH et de GF que gisent des fragments considérables du bâtiment, encore liés par la chaux.

Maintenant, pénétrons dans la grande pièce AC, enterrée à 0^m,40 au-dessous de ce qui paraît avoir été l'ancien sol. Les murs, épais de 0^m,60, sont composés d'assises régulières en pierres plates de la falaise, posées sur un mortier de chaux et formant de distance en distance un cordon en ap-

— 295 —

pareil dit feuilles de fougère ou arrêtes de *poisson* (opus spicatum), comme à la villa de *Thésée*, dans le département d'Eure-et-Loire. Ces murs s'élevaient encore à 1^m au-dessus de l'aire qui reposait sur un *stratumen* en pierres sèches, entassées sans ordre, sans doute pour se mettre à l'abri de l'humidité; elle se composait d'une couche de mortier de chaux et de briques, sur laquelle une autre couche mêlée de fragments de tuiles avait été apposée et fortement damée, presque à sec. Le tout formait un sol uni, très-résistant et d'un aspect agréable. Cette disposition est celle des aires du rez-de-chaussée de la villa et des bains de Perennou (Finistère), signalés par M. de Marhallach.

Sur l'aire que je viens de décrire, s'élevaient 8 rangs de 7 piliers chacun, disposés parallèlement et de manière à laisser un plus grand espace entre les deux du milieu. Ces piliers, qui pour la plupart étaient intacts ou presque intacts, se composaient de briques carrées de 0^m,22 de côté, sur 0,065 d'épaisseur, unies par de fortes couches de ciment de même nature. Ils avaient de hauteur 0^m,60, et ne se terminaient pas par une ou deux briques plus larges, comme il arrive dans la plupart des constructions de ce genre. Nous étions indubitablement au milieu d'un hypocauste parfaitement conservé.

L'aire de l'appartement, supporté par ces piliers, était brisé, mais en fragments assez grands pour que nous pussions le reconnaître avec certitude; il se composait de larges tuiles à rebords, de 0^m,40 sur 0,30, et, au-dessus, d'une couche de béton, de chaux et petits cailloux de mer, surmontée d'un ciment de brique, mêlé de fragments de tuiles, le tout recouvert d'une couche de vernis imitant le stuc. C'était certes là, surtout dans notre pays et à l'époque de la décadence, un parquet de luxe; c'était aussi celui de l'hypocauste des bains de Saintes, qui comptent parmi les

— 296 —

plus célèbres des Gaules. Dans la partie nord deux murettes, *v*, *t*, remplaçaient les piliers de briques, sans doute parce qu'il y avait là un poids plus fort à supporter, baignoire ou autre objet. Dans le mur opposé, un examen attentif nous a fait apercevoir, sous l'enduit dont il était revêtu, un rentrant de 1^m,80 de largeur sur 0,30 de profondeur, ménagé d'abord dans l'épaisseur de la muraille, mais qui plus tard avait été bouché avec des briques et même avec d'anciens conduits de cheminée qui contenaient encore de la suie.

A l'est, ce que nous avons d'abord pris pour un mur n'en était pas à proprement parler; c'était cette séparation en briques qui partage en deux tous les grands hypocaustes; tels qu'à Drevant (Cher), Valognes, Perennou; etc., etc. Trois ouvertures, *k*, *k*, *k*, laissaient passer le calorique dans l'autre partie de l'hypocauste qui malheureusement a été emporté par la mer.

En face de l'ouverture du milieu, se trouvait dans le mur ouest le foyer de l'hypocauste. Outre l'épaisseur de la muraille, il se composait de deux murettes en briques, s'avançant dans la pièce, à 0^m,56, et surmontées d'une voûte en matériaux semblables, qui s'étendait jusqu'au parement extérieur de la maçonnerie. Les joues de ce four, espacées à 0^m,62 d'écartement, étaient composées de tuiles de forte dimension, posées à plat, et dont quelques-unes ne comptaient pas moins de 0^m,52 sur 0,12. De plus, les quatre piliers les plus rapprochés avaient des dimensions plus fortes (0^m,30 au lieu de 0,20), comme pour contribuer à supporter la voûte.

En avant de l'hypocauste, se trouvait en contre-bas du sol la petite cour BLC qui les précède ordinairement. Elle ne présentait aucune trace de fourneau extérieur; de sorte que le petit four que je viens de décrire était le vrai foyer de l'hypocauste

— 297 —

L'hypocauste, le *propnigeum* ou *præfurnium*; là se brûlait le bois ou le charbon, dont la chaleur allait circuler entre les piliers, échauffait le sol supérieur et était conduite, par des tuyaux que nous allons décrire, dans les diverses pièces de l'habitation. M. Barthélemy croit avoir remarqué des traces de ces tuyaux dans cet hypocauste. En avant du *præfurnium*, se trouvait, dans la cour non pavée, un dallage en tuiles, de 2^m carrés, pour recevoir la cendre et les débris de la combustion, mais sans aucune apparence de couverture, ce qui prouve assez qu'ici le foyer était intérieur, comme dans l'ancienne peinture des bains de Titus rapportée par Montfaucon; cette disposition se retrouve rarement en France.

Pour terminer ce qui concerne cet hypocauste, il me reste à ajouter que les murs étaient revêtus d'un enduit de briques intérieurement, et sans enduit extérieur. Ceux de la cour dont l'entrée était vraisemblablement au nord (je dis vraisemblablement, car de ce côté seulement nous avons pu trouver une solution de continuité), étaient, comme les murs de la maison en pierres plates, à chaux et à sable; l'appareil y était par couches tantôt horizontales, tantôt inclinées et quelquefois de cet appareil irrégulier dit *opus incertum*; les murs, comme ceux de l'hypocauste, étaient rasés à 1^m 40 au-dessus du sol de la cour.

Passons au second appartement, qui ne diffère du premier que dans les parties que je vais signaler. Là encore se trouve un hypocauste à *præfurnium* intérieur; l'aire est composée comme la précédente; ses piliers sont de même dimension, mais il n'y en a que 4 rangs de 6. Cet hypocauste est complètement isolé; on a voulu évidemment accumuler dans sa capacité resserrée une quantité considérable de calorique, auquel puisent largement cinq tuyaux de chaleur adossés au mur EF et un à l'angle H. Chacun était com-

— 298 —

posé d'une série de prismes creux en briques, de 0^m 28 de hauteur sur 0^m 15 de largeur et 0^m 10 de profondeur ; tous scellés au mur par un épais mortier de chaux. Dans quelques-uns, des ouvertures symétriques, de 0^m 03 sur 0^m 02, placées sur les faces latérales, servaient sans doute de bouches de chaleur. Le sol de cette pièce était à 0^m 50 au-dessous de celui de la pièce voisine ; les murs s'élevaient à 1^m 60 au-dessus. On voyait tout autour, dans l'enduit, la place du sol de l'appartement supérieur, à 0^m 80, comme dans l'autre hypocauste.

Autour du monument de Port-Aurel, comme auprès de la plupart des monuments de l'époque Gallo-Romaine, règne un canal de 0^m 30 d'ouverture dans sa partie la plus étroite, recouvert de tuiles ou de platons de 0^m 50 sur 0^m 28. Quelque temps, nous avons pris cette couverture pour un radier, parce qu'elle reposait sur un lit d'argile ; mais un examen attentif nous a fait reconnaître que ce cours d'eau, charriant avec lui de l'argile délayée, avait fini par en encombrer tous ses conduits. Ne serait-ce pas une cause semblable qui aurait rempli d'une terre argileuse les prétendus murs de refan signalés à Great-Witecombe (Angleterre), par M. Lysons ? Cette villa est exactement dans les conditions de notre édifice ; au pied d'une colline et en partie entourée d'un cours d'eau. Quoiqu'il en soit, ce ruisseau, en quelque sorte solidifié, qui suit les murs MNHCF, se jetait dans un vivier, mare ou réservoir, situé à quelques mètres du pignon sud, et dont nous avons eu peine à comprendre d'abord la disposition, parce que la mer, gagnant toujours dans la falaise, n'en a presque rien laissé. Ce qui reste de cette fosse a environ 1^m 40 de large sur 2^m 30 de profondeur. Après 1^m de terre végétale, nous avons retirés une couche de décombres, puis un banc de coquillages, de 0^m 20 d'épaisseur, qui paraissait avoir été jeté sur le bord ; puis

— 299 —

venait un lit de cette argile déposée, de 0^m 80 d'épaisseur ; puis une épaisse couche de décombres, et enfin le sol naturel argileux. De sorte qu'au moment de la destruction, des décombres paraissent avoir été jetés au fond de la fosse; le cours d'eau est venu déposer son limon par dessus et exhausser le fond à hauteur du sol où était bâtie la maison et où ces débris de coquillage avaient été entassés.

Il me reste à parler de l'enceinte bizarre RSP. Les murs qui la tracent sont de même épaisseur que les autres ; mais les pierres plates sont ici jointes par de l'argile seulement et on n'y voit aucune trace de briques. Les diverses coupes faites à l'intérieur n'ont rien offert qui méritât de vous être signalé. Je crois toutefois que cette enceinte, posée sur le même sol que l'habitation et qui n'en est séparée que de 3^m 70, est aussi d'origine romaine. Des lignes de murs, d'un aspect encore plus étrange, ont été signalées près de diverses constructions romaines, entre autres de celles des environs de Valognes, mentionnées par M. de Caumont, et qui sont encore inexplicables. S'il nous était permis de hasarder une hypothèse, nous serions tentés d'y voir un de ces parcs à gibier ou à volaille dont les habitations rurales de ce temps étaient toujours pourvues, et dont les siècles auraient défiguré la forme primitive. Quoiqu'il en soit, les dimensions du rectangle XZ sont de 21^m 75 sur 6^m 30 ; la longueur de YU est de 5^m 10, et le mur SV se perd dans la falaise.

Partie mobilière. — Les objets mobiliers mis au jour par nos fouilles sont nombreux et variés ; tous confirment l'origine du bâtiment et offrent quelques données curieuses sur la manière de vivre des Romains sous notre climat. Nous les diviserons en deux catégories : débris alimentaires et débris manufacturés, ou, si l'on veut, *naturels* et *artificiels*.

Débris naturels. — Comme toujours près de la mer, les

— 300 —

coquillages occupent le premier rang. Toutes les formes couchyliologiques de nos rivages se trouvent entassées en bancs épais de chaque côté de la maison et rappellent que les habitants de l'Italie avaient conservé parmi nous leur goût pour le poisson. Les espèces dont ceux-ci avaient fait le plus usage sont l'huître, la moule, le petoncle et le *turbolittoreus* ou bigornau.

Un autre produit de nos mers s'est trouvé aussi en grande abondance sur un point : ce sont les écailles, vertèbres et arêtes de petits poissons de la famille des anchois, sardines, etc., qui paraissent avoir été soumis à un feu fort, en vase clos ; c'est du moins ce que présume M. Nimier, en raison de l'état de ces débris.

La quantité d'os de différentes sortes, entassés près de la maison, dit assez que les Romains ne dédaignaient pas non plus les hôtes de la forêt voisine de Port-Aurel. M. Nimier, professeur au Collège de Saint-Brieuc, après un examen sommaire, sur lequel il compte revenir, a trouvé quelques oiseaux et une grande quantité de quadrupèdes de nos contrées : bœufs, cochons ou sangliers, chevaux, chevreuils, etc., etc.

Débris manufacturés.— Ils se composent de fer, de médailles, de tuiles de toutes formes, de canaux en terre cuite, de bétons, de mosaïques, d'enduits peints, de poteries, d'un petit morceau de bronze ouvragé et d'un peu de verre blanc.

Les fers sont tellement altérés par la rouille, qu'il est presque impossible de reconnaître leurs formes primitives. On distingue cependant encore de forts clous, de grandes patte-fiches, des crampons pour fixer les placages des murs, des branches courbes qui ont pu être des patères, des crochets pour suspendre des lampes, des fragments de grille, un reste de lame de coutelas, l'anneau d'une forte chaîne, un autre anneau en cuivre.

— 301 —

Plusieurs lingots de plomb fondu ont aussi été trouvés au milieu des décombres, ainsi que du fer altéré par le feu de manière à attester que l'incendie avait eu une force extrême, que l'édifice, par conséquent, était considérable.

Nous avons eu le bonheur de rencontrer deux médailles : bien que trop détériorées pour avoir une valeur numismatique, elles sont fort importantes pour confirmer l'âge du monument. C'est un petit et un moyen bronze ; l'un de *Treticus*, qui eut la honte de livrer à Aurélien l'indépendance de la Gaule pour un peu d'or ; l'autre de *Salonine*, femme de Gallien.

Il est à remarquer que les pièces trouvées dans le camp de Cesson sont, pour la plupart, de cette triste époque (seconde moitié du III^e siècle) où les tremblements de terre, les pestes, les famines, vinrent joindre leurs horreurs à celles de la première invasion ; époque néfaste, qui, malheureusement, à plus d'un rapport avec la nôtre.

Je ne m'arrêterai pas à décrire toutes les tuiles, dont j'ai déjà donné les plus grandes dimensions ; qu'il suffise de dire que toutes les formes, toutes les grandeurs s'y trouvent réunies, plates et courbes, avec ou sans rebord, avec ou sans gorge, avec ou sans stries. J'ajouterai que la marque de fabrique est figurée derrière un grand nombre, tantôt par des losanges, tantôt par un fer à cheval allongé, tantôt par des cercles concentriques.

Les bétons ont été déjà décrits, ainsi que les parquets vernis des étages supérieurs. J'ajouterai qu'il s'est trouvé quelques fragments d'une mosaïque grossière, telle qu'on les pratiquait au III^e et IV^e siècles dans nos contrées, où l'on ne faisait guère venir de mosaïstes italiens. Dans un mortier de chaux sont noyés des schistes verts et des fragments de briques parfaitement polis, offrant à l'œil une agréable bigarrure. Malheureusement, ces morceaux étaient si fria-

bles, qu'on n'en a pu recueillir qu'une très-petite quantité.

Les enduits polychromes étaient en grand nombre et bien conservés ; mais déjà les couleurs se sont ternies à l'air, ce qui tient, sans doute, à leur long séjour dans l'humidité. Ici, comme partout, les fragments sont trop petits pour qu'on puisse rétablir un panneau entier. Toutefois, on reconnaît des corniches et des moulures en gros rouges et en violet ; des filets diminuant de grosseur et de teintes de plus en plus adoucies. Sur un fond blanc, entouré d'un filet lilas, on voit des restes de rosaces vertes ou de fleurs, dans le genre des peintures de *Perennou*. Ici, comme dans tous les monuments de cette époque, récemment découverts, les couleurs dominantes sont divers rouges, le pourpre, le bleu, le vert et le jaune. Toutes ces couleurs sont fixées à fresques, sur une couche de chaux parfaitement unie, de 0^m 01 d'épaisseur, laquelle recouvre une couche de ciment de briques de 0^m 02 appliquée sur le mur.

Les appartements avaient une autre décoration : c'était un plaquage en schiste vert, dont nous avons trouvé quelques feuilles intactes de 0^m 50 sur 0^m 25. Mais tout annonce que cet ornement était moins employé ici qu'au monument de Quatre-Vaux ; ici, nous n'avons pas aperçu non plus une seule trace de coquillages incrustés dans les murs, qui avaient été prodigués dans la vallée de l'Arguenon.

Un chapiteau dorique ou toscan était enterré au milieu de la cour ; au centre, on avait grossièrement creusé une petite cavité recouverte d'une tuile. On nous a assuré que cette sorte de cachette était vide quand elle a été découverte. Ce chapiteau a été, comme toutes les pièces importantes, déposé au Musée. Il est remarquable que toutes les constructions des III^e et IV^e siècles contiennent d'ordinaire des restes d'édifices plus anciens et plus riches, dus sans doute à des temps plus heureux. Alors, la décadence était telle,

— 303 —

qu'on ne savait même plus conserver les anciens monuments ; leurs débris , tronçon de colonnes , chapiteaux , autels , entablements , etc. , étaient employés comme moëllons dans ces temps de trouble et de calamités , où la barbarie était au-dedans aussi bien qu'au-dehors. Ce fait a été signalé par MM. de Caumont , de Crozannes , Johannot , l'abbé Lebeuf , La Sauvagère , dans leurs savantes recherches faites à Bordeaux , Bayeux , Angers , Tours , Rennes ; et au moins un chapiteau se retrouve dans presque tous les bains ou *villa* signalés depuis peu.

Les poteries sont rouges , grises ou ardoisées. Les unes sont grossières et ont servi aux usages domestiques les plus ordinaires : nous mentionnerons parmi celles-là les débris de deux amphores rouges , à fond presque pointu , dont l'une à 0^m 012 d'épaisseur , et l'autre , moins forte , contient encore un dépôt noirâtre qui tache en lie de vin. Voulez-vous , Messieurs , que ce soit du Falerne ? le résidu me semble assez épais pour se prêter à cette hypothèse. — Un gouleau étroit en terre blanchâtre , assez semblable à l'orifice de nos cruchons à bière , se rapporte exactement à divers vases trouvés dans le lit de la Vilaine par M. le D^r Toulmouche ; tandis qu'un vase noirâtre contenant de la chaux , et par dessus de la cendre mêlée de fragments d'os , se rattache à une catégorie d'urnes cinéraires décrites par M. de Caumont.

Parmi les poteries fines se trouve un joli petit vase noir à coupe élégante , trouvaille assez rare , vous le savez ; bien que moins délicat , il rappelle pourtant les fabriques de la Campanie. Puis vient une amphore de grande dimension , dont la terre , bronzée et ornée d'un méandre entre deux filets , laisse voir encore des paillettes de mica , comme certains vases des musées de Tours et d'Orléans ; l'anse cannelée , de 0^m 07 de largeur , dit assez les belles dimensions

— 304 —

de ce vase. Le reste, en terre rouge, du grain le plus fin, offre l'aspect de la cire à cacheter; c'est cette pâte, parfaitement compacte et homogène, que MM. Revers et de Caumont supposent avoir été rougie par l'oxide de fer et recouverte par un vernis non métallique. Nos échantillons céramiques de cette nature appartiennent à six pièces, savoir: 1^o une jolie tasse, 2^o une sorte de compotier, ces deux pièces unies; 3^o un vase orné en relief de cordons, de draperies, de filets et d'une chasse, le tout d'une délicatesse extrême; je crois que ce vase était destiné aux sacrifices, parce que sa forme, large et basse, se rapproche beaucoup des *patères* et que, comme il résulte de la lettre xxxv de Pline, ces poteries rouges étaient affectées au culte aussi bien qu'à la table; 4^o une autre pièce de même forme, mais sans décoration extérieure; 5^o et 6^o deux grands bols, l'un droit, l'autre hémisphérique, tous deux décorés en relief et appartenant à la plus belle céramique du Bas-Empire. Dans l'un et dans l'autre, la frise est ornée d'un rang d'oves, séparés par des cordons à glands, pendant comme dans la guirlande du vase reproduit à la planche xxxiii du Cours de M. de Caumont. Au-dessous, dans l'un, se trouvent des personnages assis; ce qui nous reste ne nous permet malheureusement pas de les reconnaître. Chaque arcade est séparée par un terme qu'entourent des corbeilles de fruits et de fleurs, et des glands à houpes. Le mot IVRHS, qui s'y lit en majuscules romaines, nous paraît, par la place qu'il occupe sur le flanc du vase, plutôt la fin d'une inscription qu'une signature d'artiste; c'est le seul de nos vases, du reste, qui offre quelque trace d'écriture.

Sur l'autre tasse, les fragments historiés présentent aussi des arcades à colonnes torsées, sous l'une desquelles se voit un Hercule (les travaux d'Hercule figurent assez souvent sur ces sortes de poterie.) A gauche, une femme dont les jam-

— 305 —

bes se perdent dans les feuilles d'un Terme, rejette d'une main le voile qui lui couvre la tête et de l'autre fait un geste obscène. Le tableau suivant n'a pas d'arcade et montre une femme, presque nue, appuyée du bras gauche sur un autel domestique et offrant de la main droite un objet qui ne peut se distinguer; des draperies flottent autour des bras et de la tête. Ce vase devait avoir 0^m 26 de diamètre, et se composer de tableaux alternativement avec et sans arcades, tous entourés d'un cordon perlé et séparés par un terme. Le caractère des personnages, des ornements et des draperies offre encore ce je ne sais quoi de fin, de noble et d'élevé, que l'art antique sut conserver jusque dans sa décrépitude; mais aussi ces figurines nous montrent, une fois de plus, ce vieux monde païen s'éteignant dans son immoralité.

Quelques échantillons de ces diverses poteries, soumis à l'action du feu, ont donné lieu aux observations suivantes: élevés à la température rouge cerise, ils n'ont pas été sensiblement altérés; poussés jusqu'au rouge blanc, les pâtes cire-à-cacheter ont perdu dans leur masse leur belle couleur rouge pour prendre une teinte cendrée; la couverte est devenue pourpre foncé, presque noir. Toutes les autres ont pris ou conservé la couleur de brique; la couverte a disparu dans les plus communes; de bronzée elle est devenue couleur de chair dans d'autres; enfin, la noire s'est transformée en beau blanc. Ces résultats, qui ne me paraissent pas en tout conformes à ceux que M. de Caumont a constatés, pourront peut-être n'être pas inutiles à ceux qui étudient la nature de la céramique ancienne.

III.**CONCLUSIONS.**

De tout ce qui précède, je tire les conclusions suivantes :

1° Cette construction ne doit pas être antérieure à la fin du III^e siècle ou aux premières années du IV^e ; nous sommes fondés à le penser, par ce que le système de décoration appartient à un art grossier (mosaïques, peintures, poteries même), qui ne se trouverait pas, à une époque plus reculée, dans une habitation riche, comme l'indique la présence des hypocaustes. C'est d'ailleurs ce que confirme les médailles trouvées dans ces ruines. Mais, pour avoir une certitude, il faudrait mettre à découvert quelque autre édifice de Port-Aurel et surtout quelques sépultures. Déjà, au reste, la comparaison que j'ai pu faire des procédés de construction et d'ornementation de ce monument et de celui de Quatre-Vaux me persuade que ce dernier appartient à une époque encore plus barbare, par conséquent un peu moins ancienne que la nôtre.

2° La destination me paraît plus douteuse que l'origine. En effet, s'il est permis à certaines gens, à la vue d'un hypocauste, d'affirmer net que là il y avait des bains, vous qui savez, Messieurs, que, depuis Néron, les habitations de ville et de campagne se chauffaient par le même procédé, vous demanderiez des preuves qu'on ne trouve plus dans ce que la mer nous a laissé de cet édifice. Vous douterez donc comme nous. Toutefois, l'étendue du premier hypo-

— 307 —

causte, dont nous avons tout au plus la moitié, et surtout la position si rapprochée du second, qui semble destiné à accumuler une quantité considérable de calorique, et qui le transmet par tant de bouches de chaleur à un appartement supérieur, nécessairement très-petit, qui, par cela même, paraît offrir les conditions d'un *laconicum*; la grande quantité de petits pots, dont plusieurs contiennent encore des restes de substances grasses qui semblent attester les onguents de l'*eleothesium*; enfin, le cours d'eau si rapproché de la maison et le réservoir voisin, qui peut être la *piscina natatilis* ou *frigida lavatio*; ces différentes considérations vous feront peut-être, comme nous, incliner vers l'hypothèse qui considérerait cet établissement non comme des thermes, mais comme l'un de ces bains moins considérables appelés *balnea*. Alors, il faudrait regarder la pièce au-dessus du grand hypocauste soit comme un *labrum* soit comme un *tepidarium*.

3° Enfin, l'époque de la destruction me paraît encore plus problématique que l'origine et la construction. Cependant, attendu que, d'une part, l'édifice était en bon état de conservation au moment de sa ruine; mais, de l'autre, qu'il avait déjà subi des modifications importantes, notamment au mur de refend du grand hypocauste et aussi à l'entrée de son fourneau, dont la voûte avait été diminuée, nous serions disposés à rapporter cette destruction à la grande invasion barbare du v^e siècle plutôt qu'aux invasions saxonnes du iv^e.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos fouilles à Port-Aurel. Après les avoir laissés exposés au public pendant près d'un mois, nous avons recouvert avec soin ce qui n'avait pas été bouleversé par les chercheurs de trésor; afin que, plus tard, si le reste du champ était reconnu digne d'être acheté, cette partie importante de ses richesses puisse être, avec les autres, facilement remise au jour.

— 308 —

En finissant, nous vous proposerons à vous, Messieurs, gardiens naturels des intérêts archéologiques du département, de vous joindre à nous pour offrir des remerciements à M. de Caumont, qui le premier a offert des fonds pour enrichir notre pays d'un monument romain comme nous n'en possédions pas encore; à M. le Préfet des Côtes-du-Nord, qui, avec cet entrainement, que vous lui connaissez tous, vers ce qui est beau et bien, a libéralement pourvu à tous les besoins de l'entreprise; à M. le Maire de St-Brieuc, dont le noble cœur ne reste étranger à rien de ce qui touche l'honneur aussi bien que l'utilité de cette ville et qui a mis, avec empressement, à notre disposition, les hommes, les instruments nécessaires. Nous vous ferons la même proposition à l'égard de M. le Capitaine de la Douane, qui a fait tout son possible pour préserver du vandalisme campagnard tout ce qui a été mis à découvert. Enfin, nous ne pouvons oublier que M. Gautier, maire de Plérin, ne s'est pas moins que nous montré désireux de voir mener à bien cette entreprise. Aussi instruit que modeste, il fouille, lui aussi, avec une ténacité qui ne peut manquer d'être féconde, le passé de la commune administrée par lui avec un dévouement si généreux et si éclairé. Puisse son humble, mais utile travail, marcher jusqu'au bout; puissent chacune de nos communes voir ainsi explorer en silence et avec une patience qui ne se soucie pas de la renommée, non pas leurs archives (la plupart en sont totalement dépourvues), mais chaque trace des temps qui ne sont plus. Alors, mais alors seulement, la véritable histoire locale pourra s'écrire avec certitude; alors aussi, l'histoire générale reposera sur autre chose que des hypothèses et des assertions sans preuves.



V. Annexes

Revue de presse

Lors du diagnostic, à la demande de l'administrateur du centre Hélio-Marin Bernard Calon, une visite a été organisée sur le site. Elle a réuni la presse, des membres du conseil d'administration du centre, des élus locaux et quelques riverains.

Ouest-France
Mercredi 2 août 2017

Bretagne / Côtes-d'Armor

Sous le vieux mur, des fondations gallo-romaines

À Plérin, sur le site du centre Hélio-Marin, des fouilles archéologiques ont fait apparaître des vestiges de l'annexe d'une villa construite par un riche propriétaire gaulois.

Reportage

« Tu vois Paul, ici vivaient des Romains ! » Le grand-père a bien du mal à retenir son petit-fils qui veut descendre au milieu des fouilles archéologiques, histoire d'aller découvrir un improbable trésor antique.

Hier matin, les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont livré quelques explications sur les recherches qu'ils conduisent, depuis une dizaine de jours, sur le site du centre Hélio-Marin à Plérin. « On intervient préalablement avant tout aménagement pour mettre à jour les vestiges archéologiques. C'est une obligation depuis 2001, souligne Bastien Simier, archéologue à l'Inrap. Nos découvertes vont étayer une réflexion plus globale. »

À Plérin, l'établissement médical se trouve tout près de la plage des Nouelles, à Saint-Laurent de la Mer. En 2009, lors de la tempête Xynthia, son mur de soutènement s'est effondré. Depuis, les choses sont restées en l'état ou presque. « Car des riverains ont assez vite repéré dans l'épaisseur de la falaise des indices de fondations gallo-romaines », explique Bernard Calon, directeur général du centre Hélio-Marin.

Près de l'Oppidum du Roselier

La découverte s'inscrit dans un contexte favorable car le secteur présente de nombreux vestiges gallo-romains. À proximité, il y a l'Oppidum de la pointe du Roselier.

« Dès 1852, des archéologues ont découvert une villa romaine sous deux maisons édifiées près de la digue, rapporte l'archéologue. Ici, les élites gauloises ont construit



Hier matin, les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont livré quelques explications sur les recherches qu'ils conduisent, depuis une dizaine de jours, sur le site du centre Hélio-Marin à Plérin.

des lieux de villégiatures dotés d'un espace balnéaire privé, ils étaient tout près de la capitale qui était Corseul. »

Sous le mur du centre Hélio-Marin, les ruines sont celles d'un bâtiment annexe à une villa. « Sans doute une grange, ou une écurie, ou un lieu de stockage des ressources maritimes. À ce stade de la fouille, on ne peut encore dire quelle était la fonction de ce bâtiment qui a sans doute été construit entre le 1^{er} et le III^e siècle », explique Bastien Simier

À genoux, le buste penché en avant et le dos réchauffé par le soleil matinal, Anne-Sophie, archéologue, gratte doucement les blocs de pierre en quête d'un morceau de tuile ou de céramique. Tout fragment du sol peut divulguer une information. « Il faut descendre dans les profondeurs des différents niveaux pour avoir des éléments de compréhension, explique la jeune femme qui apprécie de travailler au bord de la mer. Des sondages ont été réalisés un peu plus loin. Certains remblais

dissimulent des fondations de murs encore plus anciens.

Après avoir achevé leur mission, les archéologues rédigeront un rapport sur ces fouilles. Il sera accessible sur le site régional de l'Inrap, à partir du mois d'octobre. Et puis en septembre, ces vestiges retrouveront le silence de la terre. Ils seront recouverts par un terre-plein avant d'accueillir un parking ou un espace vert.

Catherine LEMESLE.

Inventaires des unités stratigraphiques

N° US	description	datation
1000	décapage	
1001	mur	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1002	mur	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1003	mur	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1004	remblai de démolition	IVe s. ap. J.-C.
1005	creusement fossé	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1006	comblement	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1007	niveau de sol	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1008	couche charbonneuse	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1009	mur	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1010	remblai de démolition	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1011	comblement charbonneux	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1012	comblement charbonneux	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1013	remblai de démolition	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1014	remblai	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1015	mur/fondation	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1016	niveau de sol	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1017	meule/enclume	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1018	creusement four	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1019	comblement	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1020	couche charbonneuse	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1021	remblai	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1022	remblai	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1023	niveau de sol	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1024	mur/fondation	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1025	paléosol	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1026	substrat	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1027	comblement	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1028	mur/fondation	Ier-IIIe s. ap. J.-C.
1029	creusement fossé	antique ?
1030	muret	IIe-IVe s. ap. J.-C.
1031	remblai	antique ?
1032	remblai	antique ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Notice

Chronologie

Antiquité

Sujets et thèmes

Bâtiment, habitat rural,
villa, bâtiment agricole,
structure agraire, foyer,
fosse

Mobilier

céramique, macro-
restes, faune, objet
métallique, monnaie

L'opération de diagnostic archéologique, réalisée en août 2017 sur le centre Hélio-Marin de Plérin, a permis d'étudier les vestiges de bâtiments antiques associés à la *villa* gallo-romaine de Port-Aurel fouillée en 1852-1853 par J. Geslin de Bourgogne. Le site, qui se situe géographiquement sur le trait de côte, en marge de plage de Saint-Laurent, occupe un emplacement privilégié à l'abri des vents. Il bénéficie également d'un magnifique panorama sur la baie de Saint-Brieuc et sur la Pointe du Roselier.

Le diagnostic archéologique a été effectué préalablement à la reconstruction d'un mur soutenant la falaise, partiellement détruite en 2009 suite au passage de la tempête Xynthia. Lors de ce dramatique évènement climatique, le centre avait été inondé et l'eau dévalant du versant avait provoqué l'effondrement partiel du mur soutenant la falaise. Derrière la partie effondrée, deux murs d'un bâtiment d'époque romaine étaient alors apparus. Afin d'étudier ces vestiges menacés par les travaux de reconstruction, un diagnostic archéologique a été décidé par le Service Régional de l'Archéologie et confié à l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives).

La zone concernée par l'intervention archéologie, d'une superficie de 400 m², a livré les vestiges d'un bâtiment agricole bien conservé, dans lequel un «séchoir/fumoir» et plusieurs aménagements agraires ont été mis en évidence. Ces éléments quasi inconnus dans des sites littoraux apportent de précieuses informations sur l'organisation et le fonctionnement des *villae* côtières. Si la *villa* de Port-Aurel est située au contact de la plage et a probablement exploité les ressources marines, elle a également cultivé le versant.

Sous ces bâtiments, un mur et l'amorce d'un second édifice, probablement à vocation agricole, ont également été dégagés. Ces vestiges permettent de mieux comprendre l'évolution des espaces environnant la *villa* de Port-Aurel entre le I^{er} et le IV^e s. de n. è et les dynamiques d'anthropisation du versant surplombant la plage de Saint-Laurent.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr